VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal

Présents :

Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président ;
Monsieur Philippe LANDRAIN, Monsieur Didier LAFORGE, Monsieur Olivier WALTZING, Madame Anne LAMESCH, Madame Patty SCHMIT, Monsieur Marc KERGER, Echevins ;
Madame Anne-Catherine GOFFINET, Monsieur Romain GAUDRON, Monsieur Matthieu SAINLEZ, Monsieur Morad LAQLII, Monsieur Paul KIAME, Monsieur Alain DEWORME, Monsieur Raphaël GIGI, Madame Géraldine FROGNET, Monsieur Pierre-Philippe BALON, Monsieur René TIMMERMANS, Monsieur Henri BOSSELER, Monsieur Benjamin SIGARD, Monsieur Charles COIBION, Monsieur Raphaël FILIPUCCI, Madame Virginie BACK-BERG, Madame Nadia GILLET, Monsieur Johan MULIMBI, Monsieur Christian MERGEAI, Monsieur Xavier KROELL, Madame Céline THINES, Monsieur Dany VAN MELSEN, Madame France VERDURE, Madame Laetitia EVEN, Conseillers;
Madame Sylvie BERTHOLET, Présidente du CPAS ;
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général ;

Excusée :

Madame Vanessa WAGNER, Conseillère ;

Ordre du jour

1. Prestation de serment et installation de la Présidente du CPAS..... 3
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 14 novembre et 2 décembre 2024 4
3. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation..... 4
4. Désignation des représentants au sein de la Régie communale des sports d'Arlon 17
5. Approbation des rapports de la Commission communale de l'Accueil Temps Libre 18

6. Approbation du plan d'actions de l' Accueil Temps Libre pour 2024-2025 21

7. Approbation du rapport des Activités de l'Accueil Temps Libre pour 2023-2024 22

8. Approbation du budget de l'exercice 2025 22

9. Marché de travaux : Travaux de gestion hydraulique suite aux inondations de l'année 2024 Approbation des conditions et du mode de passation 27

10. Reconversion du Palais et de l'Hôtel du Nord en pôle touristique, culturel et événementiel - Approbation du dossier de demande de subvention complémentaire auprès du Commissariat général au Tourisme (CGT) pour l'aménagement des espaces d'exposition temporaire et de la salle polyvalente, et engagement de la prise en charge de la quote-part non-subsidiée..... 34

11. Approbation du budget communal pour l'exercice 2025 37

12. Approbation de la dotation communale au budget 2025 de la Zone de secours Luxembourg 64

13. Approbation de la dotation communale au budget 2025 de la Zone de police 5297 65

14. Rue du Wäschbour – une superficie de 36 centiares à concéder à ORES : Approbation du projet d'acte de bail emphytéotique 66

15. Adoption d'une modification au règlement complémentaire sur la circulation routière : Création d'un emplacement PMR à la rue de Viville, en façade de la maison n° 55. 67

16. Octroi d'une subvention pour l'organisation de l'activité sociale de « Noël des aînés de Fouches ». 68

17. Octroi d'une subvention en chèques commerces à l'asbl "Service Droit des Jeunes Province de Luxembourg" pour l'organisation d'un concours Instagram à destination des jeunes de 13 à 21 ans. 68

18. Octroi d'une subvention au RTC Arlon pour l'organisation du tournoi international de tennis du 29 décembre 2024 au 5 janvier 2025 69

19. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation de quatre nouveaux commerces dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville. 70

20. Répartition et paiement des aides sportives accordées pour l'année 2024 aux clubs sportifs, membres de la Commission des sports de la Ville d'Arlon. 71

21. Remboursement des précomptes immobiliers à l'Association des œuvres paroissiales doyenné Arlon pour l'année 2024. 74

22. Remboursement du précompte immobilier 2024 à l'ASBL "Royal Cercle Dramatique Saint-Bernard" 76

23. Remboursement du précompte immobilier au Musée d'Autelbas pour l'année 2024..... 76

24. Approbation du budget de la Fabrique d'église de Autelhaut pour l'exercice 2025..... 77

25. Approbation du compte de l'Eglise Protestante Luthérienne pour l'exercice 2023 78

26. Régularisation des écritures comptables pour la fabrique d'église de Saint-Donat..... 78

27. Approbation de la convention de concession de service de service public relative à l'exploitation du hall polyvalent. 80

28. Approbation de la convention de mise à disposition de locaux à conclure entre la Ville d'Arlon et l'A.S.B.L. Maison des Jeunes d'Arlon ("MJA"). 81

\+ + +

Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal, ouvre la séance à 19 heures et 05 minutes.

\+ + +

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur MAGNUS – Avant de démarrer ce Conseil, vous avez pu voir cette semaine dans la presse que nous étions, tous partis confondus, tous affectés par le départ soudain de notre ami Josy ARENS, en ce qui nous concerne, qui était particulièrement apprécié en Province de Luxembourg. Je voudrais simplement dire que c'était un homme qui défendait la ruralité propre à notre province ; qui défendait notre province ; qui défendait également sa commune, ce qui est la moindre des choses quand on est bourgmestre ; vous connaissez notre position par rapport à notre hôpital et la défense des services de soins de santé de proximité. Josy a toujours été avec nous pour réfléchir sur l'avenir des soins en province de Luxembourg d'une manière positive. Et à titre personnel, je l'ai côtoyé pendant 12 ans au sein du Conseil et du Collège de police - les Collèges de police se réunissent quand même de manière régulière - et il a toujours été là pour faire passer les problèmes de la ruralité à un niveau supérieur qui était celui où il siégeait, que ce soit au niveau du Gouvernement fédéral ou au niveau du Gouvernement wallon, lorsqu'il était soit à la Région, soit au Fédéral. Je vais donc vous demander simplement de nous lever pour une minute de silence.

1. Prestation de serment et installation de la Présidente du CPAS

Monsieur MAGNUS - Je vais me lever pour recevoir la prestation de serment de la présidente du CPAS, Sylvie BERTHOLET, qui va ensuite rejoindre les rangs des membres du Collège communal.

Madame BERTHOLET - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Après discussion, le Conseil communal :

Considérant que le Pacte de majorité approuvé par le Conseil communal réuni en séance du 02 décembre 2024 prévoit que Madame Sylvie BERTHOLET est la Présidente du CPAS pressentie ;

Considérant que Madame Sylvie BERTHOLET ne se trouve pas dans les cas d'incompatibilité visés aux articles L1125-1 et suivants CDLD ;
Vu l'article L1126-1 CDLD ;

à l'unanimité,

ARRETE
Les pouvoirs de Madame Sylvie BERTHOLET, préqualifiée, en qualité de Présidente du CPAS, sont validés.
Elle prête le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».
Elle entre immédiatement en fonction.

2. Approbation des procès-verbaux des séances des 14 novembre et 2 décembre 2024

Le Conseil communal :

Vu le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024 (complété par les interventions orales en séance) et le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2024 (séance d'installation) ;

***à l'unanimité**,*

Approuve les procès-verbaux.

3. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation

Le Conseil communal :

Vu les ordonnances de police prises par M. le Bourgmestre;
Vu les articles 117 (alinéa 1er), et 119 (alinéa 1er), 130 bis, 133 (alinéa 1er), 134 (alinéa 1er) et 135 (par.2) de la loi communale.

Le 23 octobre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunions de chantier, du 22 octobre 2024 au 31 décembre 2024.

Le 20 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons avenue du Bois d'Arlon, du n°1 au n°86 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 29/10/24 à 07h00 au 08/11/24 à 17h00.

Le 20 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue Georges Prat du n°17 au n°51 et rue du Vicinal du n°1 au n°123 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 29/10/24 à 07h00 au 08/11/24 à 17h00.

Le 20 octobre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons et des véhicules, à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux d'intérieur, en date du 24/10/24 à 07h00 au 30/10/24 à 17h00.

Le 20 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre 3 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30/10/24 à 07h00 au 08/11/2024 à 18h00 (weekend non compris).

Le 20 octobre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules parking du hall sportif de la Spetz (côté N4) à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – taille de haies, en date du 30/10/24 de 08h00 à 17h00.

Le 20 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules avenue de la Gare 1 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre façade Proximus, en date du 30/10/24 au 01/11/24 de 08h00 à 17h00, et du 04/11/24 au 06/11/24 de 09h00 à 15h00.

Le 29 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules avenue de la Gare 79 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre façade Proximus, en date du 30/10/24 au 06/11/24 à 17h00 (weekends non compris).

Le 29 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules place de l'Yser 58 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre façade Proximus, en date du 30/10/24 au 06/11/24 de 08h00 à 17h00 (weekends non compris).

Le 29 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue de Diekirch, du n°388 au n°438 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 29/10/24 à 07h00 au 30/11/24 à 17h00.

Le 29 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue Emile Tandel, du n°4 au n°23 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 29/10/24 à 07h00 au 22/11/24 à 17h00.

Le 29 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue du Vicinal, du n°33 au n°123 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 29/10/24 à 07h00 au 15/11/24 à 17h00.

Le 29 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons Caserne Callemeyn à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 25/10/24 à 07h00 au 08/11/24 à 17h00.

Le 29 octobre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons avenue du Général Patton, n°237, et en face du n°156, à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – soufflage et jointage de fibre optique, en date du 04/11/24 à 07h00 au 15/11/24 à 17h00.

Le 29 octobre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir 11 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 04/11/24 à 08h00 au 12/11/24 à 17h00.

Le 29 octobre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules place de l'Yser, 13 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 04/11/24 à 08h00 au 12/11/24 à 17h00.

Le 29 octobre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 30 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 04/11/24 à 08h00 au 12/11/24 à 17h00.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Toernich, 17 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 04/11/24 à 08h00 au 12/11/24 à 17h00.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Cerisiers 28 à Arlon en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 25/11/24 à 08h00 au 02/12/24 à 17h00.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Henri Busch, 41 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 22/11/24 à 08h00 au 29/11/24 à 17h00.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés 46 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04/12/24 de 08h00 à 18h00.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch 44 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 04/11/24 à 08h00 au 15/11/2024 à 17h00.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des piétons rue de Sesselich 115 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 18/11/24 à 09h00 au 29/11/24 à 15h30.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules avenue de Longwy à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – réfection de la chaussée, en date du 04/11/24 à 00h00 au 21/11/24 à 23h59.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules place du Lieutenant Callemeyn 9 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05/11/24 de 07h30 à 12h00.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des piétons rue Léon Castilhon 84 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06/11/24 de 08h00 à 18h00.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue du Goldberg 10 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement à l'égout, en date du 06/11/24 à 07h00 au 07/11/24 à 17h00.

<u>Le 29 octobre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue du Castel 11 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement d'eau, électrique et télécommunication et pose de gaine, en date du 12/11/24 à 07h00 au 22/11/24 à 17h00.

<u>Le 05 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons chemin du Peiffeschoff à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 05/11/24 à 07h00 au 19/11/24 à 17h00.

<u>Le 05 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch 75 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 04/11/24 à 08h00 au 15/11/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules place de l'Yser 39 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre sol Proximus, en date du 25/10/24 à 08h00 au 01/01/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch 44 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 04/11/24 à 08h00 au 15/11/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve, du n°27 au n°33 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de pose de panneaux solaires, en date du 13/11/24 de 07h00 à 19h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons route d'Etalle 83 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – réparation au réseau d'égouttage, en date du 25/11/24 de 08h00 à 18h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue d'Arlon à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'une nacelle, en date du 12/11/24 à 07h00 au 15/11/24 à 19h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules avenue Nothomb 10 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20/11/24 de 08h00 à 18h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons rue de Schoppach 1 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20/11/24 de 08h00 à 18h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de la Gendarmerie 25 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement d'eau, en date du 30/10/24 à 08h00 au 06/11/24 à 16h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules chemin des Mines à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux d'élagage, en date du 05/11/24 à 08h00 au 07/11/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs 7 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 06/11/24 à 08h00 au 13/11/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché aux Légumes, au niveau du n°4-6 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 06/11/24 à 08h00 au 13/11/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons et des véhicules avenue du 10ème de Ligne 72 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 20/11/24 à 08h00 au 27/11/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules route d'Etalle 74 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 22/11/24 à 08h00 au 29/11/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer des véhicules rue de Viville 57 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement d'eau, en date du 07/11/24 à 08h00 au 14/11/24 à 16h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Schoppach 24 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 08/11/24 de 08h00 à 18h30.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons route de Bastogne, du n°335 au n°401 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 05/11/24 à 07h00 au 18/11/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue de Diekirch, du n°194 au n°232 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 06/11/24 à 07h00 au 29/11/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue du Maitrank, du n°158 au n°172 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 06/11/24 à 07h00 au 29/11/24 à 17h00.

Le 05 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme 18 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de pose d'un élévateur, en date du 05/11/24 à 15h00 au 06/11/24 à 18h00.

Le 12 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons avenue de Longwy 266 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – réfection de trottoir, en date du 12/11/24 à 07h30 au 14/11/24 à 18h00.

Le 12 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre 3 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30/10/24 à 07h00 au 20/11/24 à 18h00 (weekend non compris).

Le 12 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue d'Arlon à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'une nacelle, en date du 12/11/24 à 07h00 au 15/11/24 à 19h00.

Le 12 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue de la Meuse du n°1 au n°75, rue du Ton, rue de l'Eisch et rue de l'Alzette à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine et réfection de trottoir, en date du 05/11/24 à 07h00 au 22/11/24 à 17h00.

Le 12 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage, en date du 06/11/24 à 08h00 au 15/11/24 à 18h00.

Le 12 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Goldberg 2 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement d'eau, en date du 06/11/24 à 08h00 au 07/11/24 à 18h00.

Le 12 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules chaussée Romaine 65 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement d'égouttage, en date du 07/11/24 à 09h00 au 21/11/24 à 09h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés 17 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 14/11/24 à 08h00 au 21/11/24 à 17h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Floréal 22 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 22/11/24 à 08h00 au 29/11/24 à 17h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules route de Bouillon 69 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 15/11/24 à 08h00 au 22/11/24 à 17h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché aux Légumes, au niveau du n°4-6 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 13/11/24 à 08h00 au 20/11/24 à 17h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand-rue 17 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 13/11/24 à 08h00 au 20/11/24 à 17h00.
<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Schoppach 54 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 13/11/24 à 08h00 au 20/11/24 à 17h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue Henri Busch 12 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 13/11/24 à 08h00 au 20/11/24 à 17h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Général Molitor 9 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14/11/24 de 08h00 à 12h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Chasseurs Ardennais à Arlon (petite placette), en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage, en date du 08/11/24 de 08h00 à 12h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Général Molitor 9 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 18/11/24 de 08h00 à 16h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth 89 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 21/12/24 à 08h00 au 22/12/24 à 22h00.

<u>Le 12 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue de Neufchâteau, place Schalbert et rue Seyler à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement télécommunication, en date du 18/11/24 à 08h00 au 22/11/24 à 16h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, rue du Transept n°5 et Square Albert Ier n°1, à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – soufflage et jointage de fibre optique, en date du 18/11/24 à 08h00 au 29/11/24 à 18h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules à l'Inda, rue Joseph Netzer 21 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de marquage, en date du 18/11/24 à 09h00 au 29/11/24 à 18h00 (hors heures de pointes scolaires).

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs 65 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 15/11/24 de 08h00 à 20h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Musée 28-30 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de placement d'une nacelle, en date du 18/11/24 à 08h00 au 22/11/24 à 20h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue de la Cova 23 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement d'eau, électrique et télécommunication et pose de gaine, en date du 18/11/24 à 07h00 au 29/11/24 à 17h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons Drève des Espagnols du n°5 au n°15 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 06/11/24 à 07h00 au 29/11/24 à 17h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage, en date du 16/11/24 à 08h00 au 25/11/24 à 18h00.
<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue de Grass et rue de Berleymont à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – renouvellement de la distribution d'eau - collecteur, en date du 02/12/24 à 07h00 au 30/04/25 à 17h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules avenue du 10ème de Ligne 34 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17/11/24 de 10h00 à 22h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Général Molitor 9 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 19/11/24 de 10h00 à 13h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue des Déportés 59 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 12/11/24 de 10h00 à 14h00 (intervention de 30 minutes).

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules place de l'Yser 58 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 19/11/24 à 08h00 au 26/11/24 à 17h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch 14 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 18/11/24 à 08h00 au 25/11/24 à 17h00.

<u>Le 18 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth 75 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 19/11/24 à 08h00 au 26/11/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de Mersch 130 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 29/11/24 à 08h00 au 06/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Schoppach 36 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 27/11/24 à 08h00 au 04/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Henri Busch, en face du n°4 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 21/11/24 à 08h00 au 28/11/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand-rue 43 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 18/11/24 à 07h00 au 29/11/24 à 19h00 (sauf les jeudis, jours du marché).

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons rue de la Caserne à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de chambre de visite et armoire, en date du 21/11/24 à 08h00 au 29/11/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Diekirch 121 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – ouverture tranchée, en date du 21/11/24 à 08h00 au 29/11/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons rue François Boudart 35 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – installation panneaux photovoltaïques, en date du 18/11/24 à 08h00 au 29/11/24 à 16h00.
Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de la Banque à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'une nacelle, en date du 18/11/24 à 08h00 au 22/11/24 à 16h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Cloître à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux d'élagage, en date du 18/11/24 à 09h00 au 22/11/24 à 16h30.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue du Maitrank, du n°80 au n°40 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 14/11/24 à 07h00 au 13/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Toernich 15 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux - raccordement fibre Proximus, en date du 20/11/24 à 08h00 au 27/11/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean 54 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 21/11/24 à 08h00 au 28/11/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth 47 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 21/11/24 à 08h00 au 28/11/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Henri Busch 14 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 03/12/24 à 08h00 au 10/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Toernich 33 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 20/11/24 à 08h00 au 27/11/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules place de l'Yser 15 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 04/12/24 à 08h00 au 11/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons, et le stationnement des véhicules, rue Seyler, place Schalbert 10, rue de Neufchâteau 13-15 et en face du n°66 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement télécommunication, en date du 25/11/24 à 07h00 au 06/12/24 à 18h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Reuter à Arlon, parking zone bleue, en vue d'assurer une livraison de sapin, en date du 18/11/24 de 08h00 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons rue de Frassem 35 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 18/11/24 à 08h00 au 29/11/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Numa Ensch Tesch 28 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 18/11/2024 à 08h00 au 24/01/25 à 20h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Place 16 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 19/11/24 de 13h00 à 15h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Seyler 12 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de placement d'un échafaudage, en date du 21/11/24 à 06h00 au 26/11/24 à 18h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules avenue du Bois d'Arlon 166 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – réfection d'accortement, en date du 25/11/24 à 06h00 au 03/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue Muselbur à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 25/11/24 à 07h00 au 06/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons, et le stationnement des véhicules, rue Général Molitor 11 et Clos des Chanoinesses à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement télécommunication, en date du 25/11/24 à 07h00 au 06/12/24 à 18h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules route de Diekirch 404 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – réfection d'accotement, en date du 25/11/24 à 06h00 au 03/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Schoppach 38 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 21/11/24 à 08h00 au 28/11/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue Sonnetty 58 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21/12/24 de 06h00 à 22h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du 25 Août 7 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 26/11/24 à 08h00 au 03/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Espagnols 162 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 04/12/24 à 08h00 au 11/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de Mersch 20 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 03/12/24 à 08h00 au 10/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules route de Luxembourg 302 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine et raccordement électrique, en date du 25/11/24 à 07h00 au 06/12/24 à 17h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue du Bois d'Arlon 152 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 09/12/24 à 07h au 12/12/24 à 18h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bitburg 19 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03/01/25 de 08h00 à 18h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, rue de la Banque et rue des Faubourgs 1-3 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'une nacelle, en date du 22/11/24 à 08h00 au 29/11/24 à 16h00.

Le 18 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer 23 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de lavage de vitres, en date du 28/11/24 de 06h00 à 16h00.

Le 22 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules à Arlon, en vue de l'organisation de la décoration des cellules vides du centre-ville pour les fêtes de fin d'année, en date du samedi 23 novembre 2024 de 12h00 à 18h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Général Molitor 13 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de réfection de trottoir, en date du 30/11/24 à 07h00 au 03/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Général Molitor 5 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – réfection de chaussée, en date du 30/11/24 à 07h00 au 03/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue de la Meuse du n°1 au n°75, rue de la Vire, rue du Ton, rue de l'Eisch et rue de l'Alzette à Arlon, en vue

d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine et réfection de trottoir, en date du 25/11/24 à 07h00 au 06/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage, en date du 21/11/24 à 08h00 au 16/12/24 à 18h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean 54-52 à Arlon, et rue Joseph Netzer 15-17 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – remplacement d'une porte,

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Toernich 61 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 27/11/24 à 08h00 au 04/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth 13 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de châssis, en date du 29/11/24 de 06h30 à 17h30.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Synagogue 21 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 27/11/24 à 08h00 au 04/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules Chaussée Romaine 67 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement électrique, en date du 25/11/24 à 07h30 au 06/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Goldberg 10 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement électrique, d'eau, télécommunication et pose de gaine, en date du 02/12/24 à 07h00 au 13/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules avenue de Mersch, du n°264 au n°160, et chemin du Peiffeschoff, du n°1 au n°51 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement télécommunication, en date du 27/11/24 à 07h00 au 13/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue des Faubourgs à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17/12/24 de 08h00 à 18h00.
Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de l'Hydrion 46 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 20/12/24 à 08h00 au 27/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue de l'Hydrion 115 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 10/12/24 à 08h00 au 17/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Floréal 15 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 12/12/24 à 08h00 au 19/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules place Didier, 24 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison + pose de grue, en date du 11/12/24 entre 09h00 et 13h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue de Belle-Vue à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de gaine, en date du 25/11/24 à 07h00 au 13/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Clocher 1 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'un échafaudage + restauration d'un mur de soutènement, en date du 27/11/24 à 07h00 au 20/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Schoppach 45 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 29/11/24 à 08h00 au 06/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Toernich 63 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 29/11/24 à 08h00 au 06/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Toernich 99 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 02/12/24 à 08h00 au 09/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules place de l'Yser 23 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 02/12/24 à 08h00 au 09/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Joseph Netzer à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre Proximus, en date du 28/11/24 à 08h00 au 05/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Thermes Romains à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 28/11/24 à 08h00 au 05/12/24 à 17h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand-rue 9 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 08/12/24 de 11h00 à 18h00.

Le 25 novembre 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand-rue 9 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 08/12/24 de 11h00 à 18h00.
Le 26 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des piétons rue de la Caserne à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de chambre de visite et armoire, en date du 30/11/24 à 08h00 au 20/12/24 à 17h00.

Le 26 novembre 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons avenue du Général Patton 19, et rue Albert Goffaux du n°15 au n°23 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de chambre de visite, en date du 25/11/24 à 07h00 au 29/11/24 à 17h00.

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Peupliers 4 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02/12/24 à 12h00 au 04/12/24 à 09h00.

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch 95 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 02/12/24 à 08h00 au 09/12/24 à 17h00.

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand-rue 31 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux - raccordement fibre Proximus, en date du 02/12/24 à 08h00 au 09/12/24 à 17h00 (sauf le jeudi, jour du marché hebdomadaire).

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Espagnols 172 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 17/12/24 à 08h00 au 24/12/24 à 17h00.

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules place du Docteur Hollenfeltz 2 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13/12/24 de 07h00 à 20h00.

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand-rue 9 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 04/12/24 à 08h00 au 11/12/24 à 17h00 (sauf le jeudi, jour de marché hebdomadaire).

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Toernich 77 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement fibre Proximus, en date du 04/12/24 à 08h00 au 11/12/24 à 17h00.

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue du Bastion 10 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28/11/24 de 08h00 à 18h00.

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, avenue de Luxembourg à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de placement d'une nacelle, en date du 29/11/24 de 07h00 à 17h00.

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Wäschbour 23 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 05/12/24 de 08h00 à 13h00.

<u>Le 26 novembre 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de la manifestation « New Classic & Racing Show », du 28/11/24 à 08h00 au 01/12/24 à 20h00.

****

Prend acte sans observation de la communication des ordonnances de police dont il s'agit.

****

à l'unanimité,

Prend acte sans observation de la communication des ordonnances de police dont il s'agit.

4. Désignation des représentants au sein de la Régie communale des sports d'Arlon

Monsieur MAGNUS - Monsieur le Directeur général, est-ce que vous avez reçu les noms des personnes qui souhaitent faire partie de la Régie communale autonome ?

Monsieur LECLERCQ - Il nous manque ceux de votre groupe.

Monsieur SAINLEZ - Anne LAMESCH, et pour les Conseillers Nadia GILLET, Raphaël GIGI et Raphaël FILIPUCCI.

Monsieur MAGNUS – On peut peut-être avoir les noms dans les autres groupes politiques, comme ça tout le monde est au courant.

Monsieur LECLERCQ – Pour le groupe MRMC, Philippe LANDRAIN et Christian MERGEAI ; Pour le groupe Ecolo, Vanessa WAGNER ; pour le groupe PS, René Timmermans.

Monsieur MAGNUS - Avant d'aller plus loin, je vous avais dit lors de la réunion du 2 décembre que je souhaitais avoir un timing qui puisse être partagé par toutes et tous au sein de ce Conseil communal pour ne pas être irrespectueux vis-à-vis de ceux qui nous regardent en direct sur les réseaux sociaux, vis-à-vis de vous-même aussi, de ceux qui travaillent le lendemain, et nous sommes nombreux, vis-à-vis de nos amis de la presse qui sont là pour faire état des discussions qui ont lieu. J'avais dit que j'allais vous proposer un timing qui est celui-ci: à 19h20, on commençait par les services de la jeunesse avec les trois points relatifs à la Commission d'accueil du temps libre ; à 19h50, on continuait par le CPAS ; à 20h05, par les travaux communaux ; à 20h20, par les services économiques avec la reconversion du Palais ; à 20h30, par les finances communales avec le point important de ce Conseil concernant le budget communal et les deux autres points concernant les dotations communales à la police et aux pompiers ; à 22h00, par les biens communs à la rue du Waschbour ; à 22h05, le problème de circulation routière ; à 22h10, l'ensemble des subside ; à 22h25, les fabriques d'églises ; à 22h30, les services juridiques ; et on termine à 22h45. Voilà le timing que je vous propose de respecter. Est-ce que nous sommes d'accord avec ça ? Si nous sommes d'accord avec ça, est-ce que vous me permettez aussi de nous limiter dans les remarques qu'éventuellement on a à faire. Je crois que je laisse 1h30 pour le budget, on a donc quand même le temps de discuter un peu entre nous. Est-ce que vous êtes d'accord avec le timing qui est proposé ?

On est d'accord avec ça, donc je le proposerai à chaque début de Conseil et on pourra même éventuellement, si on voit que ça fonctionne, l'envoyer préalablement à tout le monde. Ce n'est pas pour freiner la démocratie, comme je l'ai dit il y a une quinzaine de jours, c'est une valeur à laquelle nous tenons toutes et tous ici dans cette salle. Elle doit être respectée, donc il n'est pas question ici de brider l'expression de l'un ou l'autre d'entre vous, juste d'avoir une certaine discipline. On demandera également la même chose aux auteurs de projets qui viennent de l'extérieur, de se limiter à un temps que nous déterminerons en fonction de l'importance du sujet. On discutera de cela au Collège et ensuite on vous fera la proposition en début de séance, comme proposé.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1231-4 à L1231-12 ;
Considérant que les administrateurs communaux sont désignés à la proportionnelle du conseil communal (clef d'Hondt) en tenant du principe de clivage 'majorité-opposition';
Que les 9 sièges à répartir entre la majorité et l'opposition donnent lieu à ce qui suit :

	Majorité		*Opposition*	
Nombre de sièges	*22*	*1*	*9*	*3*
diviseur				
2	*11*	*2*	*4,5*	*6*
3	*7,33*	*4*	*3*	
4	*5,5*	*5*	*2,25*	
5	*4,4*	*7*	*1,8*	
6	*3,66*	*8*	*1,5*	
7	*3,14*	*9*	*1,28*	

Soit 7 représentants de la majorité et 2 de l'opposition ;
Attendu qu'au sein de la majorité et de l'opposition, cela donne :

	Arlon 2030		*MRMC*	
Nombre de sièges	*14*	*1*	*8*	*2*
diviseur				
2	*7*	*3*	*4*	*5*
3	*4,66*	*4*	*2,66*	*7*
4	*3,5*	*6*	*2*	
5	*2,8*		*1,6*	
6	*2,33*		*1,33*	

Soit 5 pour Arlon 2030 et 2 pour MRMC
et

	ECOLO+		*PS*	
Nombre de sièges	*5*	*1*	*4*	*2*
diviseur				
2	*2,5*		*2*	
3	*1,66*		*1,33*	

Soit 1 pour ECOLO+ et 1 pour PS
Attendu que les administrateurs représentant la Ville doivent être de sexe différent ;

à l'unanimité,

Décide de désigner :
- pour le groupe ARLON 2030 : Didier LAFORGE, Anne LAMESCH, Raphaël GIGI, Nadia GILLET et Raphaël FILIPUCCI,
- pour le groupe MRMC : Philippe LANDRAIN et Christian MERGEAI,
- pour le groupe ECOLO+ : Vanessa WAGNER,
- pour le groupe PS : R. TIMMERMANS.

5. Approbation des rapports de la Commission communale de l'Accueil Temps Libre

Monsieur LANDRAIN - Tout d'abord, je tiens à excuser Madame Jadot, qui n'a pas pu venir pour raisons médicales, et à qui je souhaite évidemment un bon rétablissement. Je vais essayer de vous expliquer du mieux que je peux la thématique. Je vais commencer par recontextualiser les trois points.

L'ATL - Accueil du Temps Libre - est basé sur un décret du 3 juillet 2003, et est relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre. L'objet est vraiment de structurer un accueil extrascolaire de qualité pour les enfants de 2,5 à 12 ans. Les périodes visées sont avant/après l'école, les mercredis après-midi et aussi les week-ends et les congés scolaires. Les objectifs généraux poursuivis par l'ATL sont l'épanouissement global, la cohésion sociale, la consolidation de la vie familiale et la qualité de l'accueil des enfants.

Il y a un phasage : la commune a tout d'abord adhéré au décret ATL. Ensuite, avec le soutien de l'ONE, elle s'est réunie au sein d'une commission communale de l'accueil qui a dressé un état des lieux et une analyse des besoins, ce qui a ensuite permis d'élaborer ce qu'on appelle un programme CLE « Coordination Locale pour l'Enfance ». La durée d'un programme CLE est de 5 ans, donc on est actuellement dans un programme qui a été élaboré en 2022 et le prochain sera élaboré en 2027. C'est vraiment le programme qui pilote les objectifs de l'ATL sur la commune d'Arlon.

Cette fameuse commission communale de l'accueil est composée de représentants du Conseil communal, des écoles fondamentales de chaque réseau, des associations de parents, des opérateurs déclarés à l'ONE et aussi des services agréés par la Fédération Wallonie Bruxelles. J'attire l'attention sur le fait qu'on va bientôt devoir lancer des convocations pour réunir une nouvelle Commission communale de l'accueil. En général, elle se réunissait en juin et en septembre ; ici, on réunira la première avant avril, parce qu'il faudra la reconstituer. J'appelle déjà celles et ceux qui souhaiteraient s'investir. Il faut au moins un effectif et un suppléant par parti politique. .

La commission se réunit en général 2 fois par an minimum, avec le rapport d'activité sur l'année scolaire écoulée et le plan d'action sur l'année scolaire à venir. La coordinatrice, qui est la personne jouant un rôle clé dans le programme, est évidemment Madame Jadot.

Le fameux programme CLE qui a été élaboré est un programme qui a reçu l'agrément de l'ONE et fait pour structurer l'offre d'accueil. On regroupe l'ensemble des activités accessibles pour les enfants qui résident ou qui sont inscrits dans les établissements scolaires à Arlon. C'est un plan quinquennal en 5 ans, et découpé en 5 plans d'action et 5 rapports d'activités, et les besoins prioritaires qui ont été mis en évidence pour le programme actuel sont l'information aux parents ; développer l'offre d'activité, a fortiori surtout les activités culturelles, artistiques pour les enfants de 2,5 à 5 ans, et des activités en extérieur pour les enfants de 6 à 9 ans ; améliorer en permanence les infrastructures utilisées ; développer davantage les partenariats et les collaborations entre les opérateurs.

Les pistes pour atteindre ces objectifs inscrits dans le programme CLE 2022-2027 sont l'information aux parents, qui est la fameuse brochure ATL communiquée via Quick School par exemple - s'il y a des parents dans la salle, ils doivent avoir reçu la brochure – et via les réseaux ; on va vraiment travailler la diffusion de l'information pour répondre au développement de l'offre d'activité, en partenariat avec les opérateurs de la commune, comme le Musée, la Maison de la Culture, la bibliothèque ; améliorer les infrastructures, par exemple ce qu'il se passe actuellement à l'Espace Milan, avec les fresques qui sont réalisées par les enfants ; également développer davantage les partenariats et les collaborations entre les opérateurs, et mutualiser les ressources entre ceux-ci.

J'ai sorti quelques chiffres concernant l'accueil extrascolaire de la commune d'Arlon. Pour rappel, ce sont 14 structures d'accueil, ce sont 1.929 enfants inscrits et, au niveau staff, ce sont 29 éducateurs, 29 auxiliaires d'administration, 2 responsables de structures, 4 employées administratives, 4 auxiliaires professionnelles et une coordinatrice. En opérateur avec demande agrément, il y a également les plaines de jeux, l'Ecole buissonnière, une Ecole pour tous, et l'Ecole des devoirs. Il y a aussi les opérateurs sans demande d'agrément ONE que sont tous les clubs sportifs, toutes les associations culturelles et artistiques de la commune - les stages, les plaines, les milieux d'accueil, etc. La liste est non exhaustive.

Tout cela est pour contextualiser les 3 points qui sont soumis aujourd'hui. Tout d'abord vous avez le point 5 qui concerne le rapport des réunions des Commissions communales de l'accueil qui ont eu lieu cette année-ci. Et si vous avez pu consulter le rapport des 2 réunions, on retrouve à nouveau les priorités émises : la communication via la brochure ONE et la page Facebook, les activités artistiques et culturelles pour les enfants de 2,5 à 5 ans, les partenariats avec d'autres acteurs comme la

bibliothèque et le musée, le rapport d'activité de 2023-2024 qui a été soumis, et le plan d'action 2024-2025. J'ai inversé les deux points parce que je voulais commencer par le point 7, qui est le rapport d'activité de 2023-2024, comme ça on parle d'abord de l'année scolaire écoulée avant le point 6, qui parle du plan d'actions 2024-2025 de l'année déjà commencée.

On reprend les différents points, on constate quand même qu'au niveau communication, il y a encore un travail à réaliser malgré que la brochure ait été diffusée. On se rend compte que tous les parents ne l'ont peut-être pas relevée via l'interface Quick School. Parfois il y a aussi une difficulté pour collecter les informations auprès de tous les opérateurs. Il y a donc encore un travail à faire au niveau de l'assemblement et de la diffusion des informations. Les activités culturelles pour les enfants de 2,5 à 5 ans sont toujours un point à améliorer. Ont été évoqués également l'entretien des plaines de jeux, le partenariat entre l'accueil extrascolaire, le Musée Gaspar et la bibliothèque ; la collaboration entre le Plan de Cohésion sociale et la Maison de la Culture qui n'a pas pu être réalisée ; la poursuite des plaines d'été et la poursuite de plaines de congé de détente. Concernant les congés de détente et de printemps avec d'autres opérateurs, cela n'a pas non plus été réalisé.

J'en viens ensuite au point 6 qui est le plan d'action pour l'année scolaire 2024-2025. A nouveau les objectifs sont ceux que j'ai énoncés précédemment c'est toujours informer, et Madame JADOT me disait qu'on pensait également organiser une journée de l'ATL, mais dans tous les cas nous allons vraiment essayer d'améliorer cette communication au niveau de la fameuse brochure ; avancer également dans les offres d'activités pour les enfants de 2,5 à 5 ans avec les partenaires que vous lisez, Musée Gaspar, bibliothèque, Académie des Beaux-Arts ; la poursuite des plaines de jeux aux vacances de printemps, et ça répond à l'offre d'activités pour les enfants de 6 à 9 ans puisqu'on voulait davantage d'activités en extérieur. On maintient toujours l'entretien des plaines de jeux en concertation avec le service travaux de la ville et, à nouveau, en ce qui concerne les partenariats et les collaborations entre les opérateurs de la commune, il a été évoqué de créer une sous-commission pour travailler sur le besoin d'offres d'activités, par exemple pour les enfants de 2,5 à 5 ans. On veut vraiment pouvoir élaborer, étoffer l'offre d'activités culturelles et artistiques pour les enfants de ce créneau d'âge. Voilà un résumé assez succinct des 3 points qui vous sont exposés aujourd'hui.

Monsieur Pierre-Philippe BALON – Merci pour la présentation et les explications, ça rend le contexte un peu plus clair, ça aide toujours. Au niveau de cette brochure, ce n'est pas la première fois que je reviens avec ça, mais ce serait vraiment intéressant de contacter notamment la RCA qui est un acteur très important et qui est systématiquement oublié. C'est toujours un peu dommage. Vu que tu as abordé le point Quick School, c'est peut-être quelque chose aussi où il faut se poser un peu la question de comment mettre à jour les canaux de diffusion - entre le site internet de la ville qui n'est pas à jour et Quick School qui n'est pas l'outil le plus idéal pour diffuser - pour avoir quelque chose d'un peu plus clair et simple pour les parents, avec un référentiel plus complet.

Monsieur LANDRAIN – Merci pour ton message. En tant que parent, je trouve que la communication Quick School est assez fluide. Maintenant, c'est clair que si le parent ne relève pas l'email d'avertissement lui indiquant qu'il a reçu un message Quick School, ou si la brochure papier distribuée n'est pas remise non plus en main propre, il faudra alors vraiment réfléchir et avoir une réflexion globale de tous les outils et canaux de communication qu'on pourrait utiliser – et comment améliorer les actuels - pour encore mieux informer. Le but est de diffuser l'information pour qu'elle soit connue, et peut-être la retrouver plus facilement et plus intuitivement par les parents qui font une recherche, par exemple via Google. Il y aura une réflexion à avoir au niveau de la ville, pour avoir un site plus intuitif qui permet de trouver ce genre d'informations de manière plus rapide. De plus, j'ai bien noté le point pour la RCA.

Monsieur LAQLII – J'avais la même remarque que Monsieur BALON concernant les canaux de communication. Il faut développer un peu plus ces canaux de communication envers les parents, mais Pierre-Philippe vient d'en parler.

J'ai une question concernant le plan d'action 2024-2025, comment ça se fait qu'après une année, on l'approuve seulement aujourd'hui ?

Monsieur LANDRAIN – C'est une bonne question. Je pense que les rapports sont toujours soumis au Conseil concomitant avec les 2 réunions annuelles. Concernant le plan d'action, il a surtout été décidé en Commission communale de l'accueil, donc le Conseil ne fait qu'« entériner » cette décision qui a été prise antérieurement. Je n'y vois pas spécialement de problèmes majeurs à le faire rétroactivement, mais je note le point.

Monsieur GAUDRON - Je voulais juste faire un petit rappel. Si on se souvient, jusqu'à il y a 6 ans, on n'avait pas de programme CLE à Arlon, ce qui posait notamment un problème puisque toute une série de subsides, notamment de l'ONE, n'était pas accessible à des structures non-communales, puisqu'il faut un programme CLE sur le terrain communal pour que les structures non-communales du secteur ATL puissent aussi accéder à ces subsides. C'est vraiment un des éléments majeurs importants pour permettre le développement de cette CLE.

Monsieur LANDRAIN - Je te remercie pour le complément d'information, c'est bien le cas.

Madame LAMESCH – Merci pour cette présentation et pour l'existence de cette Commission qui permet une concertation entre les différents acteurs. C'est évidemment très important. Juste un petit point, j'ai lu dans un des PV qu'il y avait eu un souhait de pouvoir rénover les cours d'écoles avec une proposition d'introduire un appel à projets « Ose le Vert », mais qui n'est pas toujours facile à obtenir. Nous avons reçu un droit de tirage de 180.000 € promis pour pouvoir végétaliser différents endroits au niveau de la ville, et parmi les fiches projets que nous avons rentrées, il y a un projet de végétaliser justement les cours d'écoles, qui sera proposé aux différentes implantations tous réseaux confondus. Ce sera donc une occasion d'avoir des subsides pour aller dans cette dynamique. Évidemment, j'imagine que ce qui était proposé ici au niveau de l'ATL ne concernait pas que de la végétalisation, mais ça peut être en tout cas un point important qui pourrait faire avancer ce projet, puisque je vois qu'il avait été un peu bloqué faute de finances notamment.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les rapports de réunions de la Commission Communale de l'Accueil rédigés par Madame Bénédicte Jadot, Coordinatrice Accueil Temps Libre

à l'unanimité,

Prend acte des rapports de réunions de CCA 2024 de l'Accueil Temps Libre

6. Approbation du plan d'actions de l' Accueil Temps Libre pour 2024-2025

Le Conseil communal :

Vu le Plan d'actions établi par la Commission Communale de l'Accueil pour l'année scolaire 2024-2025, sur base du dernier programme CLE

à l'unanimité,

Prend acte du Plan d'actions de l'Accueil Temps Libre pour l'année scolaire 2024-2025

7. Approbation du rapport des Activités de l'Accueil Temps Libre pour 2023-2024

Le Conseil communal :

Vu le rapport d'activités établi par la Commission Communale de l'Accueil pour l'année scolaire 2023-2024

à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activités 2023-2024 de l'Accueil Temps Libre

8. Approbation du budget de l'exercice 2025

Madame Sylvie BERTHOLET, Présidente du CPAS - Bien évidemment, ce budget n'est pas le mien mais je fais toute confiance à la législature précédente, et c'est un budget qui est sensiblement similaire à celui de l'exercice antérieur. Pour mémoire, il a quand même été voté à l'unanimité par le Conseil de l'action sociale. Toutefois, il présente à l'ordinaire un déficit budgétaire de 748.000 €, la dotation communale globale est de 4.384.000 €, et nous remercions d'ailleurs le Collège de nous avoir fait une proposition d'augmentation de 6 % de la dotation communale, ce qui représente quand même environ 248.000 € pour nous aider dans nos efforts.

Sans surprise, les principaux postes d'augmentation sont les frais de personnel - vu les indexations, les frais de fonctionnement bien sûr, les frais de transfert de 14% qui sont une augmentation notable présumée des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Quant aux recettes et sans surprise, les recettes de prestations n'augmentent pas, on est à 0,65 %, alors que les recettes de transfert sont en augmentation de 10 %.

Au service extraordinaire, le budget s'élève à 2.003.000€ très exactement, avec des investissements prévus et financés sur fonds propres, principalement pour du matériel technique dans différentes structures telles que le remplacement d'une machine à laver, les frais informatiques, etc. Mais le gros morceau du budget extraordinaire est le financement de l'aménagement des travaux de l'ex Nos Logis, dit maintenant La Parenthèse, avec un subside à l'infrastructure de 1.200.000 € et un emprunt de 600.000 €.

Pour le surplus, je vais passer la parole à Monsieur Jean-Michel BALON qui aura une vue plus prospective et certainement plus différenciée que la mienne.

Monsieur Jean-Michel BALON, Directeur général du CPAS - Madame la Présidente a résumé les points importants, je vais simplement passer quelques visions générales du budget. Comme Madame la Présidente l'a dit, l'intervention communale a augmenté de 6%. On est dans une augmentation qui se poursuit depuis quelques années, mais qui est le reflet essentiellement du travail social qui est fait et de la cotisation de responsabilisation. Il n'y a rien de catastrophique dans ces chiffres ; évidemment si on se compare à la région wallonne, on est en dessous, et c'est aussi lié à la situation de la ville. C'est également lié au fait qu'une partie du travail social à Arlon est historiquement exercée par la

ville à travers l'échevinat des affaires sociales, sinon on serait probablement à un coût par habitant un peu supérieur.

On voit en vert clair l'évolution du coût par habitant à Arlon, et en bleu l'évolution du coût par habitant en Région wallonne. L'élément important est que ça a explosé partout en Wallonie ces 3 dernières années. Pour l'instant, ce n'est pas encore le cas sur Arlon et on peut s'en réjouir, même si l'année dernière on a vu une augmentation très importante des demandes d'aide. Monsieur Goffinet, le directeur du service social, l'avait dit lors de la réunion conjointe, +25 % de demandeurs d'aide. Donc ça se répercute. Heureusement dans ce budget on a pu aussi aller reprendre 20.000 € de réserves qui avaient été faites dans des temps plus favorables.

L'intervention communale, c'est 20% du budget du CPAS. Au niveau des dépenses, les dépenses de personnel représentent la moitié de notre budget ; les dépenses de transfert c'est à dire tout ce qui est lié à l'action sociale ; les revenus de l'intégration sociale et également toutes les aides financières ; le traitement du personnel article 60 représente 30%, et 10% pour les frais de fonctionnement. Le reste est plus anecdotique.

On peut voir les augmentations par rapport à l'année 2024, il y a une augmentation des dépenses de personnel maîtrisée et une augmentation très importante des dépenses de transfert, +14%, mais c'est lié à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du CPAS dans la commune pendant l'année 2024. Elle n'était pas prévue au budget 2024, elle s'est amorcée au moment du début de l'hiver 2023 et a continué pendant toute l'année 2024. Évidemment elle est prévue ici pour 2025. On a aucun signal d'une décroissance à l'heure actuelle.

Pour les dépenses de personnel, on voit l'augmentation qui est maîtrisée ces dernières années, qui avait été plus importante au moment de l'inflation énergétique en 2022-2023. Les frais de personnel au CPAS sont essentiellement la maison de repos - c'est la part de camembert bleu ; en rouge, on voit tous les services généraux. Attention que cette part-là est gonflée par les chèques-repas, le second pilier de pension, tout ce qui est cotisation de responsabilisation notamment - et dans une toute petite mesure, les mandataires qui sont placés là également. Dans le service social, ça représente pas loin de 20 %, et un peu moins de 10% pour le Pré-en-Bulles.

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables, on l'a dit, donc je ne vais pas insister là-dessus. On voit que la Maison de repos est aussi à la moitié moitié des dépenses de fonctionnement, et 15 % pour les autres services à la personne, par exemple notre lavoir, notre service de repas à domicile.

Les dépenses de transfert où on a vraiment un changement important, c'est 99 % des dépenses liées à tout ce qui concerne le service social. C'est un risque important, et qui pourrait s'accroitre si la réforme sur les allocations de chômage passait. Il faudra voir quelles seront les compensations. Les dépenses augmenteraient, mais peut-être que les recettes aussi. Donc c'est important que les mandataires locaux défendent bien les institutions communales et les CPAS.

\+ + +

19h32 : Monsieur Johan MULIMBI, Conseiller, entre en séance

\+ + +

Les dépenses de dettes sont plus ou moins stables. On voit qu'il y a 900.000 € mais 40 % de notre dette sont des emprunts par autorité subsidiante. Donc au niveau du CPAS, on ne rembourse réellement que 60% de cette dette ; le reste est payé par la Région wallonne pour un subside pour la

construction de la maison de repos. Il reste donc la maison de repos pour 90 %, et 10% pour les services généraux. C'est la rénovation du bâtiment central qui a été terminée en 2007, avec un emprunt en 20 ans, donc probablement que dans 3 ans il ne restera plus que la Maison de repos et la Parenthèse, puisque on a évoqué en 2025 le début de la rénovation d'une partie de cet espace.

Les dépenses augmentent mais, heureusement, les recettes aussi. La plus grosse partie des recettes du CPAS est les recettes de transfert, ce qui nous vient en subside de la part de différentes autorités, mais aussi pas loin de 14% de recettes de prestations. donc. Je reviendrai dessus un peu plus tard.

Les recettes de prestations sont en légère augmentation et elles concernent essentiellement de nouveau la Résidence de la Knippchen mais aussi tous les autres services à la personne, notre service de repas à domicile et le lavoir. Il y a une petite part pour le service logement ; attention que cette part-là est réduite dans le budget 2025 parce qu'il y a 35 appartements de transit à Nos Logis, qu'on appelle désormais la parenthèse. On a des appartements qui pour l'instant sont vides depuis quelques mois, et d'autres qui vont encore être libérés pour pouvoir démarrer les travaux en février probablement. On aura donc 1/3 des logements qui ne seront plus accessibles pendant la durée des travaux, qui devraient durer 17 mois.

Les recettes de transferts sont en augmentation de 7,93 %. C'est là qu'on retrouve l'augmentation de l'intervention communale de 6 %.
D'où viennent-elles ? Le principal sponsor de notre CPAS est la Région wallonne, avec L'AVIQ (l'Agence pour une vie de qualité) qui représente les subsides pour la Maison de repos, qui venaient avant de l'INAMI ; tout ce qui concerne le personnel, notamment les subventions APE (Aide à la promotion de l'emploi) ; le Fonds spécial de l'aide sociale ; d'autres plus petits subsides.
L'intervention communale qui, depuis quelques années, a dépassé les subventions fédérales, qui concernent essentiellement l'aide sociale, mais aussi le fonds mazout et d'autres petits projets.
Enfin la Fédération Wallonie-Bruxelles qui subsidie tout le secteur de l'aide à la jeunesse, et donc notre Pré-en-Bulles qui est notre service résidentiel général qui héberge 18,5 enfants.

Voici la même explication sous forme de camembert, et on voit effectivement qu'entre l'intervention communale et les subventions fédérales, on est fort proche. Un autre schéma qui montre cette évolution dans le temps, avec globalement la part de chaque autorité subsidiante reste plus ou moins stable. On avait eu une hausse en 2023 qui était liée à un subside fort important des personnes ukrainiennes qui fuyaient la guerre, et qui avaient fait qu'épisodiquement la subvention fédérale avait rejoint le niveau de l'intervention.

Pour l'extraordinaire, je ne vais pas tout détailler, ça se trouvait dans les documents que vous avez eus. Comme l'a dit Madame la Présidente, l'élément le plus marquant de ce budget est un peu inhabituel pour un CPAS - l'extraordinaire n'est pas notre fond de commerce – puisqu'on va se lancer dans ce beau projet de rénover une partie des logements de transit situés à Nos Logis - La Parenthèse.

Monsieur DEWORME – Première prise de parole au sein du Conseil communal. Merci à Jean-Michel pour les explications sur ce budget. C'est vrai que le CPAS n'a pas vocation de développer un budget à l'extraordinaire, mais je suis quand même un peu surpris que rien n'apparaisse par rapport au projet d'extension de la Résidence de la Knippchen. Je pense qu'il y a un courrier qui avait été adressé dans la législature précédente au Ministre DESQUESNES, faisant appel à des subsides éventuels de la Région wallonne. Je voudrais savoir où on en est par rapport à ce courrier, est-ce qu'on a finalement obtenu une réponse ? Si oui, quelle est-elle ?

Monsieur BALON – On a obtenu une réponse disant que la question du financement de travaux des maisons de repos était à l'étude, mais on n'a pas encore eu de réponse positive sur un éventuel nouveau système de financement des maisons de repos. Il faut savoir qu'en 2017, l'ancien système de

financement et la loi qui le prévoyait ont été abrogés ; depuis lors, pendant toute une législature, ça a été sur le bureau de la ministre de l'Action sociale. Rien n'a été fait ou abouti. Aujourd'hui, on espère que ça pourra aboutir parce que ce serait dommage de devoir prendre une décision sans savoir ce que l'avenir réserve. Se dire « est-ce qu'on le fait sur fonds propres ou est-ce qu'on ne le fait pas ? » alors que la Région wallonne est encore en réflexion sur le mécanisme qui le permettrait ou non.

Concernant le dossier, on a eu une bonne nouvelle la semaine dernière puisque les services de l'urbanisme avaient remis un avis d'incomplétude du dossier par rapport à une question d'environnement. On avait donc dû refaire des sondages et redonner par avenant une mission complémentaire à l'auteur de projet. Cette mission s'est terminée, le dossier a été rentré et la semaine dernière, on a reçu un avis de dossier complet. L'urbanisme va donc démarrer maintenant l'étude sur le fond du dossier.

Monsieur COIBION – Merci pour cette présentation. On annonce une participation communale de plus de 4.000.000 € ; on nous présente une hausse de 6 % et vous l'avez bien dit, c'est justifié par la hausse des bénéficiaires du RIS. Il y a aussi une inquiétude face à la limitation du chômage dans certaines fonctions du Gouvernement fédéral.

Ma question est : On voit cette augmentation de 6 % en comparaison à l'évolution en Région wallonne. J'aimerais avoir un peu plus de détails quand même. Pourquoi est-ce 6 % ? Pourquoi pas plus ?

Une question un peu plus précise : pourquoi y a-t-il une diminution de l'aide alimentaire ? On voit que pour Epicœur, on passe de 54.000 d'aides en 2024 à une révision de 22.000 en 2025.

Une dernière question par rapport à Nos Logis. Vous avez parlé de ça dans l'extraordinaire et j'aimerais avoir un peu plus de détails par rapport aux demande de subsides.

Monsieur Jean-Michel BALON - Concernant le subside, c'est un subside à la base européen qui est passé par le plan national résilience et le plan wallon pour la résilience. Il n'y a rien de bien spécial à ça. Dès qu'on a vu qu'il y avait des possibilités d'obtenir des subsides spécifiques pour l'accueil de personnes précarisées, on s'est lancés Le dossier était assez complexe et on a été sélectionné, comme 3-4 institutions dans la Province de Luxembourg.

Concernant l'aide alimentaire, dans le budget 2024, on savait déjà qu'un certain nombre de subsides avait été prévu au niveau fédéral pour aider les CPAS et les épiceries sociales, donc ça avait été inclus. À l'heure actuelle, on n'a pas encore d'informations à ce sujet-là. D'habitude on mettait ces subsides supplémentaires, et la différence se retrouvait en dépenses et en recettes ; ici, elle a été retirée. Au niveau du fonctionnement habituel de l'épicerie sociale, l'essentiel de ce qui est récolté, ce sont des dons, des invendus des grandes surfaces ; pour le reste, la Croix-Rouge achète des vivres qu'elle revend à moitié prix. Le solde est donc financé pour moitié par la Croix-Rouge à travers ces autres activités, notamment tout ce qui est vesti-boutique, et pour 1/4 du coût réel par le CPAS. On sait que le budget prévu est suffisant, donc les subsides complémentaires permettaient parfois des investissements pour du matériel, parfois aussi pour faire des activités supplémentaires au moment des fêtes par exemple. On verra en fonction de ce qui est prévu au Gouvernement fédéral, s'il y a lieu de prévoir quelque chose sur fonds propres ou non.

Monsieur DEWORME - Concernant les 6%, il y a les invendus des grandes surfaces que Jean-Michel a mentionnés, mais ces invendus sont en augmentation. Les grandes surfaces se mobilisent aussi davantage que par le passé, donc on peut aller prélever beaucoup plus de ces invendus et les redistribuer gratuitement. C'est quelque chose qui n'apparaît pas de façon chiffrée dans le budget.

Monsieur BALON - Le nombre de tonnes de vivres qu'on a récoltées est évidemment en croissance continue depuis 5-6 ans. On a doublé ou triplé le nombre de tonnes de vivres récoltées et donc, proportionnellement au nombre de personnes, même si le nombre de personnes a augmenté aussi, on va dire que si on calcule le nombre de kilos distribués par personne, on est à plus qu'il y a 5-6 ans. C'est par l'effort qui a été fait aussi pour promotionner ce service, par la Croix Rouge et par le CPAS, et par de nouveaux partenariats qui ont été faits. Il y a les grandes surfaces, mais y a aussi des petits commerçants et parfois des mouvements de jeunesse qui viennent faire des dons en fin de camp, et d'autres citoyens.

Pour les 6%, on est resté sur le budget tel qu'il était en 2024. Dans la déclaration de politique sociale un PST va être prévu dans les 2 mois de l'installation du Conseil, et sur cette base-là, le budget 2025 sera peut-être amendé en modification budgétaire, ou le budget 2026. Il n'y a pas de nouveau grand projet. On est resté sur la poursuite du budget 2024. L'augmentation du nombre de bénéficiaires, ainsi que l'augmentation de la cotisation de responsabilisation font qu'on avait besoin de 6 %. Si on prend sur le personnel pur, on était cette année-ci un peu en baisse au niveau budgétaire, de par un rajeunissement des équipes On a eu pas mal de départs de personnels plus âgés nommés, qui avaient acquis un salaire un peu plus élevé, et qui ont été remplacés par des jeunes.

Monsieur MAGNUS - Je voudrais éventuellement rajouter par rapport à cette augmentation de 6 %, puisque c'est la ville qui la donne et c'est le CPAS qui la reçoit, que ça fait toujours partie de ce qu'on appelle la table ronde, la négociation Ville-CPAS. Il y en a 2-3 par an, lorsque le CPAS a besoin de communiquer certaines choses à la ville. Ça fait quand même 12 ans que je suis là, et je crois pouvoir dire que la ville n'a jamais refusé une demande d'augmentation du CPAS. A chaque fois le CPAS vient, argumente, a fait ses études pour savoir quelle est l'augmentation qu'elle souhaite avoir – c'était parfois 2 % ; ça a été 6%. C'est vrai qu'il faut bien se rendre compte que leurs obligations sont de plus en plus importantes et donc la ville a à chaque fois en tout cas répondu favorablement à cela, et ça ne fait pas l'objet de beaucoup de débats entre nous. C'est d'un commun accord qu'on tombe sur un montant. Pourquoi 6 et pas 7 ? Ça reste ce qu'on appelle des budgets, c'est à dire que le compte est juste, mais pour le budget on essaye de se rapprocher le plus possible de ce qu'on croit être la réalité de demain. Nous ne sommes pas des voyants, c'est évidemment au fur à mesure que l'année avance qu'on a la modification budgétaire n°1, qui nous permet d'abord d'intégrer le résultat au compte de l'année précédente, mais aussi d'affiner déjà un peut ce dont on a besoin. Ensuite la modification budgétaire n°2 en fin d'année qui permet non pas d'être tout à fait au compte, mais de se rendre compte de ce que sera le compte en fin d'année. Si jamais on voit qu'à un certain moment il devait y avoir plus de demandes de participation communale, c'est quelque chose qui pourrait s'envisager dans le respect des 2 partenaires. Moins de demande, ça n'est jamais arrivé. Dans tous les cas, au niveau de la ville, on est très attentif à ce que le CPAS puisse disposer des moyens dont il a besoin pour pouvoir fonctionner de manière correcte.

Monsieur Jean-Michel BALON – Il peut arriver qu'il y ait moins de demande. En tout cas ce qui est vrai, depuis que je travaille au CPAS, c'est arrivé quelque fois qu'en cours d'année, face à des hausses importantes ou des événements imprévisibles - je me souviens notamment en tout cas de l'année où il y avait eu les explosions énergétiques - la ville avait effectivement redonné des moyens au CPAS ; par contre en fin d'année, quand on arrive au boni du CPAS, dans d'autres communes, ce n'est pas la majorité mais il y a un certain nombre de communes où le principe est de redescendre l'intervention communale pour qu'il n'y ait pas de boni, afin de revenir à l'équilibre des dépenses réelles. Au niveau de la ville d'Arlon, il y a toujours eu la décision de laisser ce boni au CPAS, qui pouvait à ce moment-là l'utiliser pour la première modification budgétaire ou bien alors le mettre en réserve, ce qui fait que lors de l'avant-dernière législature, il y avait des réserves qui avaient été faites au niveau de l'ordinaire pour des dépenses en personnel, et au niveau du service extraordinaire, elles sont utilisées dans ce budget-ci - déjà l'année dernière, il y a 200.000 € qui ont été prélevés pour permettre de lisser cette hausse brutale de la cotisation de responsabilisation. Je pense que c'était une

manière judicieuse de travailler qui permet qu'il y ait une marge de manœuvre, et de pouvoir faire face sans avoir des pics trop brutaux.

Madame FROGNET – J'ai encore une petite question à propos des travaux de Nos Logis. Il y a un certain nombre de logements qui vont être fermés sur les 35 disponibles. Ça veut dire que pendant 17 mois, il y aura une partie des bénéficiaires - ou des gens qui auraient été possiblement bénéficiaires - d'un logement à Nos Logis qui n'auront pas accès à un logement, où est-ce qu'il y aura quelque chose de transitoire le temps des travaux ?

Monsieur BALON - Ça a été anticipé depuis au moins un an, avec une réflexion pour essayer de ne pas arriver dans une situation où on serait avec des personnes en trop dans le bâtiment à la veille des travaux, et de devoir arriver à des expulsions brutales, etc. La majorité des personnes qui ont quitté ces appartements les ont quittés parce qu'elles ont trouvé un autre logement. Souvent c'est un logement social ou au niveau de l'agence immobilière sociale. Mais ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, par rapport aux personnes qui viennent demander un logement, les possibilités sont et seront réduites pendant toute la durée des travaux. C'est dommage mais c'est pour un mieux par la suite. Il faut aussi dire qu'actuellement le nombre de de logements qu'on a est très important ; cependant, il est inférieur au nombre de demandes. On a 200 demandes par an alors qu'on a 35 logements avec plus ou moins une douzaine qui sont disponibles chaque année. Il n'empêche que ce type de logement de transit, 35 appartements, c'est le deuxième parc en Wallonie. Il y a même des grosses communes qui n'ont pas des parcs de logements de transit aussi importants qu'à Arlon.

Monsieur MAGNUS – Je rappelle simplement que nous sommes ici autorités de tutelle, que ce budget a été voté par l'ensemble de nos Conseillers CPAS et on l'a rappelé tout à l'heure, à l'unanimité. C'est quand même important pour nous de savoir que ceux qui ont encore plus de temps que nous pour pouvoir analyser ça en détails, ont pu marquer leur accord unanimement sur ce projet de budget.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil du CPAS du 27 novembre 2024 relative au budget de l'exercice 2025.

à l'unanimité,

Approuve la délibération du CPAS du 27 novembre 2024 relative au budget pour l'exercice 2025.

9. Marché de travaux : Travaux de gestion hydraulique suite aux inondations de l'année 2024 Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur MAGNUS – C'est un projet très ambitieux et très important pour l'ensemble nos citoyens, plus particulièrement pour ceux qui ont été touchés par les dernières inondations.

Monsieur KERGER - Nous avons tous en mémoire les inondations du mois de juin 2024, et également les craintes que nous avons éprouvées début du mois d'octobre face aux pluies diluviennes qui nous ont frappés. On se rend donc bien compte qu'il nous faut absolument continuer car ce ne sont pas ces pluies-là, ni ces inondations-là qui ont donné le point de départ des actions au niveau de la commune. Il faut donc avoir une vision globale des actions à mener. Il y a naturellement des actions à plus grande échelle, à moyen ou à long terme, mais il y a également des actions beaucoup plus circonscrites, beaucoup plus localisées qui affectent parfois seulement une ou deux maisons. Après la présentation de Monsieur VALENNE, on va vous demander d'approuver des actions beaucoup plus circonscrites, localisées, qui concernent soit le renouvellement, soit la mise en place soit la rénovation

d'ouvrages hydrauliques comme des aqueducs, etc. pour éviter de tels accidents. Également un 4ème point, la remise en état d'un chemin forestier qui a été réellement détruit par les pluies du mois de juin, et donc plus personne ne sait se rendre dans les propriétés boisées voisines. On va donc vous proposer le budget que vous pourrez décortiquer, et on propose de passer cela par procédure négociée, sans publication préalable. De plus on veut aussi mettre une certaine urgence et pouvoir déjà attribuer les travaux, donc si vous marquez maintenant votre accord, on consulte des opérateurs et on voudrait déjà passer le point au Collège fin décembre, pour pouvoir terminer les travaux au plus tard - on espère beaucoup plus tôt - avant les congés du bâtiment au mois de juillet.

Monsieur VALENNE - Je vais vous détailler quelque peu les travaux hydrauliques, il y en a principalement quatre. Tout d'abord, on va se promener dans les quatre coins de la commune,

Rue de Buvange à Udange. Dans un contexte d'urgence absolue, nous avons dû raccorder un collecteur de drainage aux égouts parce qu'il y avait la construction d'une maison qui s'est déroulée en 2020 - année assez sèche, si vous vous en rappelez, c'est l'année du COVID - et courant 2021, ce tuyau-là qui était apparent et dont personne ne s'inquiétait, s'est révélé être un tuyau de drainage qui n'apparaissait sur aucun de nos plans, qui n'apparaissait absolument nulle part et qui a été sans doute construit juste après la fusion des communes, d'après ce qu'on en sait maintenant. Quand il s'est mis en charge, il a totalement noyé sous plus d'un mètre d'eau les caves de cette maison. Il a donc fallu trouver une solution rapide : on a connecté ce tuyau-là aux égouts, sachant qu'on ne met pas d'eau claire dans les égouts, ça déstabilise la station avale. Ce tuyau doit donc être reconnecté à la rivière mais on en parlera plus en détails.

Le second point est la rue A. Kreides à Toernich. C'est un peu le même problème : on a affaire à un pertuis sur le Brusch qui a été construit il y a pratiquement un siècle et qui n'a pas résisté aux outrages, notamment des fameuses pluies du 29 juin.

On se retrouve à Sterpenich, rue de Kleinbettingen, où il y a un problème un peu inversé : il manque un aqueduc pour permettre à l'eau d'une parcelle de passer à la suivante, et en fait la route fait barrage. On est donc presque dans la notion du code civil de continuité hydraulique.

On se retrouve finalement à Waltzing, rue du Lingenthal : c'est un petit chemin forestier qui part pratiquement de la rue du Lingenthal et qui est complètement raviné. Les vététistes, les promeneurs, les exploitants forestiers nous ont dit qu'on devait absolument faire quelque chose.

J'en reviens à Udange, où je m'étais déjà un peu épanché. Vous voyez schématisé en vert continu et discontinu, l'aqueduc tel qu'il existait. La construction de la maison a rendu cet aqueduc inopérant, et on l'a raccordé aux égouts. Maintenant le travail consiste à passer à côté de la maison et de le raccorder en aval - c'est le trait discontinu rouge - à peu près 85 mètres en tuyauterie de 40 cm de diamètre. En bleu vous avez le dessin de l'aqueduc jusqu'à la Schleischmülhen. Diamètre 400 est le diamètre initial de la tuyauterie qu'on rencontre. Dans tous les problèmes d'eau de pluie, après concertation avec la Région wallonne, ils nous disent de surdimensionner absolument tous nos ouvrages pour ne jamais le regretter. Je vous ai un peu décrit les travaux : chambre de visite en amont, en aval, le DN 400 d'une longueur de 85 mètres environ, et les raccords aux chambres de visite avec une traversée de voie.

On va maintenant à Toernich où on est sur le Brusch qui, comme son nom l'indique en luxembourgeois, est la petite rivière qui vient du bois. Il est totalement endommagé et à refaire en partie. Le trait rouge que vous voyez est le Brusch, avec ce qui est canalisé pour l'instant, à peu près 60 mètres en trait continu gris. Voilà la situation quelques jours après les pluies du du 29 juin - voire le lendemain et le surlendemain - la route est complètement noyée d'eau, le champ à côté que vous voyez sur la droite est complètement noyé. On prévoit un drainage de ce champ-là pour évacuer les

eaux. Voici une photo de la situation de cet aqueduc, un peu malmené, bien qu'il avait déjà été réparé mais il suffit qu'un gros camion passe dessus et ça le mettait mal en point. Même type de travaux : on prolonge l'aqueduc avec des tuyaux en polypropylène, diamètre 630 mm ; l'aqueduc est en béton en 600 d'une douzaine de mètres ; traversées de voiries également mises en place de tête d'aqueduc en aval uniquement, tête d'aqueduc pour les deux tuyaux - celui de 600 mm et un autre de 315 mm - qui va permettre de drainer le champ en question.

Nous voilà à la rue de Kleinbettingen à Sterpenich. On est dans le cadre de la continuité hydraulique, donc la mise en place d'un aqueduc, on reste dans le domaine communal, on n'est pas dans le domaine privé. Vous voyez ici l'écoulement de l'eau tel qu'on le retrouve sur des cartes appelées LIDAXES, et vous voyez la rue de Kleinbettingen, donc l'aqueduc va exactement prendre l'axe de cet écoulement pour passer d'une parcelle à l'autre. La rue ayant fait l'objet d'un barrage alors que dans le temps ces eaux s'écoulaient librement. Je n'ai pas de photo du débordement des eaux, mais c'est un peu comme le cas précédent à Toernich, il y a 2-3 maisons en aval dont les caves sont systématiquement noyées. Le type de travaux est toujours en 315 mm de diamètre intérieur. Il faut savoir que c'est un peu le principe d'un bassin d'orage, globalement cet aqueduc, hors pluie, sera toujours vide. Il n'y aura jamais de transfert d'eau. Ce n'est vraiment que lors de grosses pluies décennales qu'il servira et qu'il empêchera l'inondation des caves des maisons. Côté amont, chambre de visite, pas de coupe odeur puisqu'on ne va pas aux égouts ; coté aval, tête d'aqueduc en béton préfabriquée pour limiter les frais.

Nous voilà au niveau de la rue du Lingenthal avec ce chemin forestier complètement raviné par les pluies. Vous avez toujours cette carte avec les LIDAXES, c'est-à-dire les ruissellements, et pour le chemin il y a une vingtaine de mètres qu'on va réempierrer et reprofiler pour le rendre carrossabl. Il y aura peut-être une petite déviation des eaux de pluie en amont en cas de grosses pluies.

Voici les quatre questions que vous n'auriez sans doute pas manqué de me poser. Premièrement, l'estimation du coût des travaux : pour Udange, 40.000 € ; Toernich, 42.000 € ; Sterpenich, 26.000 € ; Waltzing, 12.000 € ; ce qui nous fait 120.000 €. Je pense que c'est un peu exagéré et qu'on aura de bonnes surprises à l'ouverture des devis. Deuxièmement, le budget. Monsieur KERGER l'a dit, Travaux d' « entretien extraordinaire voiries et trottoirs 2024 ». Troisièmement, le mode de passation, en procédure négociée sans publication préalable. On va contacter 4 entreprises. Quatrièmement, le timing avec la fin des travaux avant juillet 2025, c'est la garantie absolue. C'est sûr qu'il y a certains travaux, notamment le travail sur la Brusch à faire par temps sec, sinon ça pose problème. Sinon d'autres travaux pourraient être entamés vers mars/avril sans souci.

Monsieur GIGI – Je voulais quand même souligner la réactivité de la commune. Les photos ont montré qu'il y avait vraiment une nécessité d'intervenir. Ça s'est passé en 2024, on est en 2024 et on vote déjà ici ces actions. Les photos sont évidemment très parlantes. Pour avoir une vision un peu plus globale : on a voté également en novembre l'action climat, c'est-à-dire différentes aides à destination des citoyens pour l'installation de batardeaux, de rehaussement de bordures, maçonneries et autres installations pour lutter contre les inondations. On voit vraiment que c'est une vision globale qu'on défend ici. Cependant, on voit ici que ce sont quand même des travaux qui sont fort ciblés. Est-ce que d'autres travaux sont prévus dans le cadre des préventions contre les inondations ?

Madame LAMESCH – Effectivement les points abordés ici sont des points très ponctuels et on a tous en souvenir les inondations importantes qui ont eu lieu à d'autres endroits, notamment d'autres endroits à Udange, à Autelbas – un peu moins cette fois-ci - et à Autelhaut. D'autres actions ont effectivement été prévues : au niveau d'Udange et Autelbas, on avait déjà réalisé des études hydrologiques il y a un an ou deux, qui ont permis de mettre en évidence des endroits où on pourrait réaliser notamment des zones d'immersion temporaire, avec une évaluation des coûts que ça pourrait représenter.

On va lancer le même type d'études sur Autelhaut. Souvenez-vous, au mois d'octobre, on avait mandaté IDELUX Eau en tant qu'assistant en maîtrise d'ouvrage pour préparer les cahiers des charges et lancer les marchés pour ces études hydrologiques, en leur demandant de le faire rapidement, ce qu'ils ont fait. Ils nous ont confirmé cet après-midi que ce marché avait été attribué et allait être notifié dans la foulée. On va donc vraiment démarrer le comité d'accompagnement et cette étude au mois de janvier. On invitera d'ailleurs les riverains ou des représentants des riverains à participer à ce comité d'accompagnement pour rapporter tous les problèmes qui ont été observés et pour pouvoir vraiment les intégrer dans l'étude en elle-même.

En parallèle, il y a également une étude hydraulique qui a été réalisée par Idelux au niveau d'Autelhaut et les conclusions de cette étude seront également proposées en janvier au comité d'accompagnement. Il y a également un effort particulier qui va être fait au niveau du curage et de l'entretien des cours d'eau. Vous savez qu'on affectait chaque année un montant de 50.000 € pour curer et entretenir les cours d'eau. On s'est rendu compte qu'il était nécessaire à certains endroits de le faire beaucoup plus régulièrement, vu la récurrence de ces précipitations, et donc des inondations. Donc, vous l'avez peut-être vu dans le budget, on l'a multiplié par 3, donc on a un budget de 150.000 €. On a également multiplié par 2 le budget d'entretien du curage des fossés, qui est aussi un élément très important qu'on va suivre de manière plus récurrente.

L'entretien des avaloirs reste un point important que le service voiries va continuer à suivre avec vraiment beaucoup d'attention, notamment pour que tous les avaloirs soient pris en compte, avec une surveillance de l'entreprise qui réalise ces entretiens pour qu'ils soient faits de manière sérieuse et suivie.

Un dernier point, en plus des primes dont Raphaël a déjà parlé, c'est la plantation d'arbres, notamment de haies au bord des voiries et de certains chemins, avec une attention toute particulière dans les endroits où on sait qu'il y a justement des problèmes de ruissellements. On a un droit de tirage de 54.000 € à utiliser entre 2025 et 2027, et on a déjà budgété 30.000 € pour l'année prochaine, pour avancer le plus vite possible par rapport à ça, en bonne coordination avec les agriculteurs qui sont souvent concernés. Il est rare que la commune soit propriétaire des terrains qui bordent les voiries. Tout ça est donc bien en route.

Madame GOFFINET – J'avais plusieurs questions mais certaines ont été répondues par Madame l'Échevine. J'entends qu'il y a une étude globale qui va se faire au niveau d'Autelhaut, et je crois qu'à un moment donné il serait intéressant de la présenter au Conseil communal pour bien montrer tout le travail qui est fait sur la gestion des inondations et le plan global, parce qu'on voit qu'il y a différents chaînons qui se mettent l'un à côté de l'autre. Pour le dossier ici, je tiens à remercier les services pour la rapidité d'actions, j'entends que ce sont des travaux et que d'autres vont se poursuivre dès 2025.

J'entends qu'une attention particulière va apporter sur l'entretien et l'éclairage des cours d'eau et des fossés. Je tiens encore à insister sur le volet « avaloir » : au-delà de suivre le travail de la société, c'est voir suivant certains endroits si on ne doit pas faire un nettoyage plus régulier. Je pense qu'il y a des sites régulièrement bouchés, par exemple près du carrefour Market où l'avaloir est souvent bouché et la route inondée. Je pense qu'il y a peut-être des adaptations à faire sur le cahier des charges, et les travaux à mener pour les avaloirs.

Je saisis l'occasion qu'on parle des inondations pour avoir une demande d'informations par rapport aux communiqués de presse de la CGSP concernant la SWDE à Arlon. On sait que la SWDE est en difficulté pour recruter sur Arlon. Il y a eu plusieurs annonces d'appels d'offres qui ont été faites. Je voulais donc savoir si vous étiez en contact ou si vous aviez des informations suite au communiqué de presse qui est apparu ce matin ?

Monsieur MAGNUS - La première fois que des délégués de la SWDE sont venus nous voir, c'était le 1er juillet 2024, où ils nous ont expliqué leurs difficultés, des arguments que nous ne voulions évidemment pas entendre. Où va-t-on si un service public tel que la SWDE vient avec des arguments comme « on ne trouve pas de personnel » ? On n'était absolument pas d'accord avec leur raisonnement. Est-ce que ça veut dire que on doit demander à Idelux de ne plus avoir de zoning sur notre territoire parce qu'on ne trouve plus de personnel ? Est-ce qu'on doit dire à la Chambre de Commerce de ne pas encourager leurs entreprises à s'installer dans le sud parce qu'elles ne trouveront pas de personnel ? En tout cas, personnellement je n'ai pas voulu entendre ce raisonnement.

Ils sont donc revenus le 4 novembre, avec Monsieur Nicolas PIRE, membre du comité de direction. Je lui avais dit que la première chose que j'allais faire, c'était de demander à Anne-Catherine de poser une question parlementaire au Ministre de tutelle Yves COPPIETERS, pour lui demander si c'était ça, la politique de la Région wallonne en matière de services publics. Anne-Catherine ne l'a pas encore fait parce qu'il nous avait promis de revenir le plus rapidement possible. Monsieur Nicolas PIRE m'a téléphoné ce matin en disant qu'ils avaient une solution, qu'ils avaient bien réfléchi à différents arguments qui avaient été développés par la commune d'Arlon. Pour ne rien vous cacher, je vais vous lire la demi-page qu'il m'a envoyée : « *Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme les intentions de la SWDE concernant le secteur d'Arlon. La SWDE ambitionne de maintenir son niveau de services malgré les réelles difficultés de recruter du personnel de terrain, et ce encore récemment lors de notre dernière campagne dont nous vous avions informé. »* Je leur avais dit le 7 novembre de retourner vers le comité de direction pour leur faire part de notre refus par rapport à leur position. « *Dans ce contexte, la SWDE s'emploie à réorganiser ses services opérationnels afin de pallier les difficultés rencontrées. Du personnel d'Arlon sera rattaché fonctionnellement au secteur de Bertrix pour permettre une organisation optimale de nos activités. Les postes actuellement vacants sont pourvus dans les meilleurs délais ; les collaborateurs actuels ainsi que les nouveaux recrutés seront ou assureront l'ensemble des activités dans votre ville, ainsi que Martelange, Fauvillers, Aubange et Messancy. Notre volonté est bien de garder un ancrage à Arlon qui nous permettra d'offrir aux personnel d'intervention un espace de travail et un espace de stockage du matériel, et des réactifs entrants dans nos processus de traitement. »* Pour être clair, ils veulent garder un ou deux bureaux à Arlon avec tout leur matériel, de manière à ne pas devoir retourner à Bertrix quand ils ont besoin d'une pièce, et revenir. « *Si cela vous agréé, la SWDE envisage de procéder à une vente de son bâtiment à la Ville en faisant appel au Comité d'acquisition d'immeubles, moyennant la mise à disposition de locaux répondant aux besoins de nos services. Nous sommes à votre disposition.* » Voilà donc une lettre officielle que Monsieur Nicolas PIRE m'a permis de vous lire, et qui va nous permettre de rentrer en négociations avec eux et de voir comment on peut s'organiser pratiquement.

On ne faillira pas là-dessus, notre volonté avec les autres communes dont il cite ici le nom est de se battre pour continuer à avoir des services de proximité, des services de qualité dans le sud de notre Province, et plus particulièrement Arlon et probablement dans les bureaux la SWDE qui, comme vous le savez, se situent juste à côté de notre département technique. Je crois que c'est éventuellement une bonne formule d'envisager une collaboration, d'autant plus que le Directeur du département technique m'a dit qu'ils étaient un peu à l'étroit et que ça leur ferait bien plaisir de pouvoir s'étendre un petit peu.

Ils organiseront les services au départ de Bertrix, mais les hommes seront bien à Arlon et n'auront pas besoin d'un temps d'intervention de 45 min pour aller de Bertrix à Arlon, à chaque fois qu'une intervention de la SWDE sera nécessaire.

Monsieur DEWORME - Je voulais souligner aussi la très bonne réactivité à la fois du Collège mais aussi du service technique par rapport à ce qui nous est proposé ce soir. Je me demandais, face à des situations inédites d'inondations très importantes et soudaines, comment est-ce qu'on dimensionne correctement ces tuyaux ? Comment est-ce qu'on calcule ça ?

Monsieur VALENNE - Il y a des calculs empiriques simples qu'on peut utiliser et qui consistent à dire par exemple qu'en débit normal, un hectare donne 5 litres par secondes par hectare. À partir de ça, on a le bassin versant, donc on peut calculer. Ensuite là-dessus on peut prendre des coefficients x2, x3, x4 pour s'assurer qu'on ait eu absolument aucun souci. On prend souvent les coefficients x2 et x3, ça dépend le type de calcul. Parfois on prend 1,1 dans des situations qu'on maîtrise et où on est sûr de ne jamais aller au-delà. Mais dans des cas pareils, rappelez-vous la pluie du 29 juin qui était une pluie centennale, voire pire dans d'autres cas. Je crois que cette année-ci, on a eu au moins deux pluies centennales donc il faut vraiment refaire les tables de discussion par rapport à ce type de retour. On a décidé de remettre le même aqueduc de diamètre 400, comme celui qui servait à Udange pour la traversée vers le Schleischmülhen, et qui était complètement saturé, parce que comme on est en amont de ce tuyau-là, on ne va pas mettre du 500 car ça n'a pas de sens. Mais moins rester dans des diamètres pareils, et si on doit redimensionner des nouveaux aqueducs, on les redimensionnera en conséquence pour que, dans le rêve absolu, on puisse affronter de nouvelles pluies centennales qui arriveront en 2025, sans risque.

Madame THINES - Je voulais revenir sur ce que disait Madame LAMESCH par rapport à Autelhaut pour le projet hydraulique. Mes questions étaient reliées à cela, mais je voulais signaler aussi que le nettoyage de la rivière avait quand même déjà commencé et avait été bien fait ; cette fois-ci, on peut dire qu'on voit une différence, donc merci d'avoir mis ça en place rapidement. Vous disiez pour les haies que vous alliez planter sur les terrains bordant, qui risquaient des coulées de boue, que vous prendrez l'avis du propriétaire du terrain, ou du locataire du terrain - parce que les 3/4 ne sont pas propriétaires. Le propriétaire dira certainement oui, aux dépens peut-être de l'agriculteur qui perdra de nouveau une partie, mais le loyer lui ne changera certainement pas pour la superficie.

Madame LAMESCH – C'est évidemment une bonne question. On a consulté le comice pour avoir des idées de la marche à suivre, et on se rend bien compte qu'il faut consulter les deux, bien entendu. Le problème pour l'agriculteur est aussi l'entretien de ces haies, donc on va vraiment discuter en bonne entente avec tant le propriétaire que le locataire par rapport à la façon d'entretenir ces haies pour qu'elles n'empiètent pas trop sur la partie des terres agricoles.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 143.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant que plusieurs épisodes pluvieux ont donné lieu à de sévères inondations en 2024 et qu'il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux de gestion hydraulique permettant de minimiser voire d'éliminer les conséquences négatives de tels épisodes ;

Considérant que la Ville a connu cette année, un, voire, deux épisodes de pluies centennales et que la mise en place et/ou le redimensionnement d'ouvrages hydrauliques est essentiel dans la réalité du dérèglement climatique ;

Considérant qu'il est proposé d'effectuer ces travaux hydrauliques sur ces 4 sites :

- ***Udange, rue de Buvange** : Déconnexion d'un drain raccordé aux égouts et raccordement de celui-ci à son aqueduc d'origine se déversant dans la rivière 'Schleischmülhen'.*

En 2020, lors de la construction de la maison sise 77 rue de Buvange, un aqueduc a été mis au jour sans que personne n'ait eu connaissance de sa présence. La construction s'achevant, les fortes pluies de 2021 ont saturé cet aqueduc et noyé les caves de cette maison sous plus d'un mètre d'eau. Pour solutionner en urgence cette situation, décision a été prise de raccorder - provisoirement - cet aqueduc à l'égout de la rue de Buvange. Malheureusement lors de fortes pluies, l'égout déjà fort saturé ne facilite pas l'écoulement des eaux de ce drain. Le drain se met en charge et déborde vers les maisons situées en amont. Il est, de plus, contraire à la bonne pratique d'orienter des eaux claires (pluies, sources ou drainage) vers des égouts. Ces eaux doivent donc impérativement et dès que possible être réorientées vers la Schleischmülhen ;

- ***Toernich, rue A. Kreides** : Réparation du pertuis de la rivière 'Brusch' endommagé lors des dernières inondations et non dimensionné pour les phénomènes observés actuellement.*

Lors des pluies du 29 juin 2024, le pertuis de la rivière 'Brusch' d'un diamètre de 60 cm et passant sous la rue A. Kreides s'est mis en charge. Du fait de sa vétusté et cassé à plusieurs endroits, il a débordé vers la maison adjacente, noyant le rez-de-chaussée sous 20 cm d'eau ;

- ***Sterpenich, rue de Kleinbettingen -** Continuité Hydraulique : Mise en place d'un aqueduc dans l'axe de ruissellement des eaux de pluies.*

L'axe de ruissellement est perturbé par la rue de Kleinbettingen. Cette perturbation datant soit de la construction soit de la réfection de cette rue. Cet axe de ruissellement doit être rétabli car légalement - voir paragraphe ci-dessous - « Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement ». La Ville est, dans ce contexte, le propriétaire inférieur et la rue de Kleinbettingen est comparable en une digue qui empêcherait cet écoulement. Lors de fortes pluies, le pré situé en amont de la rue se gorge d'eau et celles-ci débordent sur la rue inondant les garages des maisons situées face à ce pré ;

- ***Waltzing, rue du Lingenthal** : Détérioration d'un chemin forestier due aux fortes pluies.*

Les forts ruissellements ont détérioré le chemin communal situé au sud de la rue du Lingenthal (plan en annexe) et menant dans les bois. Ce chemin étant devenu impraticable après le passage du gué. Travaux prévus afin de rendre ce chemin carrossable ;

Considérant le cahier des charges N° MT-PNSPP/24-3043 relatif au marché "Travaux de gestion hydraulique suite aux inondations de l'année 2024" dont le montant estimé s'élève à 120.000,00 € hors TVA ou 145.200,00 € TVA 21% comprise réparti comme suit sur les différents sites :

- ***Udange, rue de Buvange** : 40.000,00 € HTVA ou 48.500,00 € TVAC ;*
- ***Toernich, rue A. Kreides** : 42.000,00 € HTVA ou 50.820,00 € TVAC ;*
- ***Sterpenich, rue de Kleinbettingen :** 26.000,00 € HTVA oou 31.460,00 € TVAC ;*
- ***Waltzing, rue du Lingenthal :** 12.000,00 € HTVA ou 14.520,00 € TVAC ;*

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable avec consultation d'au moins 3 opérateurs économiques ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60/20244006 ;

Attendu que la présente décision a une incidence financière d'un montant estimé de 120.000,00 € hors TVA et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 29 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 3 décembre 2024 ;

à l'unanimité,

décide,

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/24-3043 et le montant estimé du marché "Travaux de gestion hydraulique suite aux inondations de l'année 2024". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant total estimé s'élève à 120.000,00 € hors TVA ou 145.200,00 € TVA 21% comprise réparti comme suit sur les différents sites :

- ***Udange, rue de Buvange** : 40.000,00 € HTVA ou 48.500,00 € TVAC ;*
- ***Toernich, rue A. Kreides** : 42.000,00 € HTVA ou 50.820,00 € TVAC ;*
- ***Sterpenich, rue de Kleinbettingen :** 26.000,00 € HTVA oou 31.460,00 € TVAC ;*
- ***Waltzing, rue du Lingenthal :** 12.000,00 € HTVA ou 14.520,00 € TVAC.*

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation d'au moins 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60/20244006.

10. Reconversion du Palais et de l'Hôtel du Nord en pôle touristique, culturel et événementiel - Approbation du dossier de demande de subvention complémentaire auprès du Commissariat général au Tourisme (CGT) pour l'aménagement des espaces d'exposition temporaire et de la salle polyvalente, et engagement de la prise en charge de la quote-part non-subsidiée

Monsieur MAGNUS – Aujourd'hui, je me permets d'insister là-dessus, c'est l'approbation du dossier de subventions complémentaires auprès du Commissariat général au tourisme pour l'aménagement des espaces d'exposition temporaires et de la salle polyvalente, et l'engagement de la prise en charge de la quote-part non subsidiée.

On avait déjà présenté l'esquisse au sein du Conseil communal il y a déjà quelques années. J'aurais voulu aujourd'hui aller un peu plus loin et vous présenter déjà le projet ou l'avant-projet, mais il faut comprendre que nous ne sommes pas encore prêts. En général, et vous le savez, on présente des projets au sein du Conseil, et avant ça on ne présente pas le projet ni l'esquisse. Mais je m'engage en tout cas vis-à-vis de vous, à vous présenter ce très beau projet qui sera important dans le cadre de

notre législature. On ne peut pas laisser un espace dans l'état dans lequel il est comme ça, sans, sans qu'il ne profite à l'ensemble de notre population depuis quelques années. Je m'engage à vous présenter ce projet dans les 6 mois à partir de ce jour. Aujourd'hui, on continue donc à chercher des subsides, et c'est de moins en moins facile. On a déjà, vous l'avez vu dans la note, pu obtenir un montant de 1.786.000 € dans la mesure FEDER n°15. C'était relativement facile parce que c'était RESOLUX qui donnait cet accord, RESOLUX étant une structure désignée par le FEDER pour entendre différents candidats, et qui est présidée par le gouverneur. Ça se passait donc ici en province de Luxembourg. L'objectif était ici, vous vous rappelez on en a parlé assez bien dans la presse, de relier les deux parties entre elles – le Palais et l'Hôtel du Nord - par une structure qui permettait également des entrées. Nous avons également, et vous l'avez voté le mois passé je crois, la confirmation de cette subvention que nous recevions du CGT, un subside de 2.000.000 €, ce qui était un montant important et qui avait été attribué à l'époque par René COLLIN. On demande un peu tous azimuts au SAR « site à réaménager » - par exemple le bâtiment ici en face qui a été à l'époque démoli et pour lequel nous avons pu obtenir des subsides pour l'achat des garages. On nous dit donc que pour cette année 2024 que ce ne serait pas possible, mais qu'il faudra rentrer les dossiers en 2025. On a aussi redemandé un subside au FEDER mais dans la mesure concernant les isolations. Ça fait des mois que nous attendons des réponses, que nous n'avons pas. On me dit que ça pourrait arriver pour fin d'année, mais on s'en approche dangereusement. Il y aurait aussi des subsides demandés ou à demander en matière de développement urbain.

Donc on avance, et le projet final qu'on vous présentera sera évidemment sujet à discussion au sein de notre enceinte, et tiendra compte des subsides qu'on avait. Au début on démarrait avec un projet de 24.000.000 €, et puis on est descendu un peu plus bas. Ensuite on a dû revoir un peu nos prétentions et maintenant nous sommes à 12.000.000 €. L'objectif pour la ville est d'essayer de ne pas dépasser en tout cas la moitié de ce budget là et de trouver des subsides pour les autres 6.000.000 €. Vous l'avez vu, nous avons pu accueillir Valérie LESCRENIER, en charge du tourisme au niveau de la commune ; on a également insisté pour avoir des subsides supplémentaires, et c'est d'ailleurs l'objet de notre demande aujourd'hui. Donc on est raisonnablement optimiste. On demande 4.500.000 €, on espère avoir la totalité mais bon, si on doit faire des choix, j'espère qu'ils seront en faveur d'Arlon pour l'aménagement des espaces d'expositions temporaires modulables, comme vous avez pu le lire, et pour la rénovation de l'aménagement de la salle polyvalente.

Aujourd'hui on n'est pas dans une discussion concernant le projet lui-même. Ces discussions vont arriver. Je vous demande encore juste un petit peu de patience. Ici, c'est simplement la demande de subsides supplémentaires. On nous a aussi fait comprendre que les premiers qui demandent sont parfois les premiers servis, donc on ne veut pas louper cette possibilité de pouvoir obtenir des subsides supplémentaires pour ce très beau projet en faveur de notre ville d'Arlon.

Après discussion, le Conseil communal :

Considérant que l'ensemble formé par l'ancien Palais de Justice et l'ancien Hôtel du Nord constitue un pôle de développement important pouvant servir à la redynamisation du centre-ville ;

Considérant la volonté de la Ville d'Arlon de reconvertir cet ensemble en un pôle touristique, culturel et événementiel ;

Considérant l'importance du tourisme pour le développement économique de la Ville d'Arlon ;

Vu la délibération du Conseil communal du 18 octobre 2016 approuvant le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour la reconversion de l'ancien palais de justice et de l'ancien Hôtel du Nord ;

Vu la délibération du Collège communal du 3 avril 2017 relative à l'attribution de ce marché à la Société Momentanée ALTIPLAN Architects – Bureau d'Etudes Lemaire, rue des Fories, 2 à 4020 LIEGE ;

Considérant que la société In Extenso a été désignée par le CITW en vue de l'élaboration d'une étude de concepts et de faisabilité afin d'accroître le potentiel touristique du Centre-ville d'Arlon en agissant sur son positionnement en termes d'organisation d'expositions temporaires et de séminaires au sein du futur Pôle Palais – Hôtel du Nord ;

Considérant que sur base des conclusions tirées par le bureau d'étude dans son rapport final daté de septembre 2019, l'auteur de projet désigné pour mettre en œuvre le projet a été invité à établir un projet cohérent et répondant aux objectifs de la Ville ;

Vu la pré-esquisse approuvée par le Collège du 9 mars 2020 ;

Considérant que sur base de la pré-esquisse plusieurs demande de subsides ont été introduites ;

Considérant que la Ville a, à ce jour, obtenu deux subventions lesquelles portent sur :

- *la construction et l'aménagement d'un espace de liaison et d'articulation, ainsi que ses accès, entre l'ancien Palais de Justice et l'ancien Hôtel du Nord (FEDER 21-27 – Mesure 15), subside réservé de 1.786.261,33 € ;*
- *la rénovation et l'aménagement des espaces d'accueil de la Maison du Tourisme et de l'Office du Tourisme, en ce compris les locaux administratifs (à hauteur d'un tiers par rapport à 2/3 des surfaces d'accueil accessibles au public), à l'exclusion d'espaces à vocation commerciale (CGT – PWI 2018 : Grandes infrastructures), subside réservé de 2.000.000 € (subside de 80%) ;*

Considérant les échéances liées à ces deux sources de financement : fin de l'éligibilité des dépenses à la date du 31/12/2029 dans le cadre du FEDER 21-27 (n+2) et fin 2027 pour le PWI 2018 ;

Considérant que deux demandes de subvention sont en attente d'une décision : la première en Sites à réaménager (SAR), pour la rénovation et la mise hors eau de l'Hôtel du Nord ; la seconde, dans le cadre du FEDER 21-27 (Mesure 8) pour la rénovation énergétique de l'Hôtel du Nord ;

Vu l'esquisse présentée par l'auteur de projet ce 8 novembre 2024, et approuvé par le Collège du xx décembre 2024 ;

Considérant que le futur pôle accueillera :

- *la Maison et l'Office du tourisme relocalisés dans l'ancien Palais de Justice ;*
- *Plus de 1500 m² de surface d'exposition temporaires modulable(s) répartie dans les trois espaces que sont le Palais, l'ancien Hôtel du Nord et le volume de liaison vitré ;*
- *Une salle polyvalente de 200 places assises destinée à compléter l'offre de salles destinées à l'accueil des expositions temporaires ainsi qu'à l'accueil de conférences, colloques ou congrès, spectacles, concerts et projections ;*
- *Des espace(s) de réception de qualité et de prestige avec dépendances adéquates (vestiaire, cuisine, rangement, ...) ;*
- *Des locaux polyvalents pour l'accueil d'associations locales pouvant devenir en partie une maison des associations*
- *Des espaces administratifs.*

Considérant que le montant total des travaux est estimé par l'auteur de projet, au stade de l'esquisse, à 9.960.751,83€ HTVA ou 12.052.509,71€ TVAC ;

Considérant que deux demandes de subvention complémentaires ont été identifiées et peuvent désormais être introduites, sur base de l'esquisse : l'une portant sur le réaménagement de la cour de l'Hôtel du Nord et l'aménagement de la Maison des associations (développement urbain) ; l'autre, sur l'aménagement des salles d'exposition et de la salle polyvalente (CGT) ;

Considérant le dossier de demande de subvention complémentaire auprès du Commissariat général au Tourisme élaboré par IDELUX Projets publics dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Vu le plan prévisionnel d'investissement (travaux et suivi opérationnel du projet) établi au stade de l'esquisse ;

Considérant que ce dossier de demande subvention doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal afin d'être complet ;

à l'unanimité,

Décide :

1. *D'approuver le dossier de demande de subvention auprès du Commissariat général au Tourisme élaboré par IDELUX Projets publics pour l'aménagement des salles d'exposition temporaire et de la salle polyvalente au sein du futur Pôle Palais/Hôtel du Nord ;*
2. *D'approuver le plan prévisionnel d'investissement au stade esquisse ;*
3. *De s'engager à prévoir au budget communal la quote-part non subsidiée des travaux et du suivi opérationnel, à savoir 40% du montant total du projet ;*
4. *De s'engager à maintenir l'affectation touristique des aménagements subventionnés par le Commissariat général au Tourisme pendant un délai de quinze (15) ans prenant cours le 1er janvier qui suit l'année de la liquidation totale de la subvention. Dans le cas contraire, et s'il n'y a pas eu autorisation préalable du Ministre qui a le Tourisme dans ses attributions, il s'engage à rembourser le montant de la subvention perçue ;*
5. *De s'engager à entretenir en bon état les aménagements réalisés.*

11. Approbation du budget communal pour l'exercice 2025

Monsieur MAGNUS – Nous avons voulu être le plus didactique possible pour le premier budget de cette législature, et on se rend bien compte que tout le monde n'a pas, et c'est bien normal, le même niveau de connaissance par rapport au budget, et à ces notions budgétaires. Je ferai appel au petit discours d'introduction de mon ami Matthieu SAINLEZ qui, avec tous ces acronymes, vous avait fait comprendre que la vie communale n'est parfois pas facile à comprendre. Dans ces budgets, on va aussi vous parler de notions que certains d'entre vous entendent pour la première fois. C'est pour ça que je remercie véritablement le service des Finances, et plus particulièrement Laurence DEBERNARDI, pour ce document qui vous a été distribué et qui s'appelle « Notions de finances : synthèse ». On ne va pas repasser tout ça en revue maintenant, mais on est évidemment tout à fait disposé à y répondre le mois prochain si vous souhaitez avoir des renseignements plus précis par rapport à toutes ces différentes notions, Rassurez-vous, il n'y aura pas d'interro, mais c'est quand

même des notions qu'il faut assimiler et ce n'est pas en 30 min de présentation d'un budget que toutes ces notions seront intégrées dans votre langage communal.

Le budget est l'acte politique le plus important d'une année, puisque c'est lui qui définit dans les grandes lignes ce qu'on va faire et peut-être aussi ce qu'on ne va pas faire, les moyens que nous avons pour mener les différentes politiques auxquelles nous aspirons, et les priorités que nous donnons par rapport à notre action. C'est donc différent du compte, qui arrivera aux alentours du mois de mai. C'est d'ailleurs le budget présenté par la partie politique de cette assemblée puisque c'est un outil politique, tandis que le compte est un outil comptable qui est présenté par la Directrice financière qui le présente. Le compte est simplement une addition et une soustraction de différentes sommes. C'est aussi compliqué donc quand je dis 'simplement' ce n'est pas aussi simple que ça.

Notre budget de cette année se termine par un boni de 29.186 € à l'exercice propre, et un boni à l'exercice global. Alors un boni à l'exercice global signifie un boni avec les exercices antérieurs de 3.386.000€. Pour ceux qui veulent vraiment suivre ça dans le budget qui leur a été donné, il y a aux pages 62 et 63 – je commence toujours par celles-là car ça me semble être les plus faciles à comprendre - les dépenses du côté à gauche et les recettes du côté droit.

Pour les dépenses, c'est très simple, elles sont de 4 ordres : il y a les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert et de dettes. Ensuite, vous avez un petit chiffre à droit de 72.639.565 €, qui représente l'ensemble de nos dépenses ; de l'autre côté, vous avez les recettes qui sont de 3 ordres : les prestations, les transferts et les recettes de dettes. Voilà un terme un peu compliqué à comprendre, comment une dette qui est normalement de l'argent qu'on doit, peut devenir une recette. En fait, ce sont des dividendes qu'on reçoit de SOFILUX principalement. Ensuite vous avez aussi des prélèvements, on va en parler également tout à l'heure. Vous voyez donc que la différence entre les deux, qui se retrouve à la page 63 dans l'excédent, est de 29.186,56 €. C'est donc le boni qui résulte de la différence entre les recettes et les dépenses à l'exercice propre. Autre élément également important, vous allez voir dans la présentation plus générale, les provisions, c'est-à-dire un des livrets d'épargne de notre commune qui s'élève encore à 10.420.000 €. On a dû aller prendre un peu dans nos provisions, mais ceux qui suivent un peu la comptabilité communale se rappelleront certainement que dans le compte 2023, nous avions un boni de 6.000.000 €. C'est donc bien normal qu'on travaille avec cette provision, on en met en provision lorsque nous avons le compte et lorsque le compte est bon, c'est-à-dire lorsque le compte se solde par un solde positif. Évidemment, on va rechercher dans ces provisions lorsqu'on doit équilibrer notre budget. Le rôle d'une commune n'est pas d'être une banque, c'est d'offrir des services à sa population.

Je vais m'arrêter là pour l'introduction. Vous avez vu le graphique au niveau du boni des exercices antérieurs, et vous voyez qu'il est pratiquement stable depuis 2022, à un peu plus de 3.000.000 €. On va donc aller chercher dans ce fond-là par exemple lorsqu'on doit aller imputer des dépenses qui sont relatives aux exercices antérieurs, mais le service des Finances estime qu'on doit garder environ ce montant de 3.000.000 € pour avoir une « super » poire pour la soif, si on en a vraiment besoin. Vous voyez aussi, et j'aime toujours bien insister sur ce graphique, l'évolution des réserves, provisions et résultats. Vous voyez que dans le fonds de réserve extraordinaire, nous avons un montant de 9.974.000 €. Ce montant est un peu forcé parce que nous avons là-dedans la revente du hockey à la RCA, qui représente quand même un montant de 3.500.000 €. C'est aussi là que se trouve, par exemple, des subsides - parce que parfois on reçoit des subsides avant d'avoir fait les travaux ou pendant les travaux, et que nous n'avons pas encore reçu les factures PIMACI et PIWACY. Ça arrive également là-dedans et c'est pour ça que ce montant est relativement important.

Au niveau des fonds de provisions, c'est le dernier élément comptable que nous avons pu observer en dehors de la modification budgétaire n° 2. Comme je le disais tout-à-l'heure, le compte a fait apparaître un fonds de provisions de 14.000.000 €, et on verra comment ils sont répartis tout à l'heure.

Le résultat global, c'est-à-dire le boni de ces exercices antérieurs, est d'un montant de 3.386.000 €. Cela nous permet de dire qu'on peut voir venir mais, malgré tout, il y a quand même des difficultés, non seulement pour notre commune, mais aussi pour l'ensemble des villes, et plus particulièrement pour les grosses villes. Vous avez pu lire comme moi que pour les villes de Liège, Charleroi et Mons, les banques ne veulent même plus leur prêter d'argent, donc ça devient vraiment difficile pour certaines villes de la Région wallonne.

Concernant les provisions, elles doivent normalement être attribuées à des objectifs bien précis. Par exemple, paiement des pensions, augmentation des cotisations de pension, dotation à la zone de secours, etc. vous l'avez vu dans vos notes. Pendant le COVID, la Région wallonne nous a permis d'avoir des intitulés qui étaient très généraux. Quand vous avez un intitulé tel que 'Hausse des coûts liés à l'inflation', soit tout ce qui augmente en prix, l'inflation est malheureusement une denrée qui est commune à l'ensemble de l'Europe. Donc on a pu mettre là un montant de provisions très important de 5.000.000 €, et on a été en reprendre 1.250.000 € cette année. On avait aussi un autre intitulé très général, c'est 'Hausse des coûts généralisés' de 800.000 €, qu'on a gardé. En revanche, et c'était pour ça que nous avions fait la provision, la dotation à la Zone de secours a augmenté, et on le verra, donc on a été prendre pour cette augmentation un montant de notre provision. Tout ça est bien normal. Pour l'augmentation à la zone de police également, on avait une provision de 1.000.000 € et on a également été prendre 280.000 €. L'ensemble de ces provisions fait environ 2.500.000 €, donc on a un solde après ce budget initial de provisions de 10.420.000 €.

Pour les recettes et les dépenses à l'ordinaire, je l'ai montré tout à l'heure dans les pages 62 et 63, on arrive à des montants de 72.639.000 € et 72.668.000 €, ce qui fait une différence de 29.000 €. Il est quand même intéressant de souligner l'augmentation du budget de la ville d'Arlon qui passe pour la première fois au-delà de 70.000.000 €. Le graphique vous montre ici qu'en 2019, on avait un budget de 51.000.000 € ; nous sommes passés en quelques années à 72.000.000 €. Cela montre en tout cas que si nos dépenses sont de plus en plus importantes, on n'aurait pas pu augmenter ses dépenses sans les recettes qui suivent également cette lignée et ce pourcentage.

Dans les dépenses ordinaires, comme on le disait tout à l'heure, on a les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts, de dette, et de prélèvements.

Concernant les dépenses de personnel, on l'a déjà dit tout à l'heure lors de la présentation du budget du CPAS, et ce n'est ignoré par personne, les indexations ont été drôlement importantes durant les années 2022, 2023 et 2024. Aujourd'hui, le bureau du Plan nous dit que l'inflation serait limitée à 1,8%. Nous prévoyons donc ici des dépenses de personnel pour 4,3%, je crois que c'est raisonnable. Nous avons également ce qu'on appelle les augmentations barémiques qui sont également à charge des communes. Et puis, nous avons éventuellement quelques engagements supplémentaires pour faire face à nos différents services. Ces dépenses de personnel représentent un montant très important par rapport à la totalité des dépenses de notre commune, soit 41%. Comme dans tous les services où vous avez une grande part de service, il est normal que les dépenses de personnel représentent un coefficient, un pourcentage aussi important.

Nous avons ensuite les dépenses de fonctionnement, qui augmentent également par rapport au compte 2023. On était à 13.000.000 €, et nous voilà à 15.000.000 €. Les dépenses de fonctionnement représentent 22% de nos dépenses. Il est évident que vous retrouvez là-dedans, entre autres, les 4.000.000 € dont on a parlé la dernière fois, au niveau du montant relatif aux immondices. Vous en avez évidemment aussi en recettes puisque vous vous rappelez que nous devons être à l'équilibre ; nous le sommes à 95%. Il y a également les frais de fonctionnement de la RCA pour 15.000 ; il y a aussi le plan action Énergie durable avec un montant de 29.000 € ; nous avons fait un audit en matière d'énergie pour 80.000 ; nous avons également des frais administratifs, des frais d'animations commerciales, le Tour de Wallonie qui sont également là-dedans ; nos frais de correspondance ; les

frais de collecte des déchets que j'ai déjà mentionnés ; l'électricité, le chauffage, les carburants, etc. sont également des frais de fonctionnement. C'est évidemment un poste général où on peut compter sur nos services financiers pour voir que les frais de fonctionnement sont employés de manière raisonnable. C'est aussi un poste en général sur lequel le compte est un petit peu meilleur que le budget, et tant mieux, cela signifie que l'on fait tous un peu attention à ne pas dépenser de manière dispendieuse

Il y a également les frais de transferts. C'est l'ensemble de ce que nous transférons à d'autres entités. C'est surtout le CPAS, avec 6% de plus, mais on ne va pas en reparler car on l'a dit tout à l'heure ; c'est la Zone de police, où on se rappelle que pendant les élections communales, nous avons tous dit qu'on allait augmenter notre nombre de policiers. Je crois que c'est vrai pour l'ensemble des partis politiques représentés au sein de cette enceinte, c'était important que nous allions augmenter le nombre de policiers. Pour ceux qui font partie du Conseil de police, ils se rappelleront qu'on leur a dit qu'il y avait déjà trois policiers en plus pour la fin de cette année, et il y en aura quatre ou cinq en plus l'année prochaine. Évidemment, qui dit policier en plus dit je l'espère sécurité en plus, mais aussi budget en plus. C'est peut-être aussi une des craintes, est-ce que nous saurons aller jusqu'au bout de ce que souhaiterait notre divisionnaire ? Est-ce que nous ne devons pas l'étendre à un peu plus d'années ? On verra comment évoluent les budgets des communes dans les années qui viennent, mais pour l'année prochaine, nous avons prévu 8% d'augmentation. Cette augmentation a été prise, comme je vous le disais tout à l'heure, dans la provision que nous avions constituée pour la Zone de police. Pour la Zone de secours, c'est un montant de 5% en plus. C'est de manière globale l'ensemble des communes où la participation communale se fait en fonction du nombre d'habitants, et donc c'est 5% en plus en fonction du nombre d'habitants encore cette année, puisqu'il faut une unanimité et il y a eu unanimité au sein des Bourgmestres présents lors du Conseil de la Zone de secours pour répartir de cette manière-là. C'est 5% encore cette année, ce sera encore 5% l'année prochaine, ensuite ce sera en fonction de l'inflation ; si elle est à moins de 5%, le Commandant de la Zone nous a dit qu'il diminuerait peut-être un petit peu ce pourcentage. On verra bien comment les finances de la Zone et des communes évolueront.
Pour les cultes, c'est 4% d'augmentation. C'est une indexation qui est malheureusement un peu d'application partout. Nous avons les clubs sportifs, 100.000 € ; la Maison de la Culture, 526.000 € ; le montant que nous devons payer à Vivalia, 268.000 €.
Ensuite, il y a la RCA qui est un nouveau poste. Ce sont maintenant des dépenses de transferts, puisque c'est une autre entité juridique, pour lesquelles nous devrons surveiller les montants, mais je ne doute pas évidemment du sérieux de ceux qui composent la RCA. C'est un des points d'accroche du CRAC et de la tutelle. Il faut faire attention car lorsque c'est dans la RCA, ça n'intervient pas normalement dans ce qu'on appellera les balises et les ratios de manière directe, mais pour moi, ça interviendra de manière indirecte. A un certain moment, quelqu'un doit payer. Concernant la RCA, on l'a votée ici dans cette assemblée, on sait évidemment tout ce qu'elle peut apporter de positif, entre autres en matière de récupération de TVA, mais il faut évidemment que nous puissions continuer à avoir, comme pour les autres entités, un contrôle dessus pour rester dans le cadre de ce qui a été décidé au sein du Conseil communal. Simplement dire que l'assemblée générale de la RCA est le Conseil communal, nous sommes donc en capacité d'exercer notre devoir de contrôle par rapport à toutes ces entités. Voilà ce qui en est de ces dépenses de transfert et des augmentations relativement importantes.

Il y a ensuite les dépenses de dette, qui sont un peu comme votre prêt hypothécaire : quand vous avez un prêt hypothécaire, vous avez le montant du prêt que vous avez consenti et qui s'appelle – en matière de budgets communaux - le volume de la dette. Ensuite vous avez le montant de la mensualité que vous payez, qui s'appelle chez nous le ratio de la charge financière. C'est quand même intéressant de connaître la partie du capital que nous remboursons dans la dépense de dette, soit 8.787.000 €, et des intérêts d'un montant de 3.359.000 €. Nous avons également des charges parfois payées par les autorités supérieures ou autres. Quand l'état nous paye le remboursement d'un emprunt, on en parle chez nous parce que ça fait de notre dépense de dette, mais il faut également le retirer de cette dépense

de dette, simplement parce que ce n'est pas nous qui les payons. C'est la même chose quand on a des emprunts que l'on fait avec des clubs sportifs : ils payent une partie de l'emprunt. Ce montant qu'il paye vient en déduction de la charge totale que nous avons.

La dépense de dette représente 18% des dépenses ordinaires. Vous avez vu que c'était 9.200 € en plus au budget 2024. C'est un montant plus important par rapport au compte 2023 de 1.300.000 €. Je vous parlais tout à l'heure des balises emprunts et des ratios parce que ce sont des choses qui vont fondamentalement modifier notre manière de réfléchir par rapport à l'extraordinaire, et des deux ratios importants qui sont les notre sans doute dans les mois prochains. Voilà pour les dépenses de dette.

Après ces dépenses de dette et toujours aux pages 62 et 63, vous passez maintenant aux frais des recettes. On va commencer par les recettes de prestations, de transferts, et de dette, puisque c'est cette dia-là qui apparaît à l'écran.

Tout d'abord, en ce qui concerne les recettes ordinaires à l'exercice propre, commençons par la plus importante, le fond des communes avec 20.268.000 ; les additionnels avec précompte immobilier et impôts des personnes physiques, d'un montant de 17.553.000 € ; les autres transferts, les taxes et redevances et le fonds des frontaliers - on a vraiment une pensée émue pour notre ami Josy - avec un montant pour la commune d'Arlon de 9.984.000 €.

Ces recettes de prestations sont tout d'abord les locations immobilières car on a quand même quelques immeubles ; les redevances voiries ; le restaurant ; les crèches avec un montant important de 890.000 € ; des ventes de bois pour cette année de 569.000 € ; l'enseignement avec 845.000 € ; la halte-garderie avec 559.000 € ; les parkings avec 243.000 €. Ça représente l'ensemble des recettes de prestations d'une commune.

Ensuite vous avez les recettes de transferts avec, comme je vous le disais, le Fonds des communes. On a été surpris de manière très agréable fin de cette année de voir qu'il avait augmenté de 8 %, soit de 1.440.000 €. C'est évidemment une très bonne chose pour notre commune, si on compare ça par rapport au dernier compte de 2023, nous sommes à un montant de plus de 12 %. On est évidemment content que le Fonds des communes - même s'il n'y a pas ce pourcent supplémentaire par rapport à l'inflation - soit quand même tout à fait profitable pour la commune d'Arlon. Nous avons le Fonds de compensation des travailleurs frontaliers. Vous savez qu'il y a eu un accord qui nous permet d'avoir un montant global de 5 % de plus. Ces 5% de plus sont ici de 4 % de plus. Pourquoi ? Parce que c'est un pont fermé, ça veut donc dire qu'il y en a qui bénéficient de ce fonds et qui augmentent plus vite que nous leurs frontaliers. Ça n'est pas grave, mais c'est une réalité. Quand vous voyez dans la presse que Léglise est la commune qui avait le plus d'augmentation de population, c'est sans doute également une partie des frontaliers qui est allée habiter à Léglise, ce qui fait que plus de 5% à Léglise sont pris sur ce même budget. Mais ça nous fait quand même un fonds de pratiquement 10.000.000 €. Je crois que si nous ne l'avions pas, on serait vraiment en très grosses difficultés financières au niveau de l'ensemble du sud de la Province de Luxembourg. Rappelons simplement la terminologie qui est employée pour ce fonds : c'est un fonds de compensation, donc il compense certaines choses, par exemple le fait que sur nos amis qui travaillent à Luxembourg, on ne perçoit pas 10 PP. Ceci compensant sans doute en partie cela.

Nous avons ensuite les recettes de dettes qui représentent un montant de 867.000 €. C'est constitué de deux éléments : le dividende de SOFILUX pour 584.000 €, et les intérêts qui augmentent d'année en année – ils sont de 241.000 € cette année. Je voudrais souligner comme je l'ai déjà fait l'année passée, le travail important qui est fait par le service financier, par la Directrice financière de manière plus particulière, pour le placement de notre argent. Lorsque nous recevons en un coup le montant de 10.000.000 € pour le fonds de compensation, Graziella place cet argent, et c'est un travail important de savoir si on place à un mois, deux mois ou trois mois. Ça dépend de ce dont elle a besoin pour

payer ces factures. C'est véritablement un travail d'orfèvre de pouvoir placer cette somme d'une manière intelligente. Vous vous rappelez qu'il y a quelques années, on se posait la question de savoir comment on devait faire pour placer notre argent afin de ne pas payer les 0,15% que nous réclamait le monde bancaire ; aujourd'hui, on est revenu à des taux d'intérêts plus attractifs pour celui qui doit placer. C'est aussi moins attractif pour celui qui doit emprunter. Nous avons quand même ici, en recettes, un montant de 241.000 € dont nous sommes évidemment très contents.

Nous avons dû ensuite équilibrer notre budget. Lorsqu'on a 30.000.000 d'excédents sur 72.000.000 €, nous avons dû l'équilibrer en prélevant sur nos provisions. C'est comme ça que nous avons un montant de 2.500.000 € qui rentre dans les recettes de notre budget communal et qui nous permet d'avoir un budget à l'équilibre. Je ne vais pas revenir sur ces provisions qui ont été un peu diminuées. Notre objectif est de vous présenter ça de manière globale avec les grands équilibres. Il n'est pas dans notre habitude de passer ligne après ligne l'ensemble du budget, sinon il ne fallait pas prévoir 1h30 mais bien 2 jours et demi. Nous sommes quand même là pour répondre à toutes vos questions d'ordre plus général et plus particulier, sachant qu'on va faire deux votes : un vote à l'ordinaire et un vote à l'extraordinaire. On va donc faire les choses dans l'ordre, répondre aux questions pour l'ordinaire, et ensuite répondre pour l'extraordinaire.

Monsieur LAQLII - Le chef de groupe va faire un commentaire global, mais j'ai quelques questions de compréhension. Je prends par exemple la page 5, pour les jetons de présence des mandataires. Dans le budget daté de 2024, on est à 27.000 €, alors que les prévisions n'ont prévu que 23.000 €, malgré qu'il y ait une augmentation du nombre de conseillers.

Madame Graziella D'AMBROSIO, Directrice financière – Comme pour le fonctionnement pour le personnel, on reçoit des prévisions basées sur une série d'éléments qui sont encodés par le service du personnel. De manière générale, on prend des paramètres en compte comme l'indexation, les engagements, etc. Ici, c'est un poste un petit peu à part, dans la mesure où finalement, on se base sur des estimations de présence. Donc il n'y a absolument pas de tarification ou de prévisions autres que celle qui est basée sur le chiffre des présences de cette année. Il était donc légèrement en deçà de la prévision 2024 tout simplement. Si je retourne dans la prévision 2024 et que je regarde l'effectif de mon année ici, on voit qu'on n'aura pas besoin des 27.000 € non plus. En définitive, il n'y a pas une réelle diminution, si ce n'est ce qui est effectivement réalisé. On verra au cours de l'année. De toute façon, ce qu'on fait toujours c'est l'ajuster, mais il n'y a pas d'autre explication que ça.

Monsieur MAGNUS – D'autant plus qu'il était unanimement admis qu'une indexation des jetons de présence était quelque chose qui pouvait s'envisager de manière tout à fait positive. Donc je crois qu'effectivement en MB1, c'est un montant qui devra évoluer plutôt vers la hausse. Les membres du Collège ont refusé de prendre le jeton de présence, et c'est normal puisque légalement, ils n'y ont pas droit.

Monsieur LAQLII - Une autre question, à la page 19, concernant l'enseignement et le traitement du personnel contractuel subsidié. Dans le budget, il est à 75.000 € , et en prévisions il est à 149.000 €.

Madame D'AMBROSIO - Encore une fois, cela me vient de ce qui a été prévu. Il n'y a pas de changements. Je sais que l'année dernière, et mon collègue me le confirmera, il y avait eu une décision de prendre aussi à charge de la commune certains traitements. Je pense que ce poste-là en fait partie. Parce qu'au niveau des changements des modifications dans le plan du personnel, il n'y en a pas, et ça dépasse évidemment l'indexation aussi. Je pourrais répondre dans les prochains jours en voyant avec le personnel, si ce sont bien les enseignants que l'on prend en charge au niveau du budget communal.

Monsieur LAQLII - À la page 65, pour l'enseignement primaire, je ne comprends rien à ce tableau. Si je comprends bien, c'est un tableau comparatif, avec les écarts, et je me retrouve avec un écart de 1.360.000 €. Je ne comprends pas ce tableau-là.

Madame D'AMBROSIO - Ce qu'il faut regarder, c'est que on a effectivement les trois premières colonnes qui reprennent ce qui a été réalisé au compte 2023. C'est donc le chiffre réel qui a été enregistré lors du compte. Ensuite, vous avez la deuxième colonne, pour le 729 ce sont les 3.977.000 €, qui correspondent au budget adapté 2024 - ça veut dire le budget dans sa dernière version de 2024, après la modification budgétaire n°2. Et puis vous avez la prévision 2025. Vous avez donc dans les deux dernières colonnes le calcul des écarts entre le compte et le budget 2025, et la dernière version du budget 2024 et le budget 2025 dans la dernière colonne.

Monsieur LAQLII - Je prends le cas par exemple, entre 2023 et 2025 où je suis à 340.000 €, et l'écart entre 2024 et 2025 où je suis à 1.360.000.

Madame D'AMBROSIO - Je peux vous expliquer de manière générale, comment ça fonctionne. Quand on compare les chiffres d'un budget, il y a deux manières de voir les choses : soit on le compare avec les chiffres du dernier compte approuvé, donc entre les deux il y a forcément une période quand même assez longue qui s'est passée – généralement un an et demi car on valide le compte 2023 et on le fait au mois d'avril/mai de l'année d'après. Par contre, si vous envisagez la chose en comparant les chiffres d'un budget avec le budget de l'année d'avant, vous avez potentiellement une différence plus importante aussi, puisque dans les prévisions, on est toujours obligé de prévisionner plus en termes de dépenses que ce qu'on va avoir réellement besoin, déjà pour le principe de base de la comptabilité budgétaire qui est celui de ne jamais dépasser les crédits qui sont approuvés par le Conseil. Donc dans ma prévision de dépenses, je vais toujours devoir prévoir plus que ce dont j'ai besoin, et dans certains postes, c'est plus compliqué de le faire que dans d'autres. Voilà pourquoi vous avez ce grand écart qui finalement, en termes de personnel, si vous prenez la différence entre le chiffre 2023 et le budget 2025, vous avez quand même un an et demi d'indexation engagements prévu. Quand vous reprenez le budget 2025, vous aurez ce qui était prévu au budget 2024 en termes de mouvement du personnel, plus ce que vous avez prévu au budget 2025, d'autant plus que le compte 2023 a eu lieu après les prévisions du budget 2024. Donc quand j'établis mon budget 2024, finalement je ne sais même pas comment 2023 s'est clôturé. Je l'établis donc il est forcément plus haut que ce qui est prévu ; quelques mois après on a le compte qui arrive et forcément on a des écarts entre les deux. Et en termes de personnel, il s'agit de deux années particulières puisqu'il a un grand nombre de recrutements de prévu, ou bien des recrutements en 2024 qui n'ont pas été réalisés et qui sont réinscrits en 2025, mais que vous voyez forcément en 2024 et qui n'ont pas été adaptés à la baisse, et en plus vous avez un certain nombre d'indexations, parce que vous avez quand même entre fin 2022 et fin 2024, huit indexations. C'est pour ça que tout a explosé en termes de budget de personnel, dans tous les postes, mais particulièrement quand on engage. Quand je regarde, le gros écart est dans le personnel.

Monsieur LAQLII - J'ai une dernière remarque. J'ai lu que pour le budget pour le culte, nous touchons à peu près 660.000 €, et je signale que le culte musulman ne touche pas 1 centime.

Monsieur COIBION - Il y a quand même quelques interrogations et quelques inquiétudes que j'aimerais vous partager. Les provisions restantes atteignent encore maintenant 10.000.000 €. Ma première question est est-ce que pour les années futures, la politique de la ville sera-t-elle d'essayer de provisionner ou de continuer à aller dans les provisions pour maintenir un budget à l'équilibre ?

Monsieur MAGNUS - Je comprends ta question au niveau des provisions, mais c'est une manière de travailler. C'est un budget, je crois, prévoyant, précautionneux et où on est très attentif, comme on le fait depuis de nombreuses années. La philosophie de notre service des finances et de notre collège est de toujours augmenter budgétairement – et j'insiste là-dessus, d'augmenter les dépenses et de ne pas

être trop optimiste quant aux recettes. Les recettes, on l'a vu, sont de quatre ordres, les quatre plus importants et on ne peut pas les changer. Le fonds de compensation pour travailleurs salariés, on voit bien qu'il est presque après la virgule. Ce n'est pas le service des finances qui invente ça comme ça. On reçoit des lettres de la Région wallonne qui nous dit « Dans ces postes-là, vous devez mettre telle ou telle somme ». Dans son budget, Graziella doit les mettre ; si jamais on ne les mettait, la tutelle corrigerait notre budget et mettrait les sommes nécessaires. D'ailleurs, j'ai dit tout à l'heure qu'on avait eu une bonne nouvelle du fonds des communes, or 8 jours avant, on n'avait pas le chiffre en question et on remettait celui de l'année d'avant et on avait encore un déficit plus important. Au niveau des recettes, peut-être que dans certains postes on voit encore les choses de manière un peu en dessous de la réalité, mais on ne peut pas beaucoup y changer. Pour les dépenses, c'est différent. J'ai parlé tout à l'heure des frais de fonctionnement. C'est sûr que si on dit qu'on engage du personnel en plus et qu'on l'engage budgétairement sur la totalité de l'année, et puis qu'après on engage la personne au mois de septembre, ça coûte moins cher. On peut prévoir aussi des augmentations salariales qui peut-être ne vont pas avoir lieu. On peut avoir des gens qui vont nous quitter. C'est toujours un budget. On ne peut pas t'en vouloir car tu n'étais pas là, mais comment peux-tu expliquer que ces dernières années, on ait un compte en 2023 avec un excédent de 6.000.000 €? Ça prouve bien que ce que je viens de dire est juste puisque l'excédent provient de la différence entre le budget et le compte. Donc quand on a un compte excédentaire de 6.000.000 €, on le met en provision. Et c'est pour ça que je l'ai rappelé d'emblée en donnant cette explication : on a mis 6.000.000 en provisions et on a été en rechercher 'que' 2.500.000 €. L'autre technique consisterait à avoir un budget beaucoup plus serré, où on n'a pas de boni au compte et où on ne devrait pas aller chercher dans nos provisions.

Je ne suis pas devin et je ne peux pas prédire le résultat du compte 2024, mais je suis certain que nous aurons un boni au compte 2024. Je ne vous dis pas ici qu'il va compléter entièrement la provision que nous avons été chercher de 2.500.000 €, mais il pourrait la diminuer. Admettons que le boni au compte de 2024 soit de 2.500.000 €, on pourra reconstituer notre provision.

Encore une fois, une commune n'est pas une banque et le résultat financier global d'une commune, de son action politique, n'est heureusement pas uniquement jugé par les résultats financiers que nous pourrons obtenir. Donc de temps en temps, quand c'est nécessaire, on peut aller prendre un peu d'argent de nos provisions, et c'est pour ça que le mécanisme est fait, sinon il n'y aurait pas ce mécanisme-là.

Pour ce qui est du parking, comment avez-vous calculé votre montant de recettes ?

Monsieur Pascal LECOCQ, chef de bureau auprès de la Recette communale – Pour les recettes du parking Espace Léopold, on ne s'est pas basé sur une moyenne, mais sur les abonnements. Actuellement, il y a 36 abonnés, principalement des commerçants, et sur les recettes effectives depuis le mois de juillet. Là, je fais une moyenne, donc on est à peu près entre 5000 à 6000 € tous les mois pour le moment, plus les abonnés. C'est comme ça qu'on arrive à 133.000 €. Bien sûr, c'est la première année donc c'est un budget. Je me base aussi sur le parking Espace Didier, où lorsqu'on l'a repris, il était presque déficitaire. Actuellement il est quand même majoritairement en boni. Pour les frais de fonctionnement, c'est beaucoup plus facile puisque nous avons passé des marchés publics, etc. et nous savons déjà les coûts de la plupart des choses. Les dépenses sont donc tout à fait exactes, tandis que pour les recettes, c'est un estimatif qui restera un estimatif pour le moment.

Monsieur KROELL - En page 16, on peut voir au niveau de l'éclairage public une très belle stabilité ces dernières années au niveau du montant. J'aimerais savoir si l'on pourrait envisager d'avoir une réflexion quant à l'ouverture de l'éclairage public durant les heures d'ouverture de l'Horeca.

Madame LAMESCH – Dans le budget est repris le chiffre du compte, comme tu l'as vu. Il n'y a pas d'estimation de ce que vont être les tarifs de l'électricité. Je sais que Vivalia a prévu une baisse de

l'électricité mais je n'ai pas tout à fait confiance dans les budgets de Vivalia - mais ça, c'est pour la petite plaisanterie. Comme je l'ai déjà dit, bien sûr qu'on peut l'envisager, mais aux heures d'ouverture de l'Horeca, ce n'est pas possible puisqu'ORES prévoit l'extinction de minuit à 05h00, et il n'y a pas de négociation ou d'autre horaire possible. On ne peut pas demander jusqu'à 1h du matin pour coller aux horaires de l'Horeca. Actuellement, toute la zone du centre-ville où il y a de l'Horeca reste allumée en permanence. Une autre possibilité est aussi de voir si cette zone est suffisante ou si elle devrait être élargie par rapport à ça. Je crois qu'effectivement la réflexion doit avoir lieu avec les Conseillers communaux ou les citoyens. C'est un peu à réfléchir sur la manière.

Monsieur MAGNUS – Je rejoins tout-à-fait Anne, c'est quelque chose dont nous devrons reparler au sein de cette enceinte, afin de voir les avantages, les inconvénients, les problèmes de la sécurité, le sentiment d'insécurité, écouter aussi toutes les parties. Il y a aussi des gens qui réfléchissent à cela au niveau écologique et je trouve que c'est aussi intéressant d'être attentif à cela. Je crois que c'est un bon débat qui peut avoir lieu dans cette assemblée.

Monsieur GAUDRON - Je comptais intervenir deux fois, une première fois maintenant pour des questions de compréhension, et puis une seconde fois pour faire mon commentaire sur ce budget.

Ma première question de compréhension : en page 5, on peut voir qu'au budget 2024 mais renouvelé au budget 2025, par rapport au compte 2023, on double le montant pour la prime assurance loi. Je m'étonnais du doublement de ces dépenses. Est-ce qu'on a une explication à cela ?

Monsieur MAGNUS - Oui, on a une explication à cela. Je vais prendre la relève parce qu'on a avec le directeur général géré toute la discussion avec la compagnie d'assurance. Il n'y a plus qu'une compagnie qui répond. C'est toujours la même et à mon avis vous la connaissez. C'est celle dont on parle dans les journaux qui pourrait être reprise éventuellement par le monde bancaire. Je ne peux pas faire de publicité. Il faut bien reconnaître que lorsqu'on a une statistique qui n'est pas excellente, il n'y a pas grand monde qui a envie d'investir dans les pouvoirs communaux. Je peux vous assurer que j'ai mené cette même négociation au niveau de la Zone de secours, avec les pompiers. Quand vous voyez les gros accidents comme il y en a de temps en temps dans les journaux, on pense avant tout aux personnes sont blessées, mais il faut vous dire que ça a un impact financier immédiat sur les primes payées. Je ne peux que le regretter, pleurer avec vous mais malheureusement c'est une obligation légale d'assurer notre personnel en loi. Lorsque vous n'avez qu'un seul prestataire de service et qu'il vous demande une augmentation, vous n'avez pas beaucoup le choix d'aller voir ailleurs.

Monsieur GAUDRON – Merci pour cette réponse complète. En page 16, je voulais aussi revenir sur la charge d'emprunt du parking Léopold, vu que ce sont des nouveaux articles, pour ma bonne compréhension, je voulais m'assurer que pour prendre l'ensemble de la charge d'emprunt, on devait additionner les articles 42402/211-01 et 42402/ 911- 01, soit un total de 216.747 €.

Madame D'AMBROSIO - En fait, c'est toujours structuré de la même façon, et quand vous récupérez la fin du code, dans les 211, vous avez les intérêts, et dans les 911, vous avez toujours le remboursement du capital. Effectivement, pour prendre la charge totale, vous devez additionner les deux.

Monsieur MAGNUS - Et on peut encore être relativement fier de cela, parce que vous vous rappellerai qu'on avait demandé à faire un prêt avec un taux d'intérêt qui était appliqué est un peu plus tard, et Graziella nous fait remarquer qu'aujourd'hui vous avez un taux d'intérêt en 20/ 25 ans en dessous de 3 %. On a été à un certain moment au cours de l'année à 4 % et on a fait ce prêt encore à 2,11 %. On a eu un peu de chance dans le montant qu'on avait emprunté à ce moment, si mes souvenirs sont bons.

Madame D'AMBROSIO - C'étaient les 6.000.000 € pour l'emprunt du parking et de l'espace Léopold aussi. Il y a donc dedans une partie seulement pour le parking Léopold.

Monsieur GAUDRON - En page 40, sur le traitement des déchets de balayage et du ramassage en rue, il y a un article budgétaire qui passe de 85.000 à 276.000 €. Est-ce qu'on a des explications sur cet élément-là ?

Monsieur LECOCQ - C'est un glissement d'articles. J'ai voulu bien marquer le coup au niveau du budget, c'est à dire qu'il y a un article qui est dédié qu'à Idelux, ce qui nous coûte 4.000.000 €, et j'ai fait glisser tous les autres fournisseurs par exemple pour le ramassage des déchets dans les avaloirs, etc., dans l'article que vous avez dit, pour plus de clarté.

Monsieur GAUDRON - Merci pour cette clarté et je suis content de l'avoir comprise. En page 42 pour le creusement de fosses, on voit un coût de 180.000 €. Vu le coût, je me demandais s'il y a déjà eu une réflexion pour éventuellement envisager de ne plus sous-traiter au privé ces dépenses-là, mais de refaire en gestion propre. Je pense que pour 180.000 €, on pourrait déjà avoir un effectif assez conséquent.

Monsieur MAGNUS – Oui, on a déjà fait cet exercice-là il y a quelques années, et on était malheureusement arrivé à une conclusion négative - avec l'ensemble des services du département technique, avec la personne qui s'occupe des cimetières, et l'échevin qui s'en occupait – parce qu'on doit employer du matériel très spécifique et très fragile. On peut toujours refaire encore une étude là-dessus parce que c'est vrai que ça ne fait augmenter et que les prestataires ne sont pas très nombreux à vouloir faire ce travail-là. On peut donc refaire l'étude, mais on était arrivé à cette conclusion-là il y a quelques années. Je ne sais pas si Monsieur REVEMONT veut rajouter quelque chose par rapport à cela.

Monsieur REVEMONT, Directeur du Département technique - On avait regardé avec le conservateur des cimetières pour mettre en place des équipes et du matériel pour le creusement des fosses. On avait fait un comparatif entre ce que coutait le service communal et ce que coûtait le service privé. Au niveau communal, on n'a aucune machine, actuellement on n'a pas non plus les ouvriers pour le faire. Ça voulait donc dire des engagements et du matériel de sécurité à mettre en place. Par exemple pour descendre dans la fosse, vous ne pouvez pas creuser et descendre comme ça. Il y a donc du matériel à acheter, des hangars à créer derrière pour stocker tout ce matériel-là. De plus on ne peut pas travailler qu'avec deux ouvriers et un fossoyeur, il faut une équipe de trois ou quatre personnes parce que ça fonctionne toute l'année et il faut toujours des équipes de deux. Quand on avait regardé le coût en personnel, en matériel à acheter ou à louer, on voyait qu'on n'était pas beaucoup plus concurrentiel par rapport au privé. Or c'est vrai que maintenant, comme disait Monsieur MAGNUS pour un autre marché, il n'y a pas beaucoup de concurrence dans le domaine. Ça veut dire qu'à un moment donné, s'il y a une augmentation de ce coût-là au niveau du privé, il y aura peut-être un intérêt de le faire au niveau communal. Mais quand on avait regardé, il y avait beaucoup de contraintes et pas d'économie.

Monsieur GAUDRON - Je pense qu'il serait intéressant de garder ça monitoré pour voir si la conclusion reste valable dans le temps.

Monsieur MAGNUS - C'est aussi un service, compte tenu de sa spécificité, où on ne peut pas se permettre de dire qu'on remet ça à la semaine prochaine, par exemple parce notre personnel communal est malade ou est accidenté On doit donc avoir des sociétés qui ont beaucoup de personnel pour en avoir au moins deux qui creusent au bon moment. C'était donc un stress supplémentaire que nos équipes ne souhaitaient pas non plus avoir, et je peux les comprendre.

Monsieur GAUDRON – Ma question suivante : on a eu récemment la désignation d'un agent constatateur en infractions urbanistiques, et je voulais voir s'il y avait eu la création d'un article de recettes pour des recettes qui découleraient du travail fructueux de cet agent.

Monsieur MAGNUS – Non, parce que dans ce cadre-là, il n'y a pas de recette.

Monsieur GAUDRON - On peut parfois avoir des infractions dont on n'a pas la possibilité de remettre en ordre et qui vont vers une sanction financière.

Monsieur WALTZING - La ville ne récupère rien à ce moment-là, c'est le Procureur.

Monsieur MAGNUS - Pour les des recettes judiciaires, il y a un jugement du tribunal donc ces amendes ne seront pas dans les caisses communales, mais dans les caisses fédérales.

Monsieur GAUDRON – Les frais de fonctionnement ont augmenté de 14% entre le budget initial 2024 et le budget 2025. C'est vrai qu'il y avait déjà pas mal d'augmentation dans la MB1 2024, mais il y a toute une série d'éléments qui n'ont pas raison d'être au budget 2025, par exemple l'Euro 2024 qui est un one-shot. Quelle est l'explication principale de ces augmentations des frais de fonctionnement qui vont au-delà de l'indexation globale ?

Madame D'AMBROSIO - Il y a quelques éléments de réponse sur un des slides de la présentation. Effectivement il y a il y a tout ce qui a été en fait en 2024. La comparaison de 14 % est faite entre le budget initial 2024 et le budget 2025. Il convient donc de reprendre tout ce qui a été modifié au cours de 2024, plus ce qui vient éventuellement en addition pour le budget 2025.

Ce que j'avais relevé, c'est qu'en MB1 2024, on avait une augmentation globale de 870.000 € de manière générale dans les frais de fonctionnement, qui était justifiée notamment par des frais informatiques, notamment des mesures dans la cybersécurité et des frais dans les logiciels ; la collecte des immondices avait déjà subi une augmentation importante aussi de par les factures qu'on avait reçues en début d'année 2024, par rapport à ce qui avait été budgété trop à la baisse au budget initial ; on avait aussi un subside complémentaire pour la Spetz, pour leur permettre de prendre en charge une série de factures de fonctionnement ; comme précisé, on avait l'Euro 2024 ; des factures supplémentaires aussi, toujours pour le fonctionnement de la RCA, mais encore adressées à la ville puisque les marchés en cours étaient encore conclus par la ville à ce moment-là, dans le cadre de la reprise progressive de ces marchés par la RCA.

En MB2, on a une augmentation globale d'environ 485.000 € par rapport à la MB1, qui était justifiée notamment par des augmentations dans les frais de correspondance, de par un processus de recouvrement qui nécessitait justement une augmentation des frais administratifs et relatifs ; on avait aussi des prélèvements du SPF Intérieur pour tout ce qui était passeport, carte d'identité, etc. qui ont aussi été revus à la hausse ; de la fourniture d'électricité pour les bâtiments parce qu'on avait reçu une facture importante qui avait fait que les acomptes étaient revus à la hausse. C'est ce qu'on a pris en compte aussi pour le budget 2025 ; le fonctionnement des parkings ; l'achat de produits alimentaires avec des augmentations importantes qui ont impactées notamment les crèches et le restaurant communal ; en parlant des crèches, on avait des augmentations liées aux vêtements de travail et à la fourniture de bureaux, qui était reprises dans ce poste-là de petites fournitures. On en est donc quand même à environ 1.300.000 € d'augmentations au cours de l'année 2024, qui viennent donc s'ajouter au budget initial 2024. A ça vous devez prendre en compte la grosse augmentation qui est liée au traitement de la collecte des déchets, qui couvre déjà à elle seule une augmentation de 763.000 €. Voilà donc comment on arrive à cette hausse importante. Si on fait le comparatif entre le budget

adapté 2024 et le budget initial 2025, on a un chiffre beaucoup plus raisonnable qui est de moins de 4 %.

Monsieur GAUDRON - Comme dernière question, vous nous faites une mise en garde précautionneuse en mettant en avant que la charge de la dette sera plus importante à partir de 2026. Est-ce que vous pouvez nous donner un ordre de grandeur par rapport à cet élément-là ?

Madame D'AMBROSIO - Dans la dette, vous voyez que vous avez une augmentation, de mémoire, qui est de 2.000.000 € entre la charge globale de ce qui est prévu en 2025 et ce qui est prévu en 2026, d'après ce qu'on inscrit aujourd'hui comme emprunt à contracter. Il faut savoir que cette charge-là se base finalement sur les emprunts que nous avons inscrits par rapport aux investissements pour les dépenses déjà inscrites des exercices antérieurs, pour l'exercice 2024, et pour ce qui va arriver en 2025. On est donc obligé au niveau du fonctionnement de la comptabilité budgétaire, d'inscrire en charge de dettes ce qu'on a inscrit en dépenses d'investissement qui va être financer par emprunt. On est déjà à une estimation de nouveaux emprunts de 46.000.000 €, qui couvrent l'ensemble des projets déjà attribués et pour lesquels la commune est engagée et devra financer cette dépense, et aussi des budgets à venir, soit le budget 2025.

Naturellement, la mise en garde est sur le fait de pouvoir faire un arbitrage intelligent dans tout ce qui est inscrit, pour ne pas avoir à contracter l'entièreté de ces emprunts d'une part, et d'autre part il faudrait étudier la manière de lisser ces commandes d'emprunt pour pouvoir permettre au budget de l'absorber. On est donc obligé d'inscrire cette augmentation conséquente pour 2026. On verra comment elle sera lissée dans le temps, notamment par des produits peut-être qui nous permettent de fixer les taux, etc. pour pouvoir alléger au minimum cette charge.

Monsieur BALON – J'aurais 2 questions qui vont rejoindre mon collègue Romain. Une première question, à la page 6, les frais de correspondance qui sont de 166.000 €. Comme Romain, je me faisais la réflexion à un moment donné, pour un tel montant, sachant que toute la correspondance est généralement sur Arlon, pourquoi ne pas le faire nous-mêmes ? Soit dit en passant, une autre possibilité qui me paraît plus opportune : aujourd'hui, il est possible de d'envoyer tout un nombre de courriers par la plateforme numérique du SPF, donc la eBox. En passant par-là, on pourrait aussi réduire franchement ces frais de correspondance.

Il revient à mes oreilles qu'en 2025, ce serait déjà une obligation pour les CPAS, et que l'obligation arriverait sans doute pour les communes assez rapidement. C'est sans doute quelque chose à travailler pour réduire ce montant-là.

Merci pour l'information. On va l'étudier. Si on sait réduire un peu nos frais de la poste, c'est avec beaucoup de plaisir. Maintenant je ne crois pas qu'engager du personnel communal pour aller courir dans tous les coins de la commune, va couter moins cher. En plus de ça, est-ce qu'il n'y a pas des documents que l'on est obligé d'envoyer par la poste ? On raisonne aussi un peu comme ça parce que la campagne électorale vient de se terminer et que nous avons tous couru dans les quatre coins de la commune pour aller déposer nos enveloppes afin de demander aux citoyens de voter pour nous. Mais je ne sais pas si c'est une manière de fonctionner qui est légalement admissible.

Monsieur LECOCQ – Pour les frais de correspondance, on étudie actuellement pour passer par la eBox. Le problème est le pourcentage de citoyens qui sont inscrits vraiment à la eBox. L'échevin de l'informatique m'avait déjà posé la question l'année dernière, donc on avance sur le sujet. Ça avance chez Civadis. Il y a des communes qui sont déjà bien avancées. C'est un projet dans la législature qui en est au début. Pour les recommandés et autres, actuellement nos services sont obligés d'envoyer par recommandé. Également pour la recette et l'urbanisme pour certains dossiers. Il y a un mois, j'ai rencontré une société qui nous propose de faire des recommandés électroniques. Je suis en train

d'étudier pour voir si c'est légal ; si c'est la certification est légale, on pourrait passer aussi par des recommandés électroniques au niveau des taxes. Le problème est qu'il faut avoir l'email des gens. En fait, quand on fait des recouvrements ou des sommations, on est obligé de les envoyer par recommandé. Si la personne n'est pas inscrite dans eBox, il ne reçoit pas son recommandé. Je suis donc en train d'étudier la solution. C'est un de mes projets pour la législation.

Monsieur WALTZING- Si je peux compléter, on utilise déjà la eBox au niveau du service population, et on augmente régulièrement le nombre et le type de documents qu'on peut aller télécharger, et donc une aide additionnelle aux citoyens.

Monsieur LECOCQ - En complément, la directrice financière nous dit que le recommandé est payant par le redevable à qui on a envoyé une sommation. Il y a une recette aussi dans les frais de retard.

Monsieur BALON - Une deuxième question concernant la RCA. Un peu plus bas à la page 32, il y a les intérêts d'emprunts sport. Je me demandais s'il y avait un lien et comment se fait-il qu'ils augmentent, alors que l'idée est que les emprunts soient faits par la RCA et non plus par la commune. C'est la ligne 764-212 et 911.

Madame D'AMBROSIO - Vous avez effectivement raison. Tout ce qui concerne les projets qui sont désormais gérés par les RCA ne doivent plus apparaître et n'apparaissent plus dans ces deux lignes-là. Ce que vous voyez encore, ce sont d'autres projets dans le domaine sportif pour des clubs ou des infrastructures qui n'ont pas encore été repris par la RCA.

Monsieur BALON - Vous avez une idée desquels ?

Madame D'AMBROSIO - On peut aller voir dans la partie extraordinaire, au niveau de ce qui est inscrit dans les dépenses à la page 10.

Monsieur LAFORGE – Normalement il y a le tir, la boxe, le site de football de Toernich, à mon avis aussi quelques éclairages qu'on a mis récemment. J'avais notamment posé la question à Graziella qui était revenue vers moi dans ce sens-là en tout cas.

Madame D'AMBROSIO - Vous aurez effectivement des emprunts qui sont contractés et à charge de la commune, et vous en aurez aussi à charge de tiers quand le club - qui n'est pas sous RCA - devra intervenir pour sa partie. C'est pour ça que vous aurez aussi plusieurs lignes qui correspondent à juste titre à des emprunts qui sont encore à faire dans le chef de la commune ou en faveur de tiers, mais qui ne sont pas encore dans le giron de la RCA.

Monsieur KROELL - On a augmenté le budget de la Zone de police de 8 %, et évidemment on s'en réjouit parce que ça permettra d'avoir plus d'agents sur le terrain et ce n'est pas le travail qui manque. Mais est-ce que les autres communes de la zone ont également augmenté leur budget ? Et si oui, est-ce qu'elles ont augmenté le budget dans la même proportion que nous ?

Monsieur MAGNUS - Le budget de la Zone de secours et les participations communales des quatre communes qui font partie de notre zone de police – Arlon, Habay, Attert et Martelange - ont été fixés mais pas en fonction du nombre d'habitant. Ce sont différents critères qui résultent de la loi D'Hondt il y a quelques années. Nous avons eu notre première réunion des nouveaux bourgmestres des quatre communes – dont trois étaient présents et un malade – et on va refaire un peu ce petit calcul pour voir si ce coefficient est toujours bien d'actualité. Il consiste en 79 % du budget pour la commune d'Arlon, donc le reste est réparti entre les autres communes. Lorsqu'on augmente le budget, c'est en fonction de ce pourcentage-là. Pour répondre à ta question, il est augmenté de la même manière dans les autres

communes puisque c'est un pot commun qui est réparti en fonction de ces pourcentages-là. La question est donc positive.

Madame FROGNET – J'ai deux petites questions liées à la dernière ligne de la page 57, où il est indiqué 'subvention pour plantations' de 54.885 €. Vous indiquez dans vos commentaires que c'est un one-shot, mais je le revois après dans le graphique que vous avez distribué ici en situation de provision. Est-ce que c'est la même chose ?

Madame D'AMBROSIO - Oui, c'est ça.

Madame FROGNET - Ma question était quand est-ce que cela sera dépensé ? Parce qu'il n'y a pas de correspondant à la dépense puisque c'est provisionné en 2025.

Par rapport à la nature et autres, Anne a parlé tout à l'heure d'un subside de 180.000 € pour de la végétalisation. Je n'ai pas cherché mais je me demandais s'il était quelque part. Si ça ne l'est pas, quand arrivera-t-il ?

Madame LAMESCH – Les 54.000 € sont les droits de tirage dont j'ai parlé tout à l'heure pour la plantation d'arbres et de haie en bord de route. Donc cette année on a mis au budget 30.000 € sur les 54.000 € en dépenses, puisque ce sont des dépenses qui doivent être faites sur 3 ans, de mémoire. On a donc estimé que cette année qu'on allait pouvoir faire l'équivalent de 30.000 € de plantation, ce qui sera déjà pas mal, et on va continuer les années suivantes. C'est pour ça qu'on n'a pas mis les 54.000 € en dépenses, en se disant que ça correspond plus à la réalité de ce qui va être fait puisqu'il faut avoir des accords avec les propriétaires ou les locataires des terrains pour faire ces plantations.

De mémoire, les 180.000 € sont une promesse pour l'instant. On a rentré les fiches avec des descriptions de projet, et on attend confirmation que ces projets rentrent bien dans les clous et vont être validés. Sauf si Graziella dit le contraire, je pense que ce n'est pas encore au budget, donc on le mettra en modification budgétaire une fois qu'on aura la confirmation.

Madame D'AMBROSIO - Pour la partie des 30.000 €, je me retourne vers Laurence qui peut peut-être me répondre par rapport à l'inscription en 2025. Ce qu'on va faire, c'est qu'on peut aller utiliser dans cette provision-là. Maintenant, il faut voir si le projet court sur les 3 ans, que les dépenses sont estimées à un montant plus élevé. On peut très bien aller les rechercher cette année ou l'année prochaine.
On suivra ça pour voir si on peut l'utiliser.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le projet de budget 2025 établi par le collège communal ;
Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;
Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 29 novembre 2024 ;
Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;
Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;
Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;
Attendu que la circulaire du 14 juin 2024, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2025, précise qu'à partir de 2025, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières" ;
Attendu que le choix opéré pour l'exercice budgétaire 2025 est celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ;
Après en avoir délibéré en séance publique,

Décide par 22 voix pour , 4 voix contre (M R.GAUDRON,Mme G.FROGNET , M M.LAQLII, Mme C.THINES) et 4 abstentions (Mme F.VERDURE, M Ch.COIBION, , M R.TIMMERMANS, Mme L.EVEN)

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2025 à l'ordinaire

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire
Recettes exercice proprement dit	***72.668.841,98***
Dépenses exercice proprement dit	***72.639.655,12***
Boni / Mali exercice proprement dit	***29.186,86***
Recettes exercices antérieurs	***3.510.368,60***
Dépenses exercices antérieurs	***153.088,46***
Prélèvements en recettes	***0,00***
Prélèvements en dépenses	***0,00***
Recettes globales	***76.179.210,58***
Dépenses globales	***72.792.743,58***
Boni / Mali global	***3.386.467,00***

2. Tableau de synthèse (partie centrale)
2.1. Service ordinaire

Budget précédent	*Après la dernière M.B.*	*Adaptations en +*	*Adaptations en -*	*Total après adaptations*
Prévisions des recettes globales	***73.320.122,41***	***237.330,49***	***194.933,40***	***73.362.519,50***
Prévisions des dépenses globales	***69.854.075,14***	***0,00***	***1.924,24***	***69.852.150,90***
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	***3.466.047,27***	***237.330,49***	***193.009,16***	***3.510.368,60***

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	*Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle*
CPAS	***4.384.135,94***	*12/12/2024*
Fabriques d'église		
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise Saint-Donat	***166.376,00***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise Saint-Martin	***176.322,46***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Fouches	***14.085,90***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Sampont	***11.957,44***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Barnich	***13.191,40***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Sterpenich	***12.958,99***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Freylange	***18.888,68***	*Dossier en cours d'approbation*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Udange	***7.802,82***	*Dossier en cours d'approbation*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Stockem	***22.593,64***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Heinsch	***16.615,31***	*Dossier en cours d'approbation*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Viville	***16.196,32***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Toernich	***9.110,02***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Bonnert	***6.742,32***	*Dossier en cours d'approbation*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Waltzing	***16.634,49***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Guirsch	***12.302,09***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise D'Autelhaut	***2.540,07***	*Prévu 12/12/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Weyler	***9.734,28***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Consistoire Israelite	***8.490,28***	*Dossier en cours d'approbation*
Subside De Fonctionnement Culte Protestant Lutherien (68%)	***17.582,07***	*Prévu 12/12/2024*
Subside De Fonctionnement Culte Protestant Evangelique (45%)	***3.662,21***	*14/11/2024*
Zone de Police	***3.852.666,84***	*Non approuvée ZP au moment de l'élaboration du budget*
Zone de Secours	***1.716.281,93***	*Prévu 12/12/2024*
Autres (précisez)	-	-

4. Budget participatif : oui/~~non~~

Service ordinaire 13827/332-02/2019 et 13827/124-02

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

Monsieur MAGNUS – Qu'est-ce que l'extraordinaire ? En gros, ce sont les travaux. Le budget extraordinaire est un peu plus facile à comprendre : vous aurez d'un côté les différents travaux que nous proposons de faire en 2025. Pas seulement de faire car vous avez entendu tout à l'heure qu'il y avait encore des travaux qui ont été votés et déjà engagés précédemment, et qui vont être faits évidemment en 2025. Mais ce sont les nouveaux travaux de 2025 ; de l'autre côté, vous avez les recettes. Que sont les recettes dans l'extraordinaire ? Elles sont de trois ordres : les subsides que l'on reçoit ; nos fonds propres, nos réserves à nous, ; les emprunts comme vous l'avez entendu tout à l'heure.

Je voulais simplement mener avec vous une première réflexion concernant la manière dont on travaillait et on devra travailler demain. Nous avions précédemment, peut-être encore pendant quelques mois en 2025, ce qu'on appelait les balises d'investissement. fameuses balises. Qu'est-ce que la Région wallonne, poussée par l'Europe, avait demandé aux communes ? Elle avait demandé de ne pas trop emprunter et elle avait mis des balises. Pour 2025, ces balises étaient de 260 € par habitant. Si vous faites le calcul, avec notre nombre d'habitants à Arlon, ça faisait entre 8.000.000 et 8.100.000 €. 8.100.000 € était le montant maximum qu'on pouvait emprunter. À côté de cela, vous aviez les emprunts hors balise. On était content quand on avait un emprunt hors balise car il n'était pas comptabilisé là-dedans, et on pouvait donc le faire à côté 8.000.000 €. On pouvait donc emprunter hors balise et il y avait encore deux possibilités : soit hors balises automatiques, soit hors balise où on devait demander à la Région wallonne si on pouvait le mettre hors balise, et la région wallonne nous répondait oui, non, ou « oui, mais pas encore maintenant parce que votre dossier n'est pas encore suffisamment complet ».

Ce système de balises et hors balises est arrivé un peu à son terme parce que la Région wallonne c'est aussi rendu compte, et le chiffre m'a été donné par le CRAC, que certaines communes empruntaient 8.000.000 € dans la balise, mais empruntaient hors balise. Chaque échevin, conseiller communal ou bourgmestre était très créatif en matière d'emprunt hors balises et essayait évidemment de mettre un paquet important, et c'était permis par la réglementation. Résultat des courses, les objectifs qui devaient être atteints, c'est-à-dire de diminuer l'endettement, ne l'étaient pas du tout. On avait un peu plus d'ingénierie fiscale. Mais au final, les communes empruntaient toujours de plus en plus, et elles pouvaient le faire puisque la réglementation l'y autorisait. Nous aussi nous disions que c'était hors balise et qu'il n'y avait pas de problème, on peut y aller. La Région wallonne s'est un peu rendu compte de ça et a dit qu'il fallait travailler différemment. Quand on dit qu'elle travaille autrement, je voudrais simplement faire appel à ce que vous avez tous peut-être connu, que vous connaissez encore, ou que vous connaîtrez demain, que lorsqu'on fait un emprunt hypothécaire, qu'on va chez le banquier, il demande en général ce que l'on gagne, et en fonction de ça, il nous dit ce qu'on peut emprunter, quelles seront les charges, etc. Les banquiers vont de 20 à 30% un peu en fonction des recettes.

Ici, c'est très simple, la Région wallonne a fixé un montant à 17,5 %, et c'est ce qu'on appelle le ratio des charges financières, c'est-à-dire que le montant de votre annuité – ce que vous payez par an - ne peut pas dépasser 17,5 % de vos recettes. On fait tous des calculs, que sont les recettes ? Aujourd'hui, on attend avec impatience l'annonce de jeudi prochain que la Région wallonne nous dise exactement comment calculer nos ratios. Quand Graziella a fait son calcul, elle a calculé que nous arrivions à 15,95 % et que nous serions, d'après les calculs de la Région wallonne, plutôt près de 17 %, en dessous

du fameux ratio de 17,5 % que nous fixe la Région wallonne. Et là, il n'y aura plus d'emprunt balise ou hors balise puisque ce sera le montant de la mensualité qu'on paye qui va déterminer le montant de notre balise, que l'on appelle ratio.

L'autre ration, c'est le ratio du volume de la dette. C'est encore un peu plus compliqué. C'est la totalité de la dette que nous avons, dont nous enlevons ce qu'on appelle les emprunts tiers - les emprunts qui sont payés par d'autres - et on compare la totalité de nos recettes avec cette totalité de la dette. Nous ne pouvons pas dépasser un montant de 125 %. Mais avec les calculs qui ont été faits cette semaine par la Région wallonne, d'après les interprétations que le CRAC a de cette réglementation qui est en train de naître et qui provoquera à mon avis pas mal de discussions au sein des communes, au sein de l'Union des Villes et Communes, on arrive à un ratio de 157,02 %. Nous avions calculé un peu plus. Si on veut arriver à 125 %, il faudra pédaler parce que diminuer une charge d'emprunt avec des emprunts qui ont été souscrits il y a plusieurs années pour certains, c'est un peu comme un paquebot que vous devez faire changer de direction, ça ne va pas tout seul. Le CRAC et la tutelle nous disent que si on a un des ratios qui est bon, ils ne seront pas trop regardant pour l'autre. Quand ils disent 'pas trop regardants', ils vont quand même nous faire la remarque, ils vont nous demander de rectifier les choses mais ils ne vont pas refuser notre budget.

Ce sont quand même des notions importantes à comprendre, et vous avez vu que dans les communes, les travaux vont s'élever à environ 15.000.000 €. C'est pourquoi dans les communes, de manière générale, si on n'est pas dans ces ratios-là, on va devoir diminuer un peu notre train de vie, parce qu'on ne va pas pouvoir continuer avec une trajectoire qui donne 30.000.000 ou 40.000.000 € de travaux par an. Ça va devoir être un peu plus raisonnable et on va devoir aussi, et je le répète encore une fois, absorber tout ce qui a été fait précédemment.

Je voulais mettre ça en préambule pour qu'on comprenne un peu pourquoi il pourrait y avoir des difficultés dans certaine commune. Je crois que nous avons toujours été avec ce ratio depuis les dernières années, on a d'ailleurs chaque fois communiqué ce ratio de la charge financière et nous ne sommes pas inquiets quant à l'avenir, dans la mesure où nous restons évidemment raisonnables.

Au niveau du budget extraordinaire, vous voyez dans ce graphique-là la dernière année 2025, on est à 15.398.000 €, ce qui est encore plus qu'honorable. J'ai parlé tout-à-l'heure des 8.000.000 € de la balise, c'est comme ça que nous avons fait notre budget, le reste étant sur fonds propres et sur subsides.

Nous avons des investissements, que Graziella nous a mis sur le PowerPoint : l'enseignement avec 1.122.650,00 € ; les voiries et cours d'eau, 13.548.995,03 € ; l'administration et le patrimoine privé, 6.815.329,99 € ; les cimetières, 251.000,00 €. Ensuite, on vous donne la manière dont on va financer cela, à 62% par emprunt ; l'autofinancement, 13% ; et 25% par subside.

Le graphique de l'évolution des sources de financement au niveau de ces dernières années, en voyant que l'autofinancement 2025 sera un tout petit peu plus élevé que l'année passée, et les subsides un peu moins nombreux. J'ai bien peur aussi que les subsides dans les années qui viennent soient encore plus difficiles à obtenir.

Dans la partie concrète de l'extraordinaire, on peut quand même se féliciter que le montant le plus élevé soit le projet Memoria Romana qui, comme son nom l'indique, veut mettre la mémoire de nos installations romaines un peu plus en avant, avec un montant de 1.834.552,80 €, subsidié à concurrence de 1.651.097,52 €. Bravo d'ailleurs à Didier de s'être battu pour ce dossier important pour nous, et qui a dû être mis en place aussi par une collaboration de nos amis allemands et luxembourgeois. Si on arrive au bout de cela, sur un budget comme ça, on a que 183.000 € à charge de la commune. On dit encore hors balise, parce que lorsqu'on a des subsides Interreg, l'emprunt qu'on fait est automatiquement hors balise.

Un autre projet également très important à 1.018.554 €, c'est le cheminement Barnich-Kleinbettingen. Ça fait longtemps qu'on en parle, et avec Olivier nous avons été nous battre au niveau de la zone fonctionnelle transfrontalière pour faire passer ce projet. Ce projet est passé, et je peux vous assurer que ça n'a pas été facile, mais on a aussi un subside de 916.698,60 € et un emprunt hors balise de 101.000 €. Si on avait fait passer ce projet il y a 2 ans, on n'aurait pas eu moins de de subsides qu'aujourd'hui. Ici, 90 % de subsides, c'est quand même intéressant. Il est donc évident que dans les années qui viennent, je crois qu'à l'Europe il y a encore un peu d'argent au FEDER et à Interreg, même si au FEDER, on attend depuis des années pour avoir une réponse au niveau des mesures FEDER pour le Palais-Hôtel du Nord. Ici, ce sont des projets qui normalement devraient pouvoir avancer beaucoup plus vite.
Dans les autres gros postes, nous avons l'aménagement de l'espace Milan qui a déjà été présenté avec le maillage vert et bleu, 1.600.000 €, et 687.589,89 € de subsides, avec une partie du solde en emprunt balise et hors balise.
On a également la rénovation de la Maison de la culture. Vous savez que nous n'avons pas encore acheté ou transféré la propriété de la Maison de la culture. J'en ai encore parlé à notre responsable juridique Sophie DECLAYE, qui me dit qu'on doit attendre un gouvernement, et le gouvernement fédéral qui doit décider n'est pas encore là. On devra malheureusement encore attendre quelques semaines ou quelques mois pour pouvoir avancer dans ce dossier, même si on va avancer sur les travaux avec la Province, pour faire en qu'il ne pleuve plus à côté du bâtiment qui, nous l'espérons, sera un jour le nôtre.
Après cela, c'est l'entretien extraordinaire des voiries pour 1.000.000 €.
La cyclostrade Arlon-Luxembourg. C'est ce projet de 4.000.000 € pour lequel il y aura environ 500.000 € à charge de la ville. Ce sont 10 %, mais je vois qu'on a mis ici un tout petit plus. Est-ce que c'était peut-être 4.000.000 € sans les honoraires.
Vous avez l'entretien extraordinaire des trottoirs, avec un chiffre qui apparaît chaque année de de 500.000 €.
On a le remplacement des châssis de fenêtres avec le sas d'entrée pour PMR à l'Ecole Industrielle et Commerciale. Pour pouvoir fermer certaines fenêtres, il faut monter sur une escabelle. Cependant, les fenêtres ne sont pas fermées car personne ne monte sur une escabelle, donc il fait trop froid en hiver et c'est inacceptable. On doit absolument changer ses fenêtres qui ne fonctionnent pas correctement.

Je ne vais pas passer en revue les 3-4 pages que j'ai ici pour répondre à vos questions au niveau de ce budget extraordinaire d'environ 15.000.000 € pour l'année 2025.

Madame GOFFINET - Je voulais juste préciser vos propos, Monsieur le bourgmestre, parce que vous évoquiez que vous attendiez depuis longtemps pour avoir les subsides FEDER. C'est passé au gouvernement aujourd'hui, donc on a bien nos subsides FEDER et Région wallonne pour le pôle touristique en plein cœur de ville.

Monsieur MAGNUS – C'est une excellente nouvelle. Est-ce qu'on sait nous dire de combien il est ? On va laisser Anne-Catherine regarder.

Monsieur TIMMERMANS - Je vois que vous avez inscrit 330.000 € à l'extraordinaire pour la Zone de police. Je me demande si ça va servir à améliorer la sécurité dans notre ville et nos villages. Si oui, de quelle manière ? Est-ce que vous allez augmenter les effectifs ? Si oui, seront-ils affectés à une présence effective dans les quartiers en difficulté, face aux incivilités et aux délits ? Allez-vous mieux lutter contre les excès de vitesse dans les villages ?

Monsieur MAGNUS - Deux choses : il y a l'ordinaire et l'extraordinaire. Une partie des questions que tu poses font donc partie du budget ordinaire. Quand tu demandes si on va augmenter le nombre de policiers, j'ai répondu tout-à-l'heure que oui, et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons une

augmentation de 8 % de notre budget à la Zone de police. Comme on l'a dit tout à l'heure, en 2024, on a déjà trois policiers en plus, et en 2025 nous en aurons 4 ou 5. Ça a été décidé, donc c'est budgétisé maintenant au niveau de la Zone de police, et ça a été budgétisé tout-à-l'heure au niveau des différentes communes. Je ne doute pas que les autres feront comme nous.

Ici on est à l'extraordinaire, donc ce sont des travaux. Ça a aussi été décidé le mois passé : on a voté l'installation de caméras supplémentaires. Si tu te rappelles des montants qui avaient été budgétisés, on est exactement à ce montant-là, 330.000 € pour une partie des travaux. Ce sont ces travaux-là qui sont repris au budget ici. Ce sont sûrement les caméras, et c'est une partie du projet global. Je rappelle que tu as voté pour, et c'était ce montant-là.

Madame SCHMIT – Je voulais juste remercier le service, parce que je leur ai posé vraiment beaucoup de questions, et ils ont pris beaucoup de temps pour m'expliquer. Merci pour votre travail, c'est important.

Monsieur MAGNUS – J'avais entendu tout à l'heure que Romain voulait s'exprimer de manière plus globale. On peut le faire maintenant.

Monsieur GAUDRON – Déjà l'année dernière j'évoquais certaines inquiétudes pour l'avenir au travers du budget, et aujourd'hui les chiffres qu'on reçoit nous montrent que le mur se rapproche, si je peux me permettre l'expression. On voit que certes, il y a un boni à l'exercice propre annoncé à 29.186.000,86 € à l'ordinaire, mais celui-ci est obtenu avec 2,5 millions, ou plus précisément 2.447.000 de provision utilisée pour atteindre l'équilibre. On pourrait l'entendre si on avait un exercice ordinaire avec des éléments extraordinaires, si je puis dire. Mais ici on voit que l'ensemble des dépenses utilisées sont assez structurelles. Il n'y a pas un espace de one-shot pour expliquer cette situation ; même si j'ai bien entendu aussi les éléments mis en avant par toi, Vincent, sur la politique d'une volonté au niveau de l'exercice budgétaire, d'être prudents.

Et on a déjà vu qu'une réserve et un boni tels que rencontrés au compte 2023 ne se rencontrent pas dans tous les exercices. Ce n'est pas pour autant que la vision prudente fera qu'on serait sur un boni quand on voit qu'on va chercher près de 2,5 millions en provision. Je voudrais ajouter un autre élément par rapport à ça, qui touche aux cotisations de responsabilisation, puisqu'on voit que sur l'ensemble de la législature c'est près de 5 millions d'euros qui devraient être nécessaires pour pouvoir faire face à cette dépense ; et on sait que ces dépenses n'ont cessé d'augmenter de manière très importante, alors que nous avons en provision 1,5 million d'euros. Donc ça veut dire qu'il nous reste 3,5 millions d'euros à trouver quelque part pour pouvoir faire face à ces dépenses qui arriveront d'ici 2030.

Toujours par rapport à ces questions de pension, il y a eu le choix porté sur la fin de la législature qui vient de s'écouler, de ne pas recourir aux nominations. C'est un choix compréhensible par rapport à la situation actuelle du fonctionnement du coût des statutaires. Mais je pense que si ce choix est porté il doit s'accompagner de la mise en place d'un 2ème pilier, sans quoi les agents sont doublement sanctionnés. Et surtout, sans la mise en place de celui-ci, on est dans un système inégalitaire entre les agents du CPAS qui en bénéficient et les agents communaux qui n'en bénéficient pas. Je pense que la Commune doit pouvoir offrir à ses agents les mêmes avantages que le personnel du CPAS.

Les dépenses de fonctionnement, on l'a déjà évoqué, augmentent de 14%, donc c'est un point à surveiller et à avoir en attention. D'autres éléments qui m'inquiètent, face à la pauvreté grandissante, bien sûr il faut augmenter la dotation au CPAS, ici de plus 6%. Mais combien les prochaines années, avec les mesures envisagées de l'Arizona, comme l'exclusion des chômeurs que le CPAS devra assumer.

Les autres décisions du Gouvernement Régional ne sont pas non plus réjouissantes pour les finances communales. Je pense à la non-indexation des APE, une perte que j'estime à plus ou moins 45.000 € pour l'Administration communale, et à plus ou moins 28.000 € pour le CPAS - c'est à nouveau de l'argent qu'on va devoir aller chercher ailleurs. D'autant plus que, je ne sais pas si vous savez, chers membres du Collège, mais apparemment le Gouvernement Wallon vous prend pour des irresponsables, puisque, pas plus tard que récemment, dans le communiqué qui évoquait la fin de l'indexation des APE, ceux-ci mettent en avant que c'est pour responsabiliser les bénéficiaires dans une logique d'efforts partagés. Le Gouvernement Wallon a décidé de geler l'indexation des subventions APE. Je trouve ça regrettable que le Gouvernement Wallon estime que nos gestionnaires locaux sont des irresponsables.

Je noterais aussi le Fonds des Communes avec une perte de la majoration de 1% ; c'est une perte de plus de 200.000 € pour notre commune. On ne peut pas se laisser à chaque fois avoir de cette manière, je pense que vous devez agir auprès de vos partis, auprès de vos députés, pour préserver nos communes de ces coûts budgétaires qui vont vraiment mettre à mal les finances de nos communes, et ici en tout cas de la commune d'Arlon que nous représentons.

Je voudrais faire aussi un focus sur le parking Léopold, avec les dépenses de fonctionnement qui, comme on l'a évoqué dans les échanges, porte sur 105.000 € pour l'année 2025. Une charge de la dette de 216.747,08 €, et des recettes de 133.500 €. Donc soit un déficit sur l'exercice 2025, de 188.247 €, alors qu'avant la mise en place du projet on nous a toujours dit : « *Ce sera un projet qui sera rentable, on a même réussi à le mettre en balise, le Ministre DERMAGNE nous suit dans ce raisonnement…* ». Et c'est vrai que si je me repenche dans les hypothèses qui avaient été portées - et j'ai ici un extrait du PV du 23 janvier 2020 de notre assemblée - où vous évoquez, Monsieur le Bourgmestre, des estimations de recettes, tout en mettant en avant la prudence que vous évoquez à nouveau aujourd'hui. On évoquait des recettes de 256.000 € ; on est aujourd'hui à 133.500 comme j'ai dit, donc c'est mois 48% par rapport aux recettes prudentes qui avaient été estimées à l'époque, et ça ne date pas de si loin que ça. Et dans l'autre sens, des frais de maintenance et d'entretien de 70.000 €, et on est aujourd'hui à 105.000 €, une augmentation de 50%. Donc, par rapport à ces hypothèses qui étaient présentées comme des hypothèses prudentes il y a un dérapage important et je pense qu'il est de notre devoir d'attirer votre attention sur celui-ci.

Enfin, sur l'extraordinaire, on voit que c'est un budget extraordinaire de début de législature, puisqu' évidement, le Collège doit pouvoir se mettre en place et avancer sur les projets qu'il souhaite évoquer et réaliser dans cette législature. Mais moi je suis très inquiet par rapport à ce qui a été évoqué, par rapport aux disparitions des balises et la mise en place des ratios d'endettement et de charges. Je suis content d'entendre que l'ensemble de la charge ne sera peut-être pas pris en considération et qu'on pourrait au moins dans un des deux ratios s'y retrouver, mais il ne faudrait pas qu'on soit bloqués dans notre politique d'investissement. Je pense qu'il faudra avoir la plus grosse attention par rapport à cela.

Encore une déception pour le budget extraordinaire, c'est que je pense que l'ensemble des partis représentés ici au Conseil ont unanimement mis en avant dans la campagne l'importance notamment à accorder à la réfection des trottoirs et au grosses difficultés rencontrées sur le territoire communal par rapport à cela ; et je regrette de voir que le budget reste à 500.000 € pour l'entretien extraordinaire des trottoirs. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les deux budget proposés.

Monsieur MAGNUS – Je n'arrive pas à comprendre. Si on avait des provisions qui continuaient à augmenter, je suis certain que dans l'opposition on nous dirait : « *C'est honteux, vous n'employez pas cet argent de provision pour les citoyens, vous n'êtes pas des banquiers, vous n'avez pas à thésauriser au maximum…* ». Et quand on emploie les provisions pour les citoyens on nous dit : « *C'est honteux, vous diminuez les provisions* ».

Les provisions cette année, c'est la 2ème année la meilleure depuis les 20 dernières années. Alors j'imagine, puisque vous critiquez qu'on prenne les provisions, que vous allez, et je le note, nous féliciter lors de l'établissement du compte 2024. On aura à nouveau un boni et on le mettra à nouveau en provision. Et là, moi je me permettrais de rigoler, si les provisions que nous pouvons faire dans le compte 2024 sont supérieures aux provisions que nous prenons maintenant. Là je ne sais pas ce que vous allez dire. Et vous allez critiquer en disant qu'on fait trop de provisions et qu'il faut investir pour les citoyens. Donc je crois que c'est de bon compte de réagir de cette manière-là, mais je crois que votre vision ne tiendra pas à long terme.

La cotisation de responsabilisation avec le 2ème pilier, là je crois que vous avez été reprendre exactement votre discours de l'année passée. On a eu exactement ce même discours, vous avez fait un copié-collé pour ne pas devoir le refaire, et je ne vous le reproche pas, j'aurais probablement fait la même chose. C'est exactement la même chose que vous avez dit l'année passée, je vais donc vous répéter la même chose que je vous ai dit l'année passée. Nous avons interrogé le CRAC là-dessus, Madame NEMERY m'a redit que le 2ème pilier qui pouvait être déduit de cette cotisation de responsabilisation était diminuée à 10% et pas à 50% comme c'était le cas avant ; donc c'est quand même moins intéressant. Et deuxièmement, elle m'a dit - et je parle ici sur le contrôle de l'équipe Finances qui était avec moi lors de cette vidéoconférence - que pour 2025 il n'y avait plus d'intérêts.

Donc voilà, je ne sais pas si vous avez les mêmes informations que moi. En matière de cotisation de responsabilisation, c'est évident que c'est une difficulté pour toutes les communes dans les années qui viennent. C'est vrai, nous avons fait une provision pour cela, c'est vrai qu'elle n'est pas suffisante pour tout le reste de la législature. Mais je crois que les villes beaucoup plus importantes que nous, qui ont des cotisations de responsabilisation de plusieurs millions, payent à la Région Wallonne, ou bien est-ce que la Région Wallonne les déduits directement de leur compte comme ils le font dans d'autres cas. Ou est-ce qu'on leur envoie des lettres pour leur dire qu'il faut les payer, est-ce qu'on les assigne en justice…je n'en sais rien.

Mais moi, ce dont je suis certain, c'est que le statut des statutaires ne changera pas, celui des contractuels, actuellement on continuera à mon avis à être responsabilisés, et c'est bien normal parce qu'il faut alimenter ce Fonds pour payer les pensions. Et je crois qu'il doit y avoir un autre statut, je ne sais pas comment il faut l'appeler, est-ce qu'on sera repris dans le compte général des pensions de tous les travailleurs salariés ? Est-ce qu'il y aura un autre statut pour eux ? Je n'en sais rien, mais en tout cas ils vont devoir réagir autrement que de simplement responsabiliser les communes. Mais c'est une source d'inquiétude et je peux la partager avec vous.

Quant au débat APE, nous ne sommes pas ici dans un débat de la Région Wallonne. Alors vous voudriez peut-être bien être député, je vous féliciterais si vous l'étiez – député soit à la Région soit au Fédéral – mais gardez tous ces arguments pour quand vous le serez. Aujourd'hui on est à la Commune, moi, vous pouvez me dire que je dois agir au niveau de mon parti. Ça me fait penser à Charles COIBION qui me prenait déjà pour un premier ministre pendant la campagne électorale et qui me disait que je devais aller me battre à Bruxelles et probablement aussi à l'Europe, pour aller me battre parce qu'on n'avait pas obtenu ce qu'on voulait au niveau des hôpitaux.

Je veux bien aller me battre partout, mais on a dans notre système des députés – j'en ai d'ailleurs une devant moi – qui doivent faire un travail hautement intéressant. Il y a des députés régionaux, des députés fédéraux, etc. Allez en parler à vos amis Ecolos et faites en sorte que ça change à ce niveau-là, mais ce n'est pas ici au niveau du Conseil communal, qu'il faut commencer à taper sur la Région Wallonne, et demain sans doute sur le Fédéral. Mais sur le fond je suis d'accord avec vous.

Pour ce qui est du parking, je crois qu'on va en parler jusqu'à la fin de la législature. On ne va pas reparler du parking et de l'objectif. Depuis le départ, nous avons voulu un parking à des prix

abordables pour les citoyens. Si nous avions voulu faire une opération commerciale avec le parking, ce n'était pas nous qui devions le construire, on aurait dû le donner à Indigo ou à tous ces gens que nous avons à un certain moment mis dehors ; ils gagneraient sans doute de l'argent là-dessus. Il y a des sociétés qui font des parkings et qui sont cotées en bourse, et dont l'objectif est bien évidemment de gagner de l'argent, et on ne peut pas leur reprocher. Nous avons voulu faire un parking avec des prix plus que raisonnables. Je crois même qu'il n'y a pas un parking à 100 km autour d'Arlon qui est au prix que nous avons : 0,60 cents pour la première heure, 1,80 € pour deux heures, 3 € pour trois heures. Des citoyens me sortent parfois en me disant : « *C'est gratuit ton truc* ». Oui, c'est pratiquement gratuit. Quand pour trois heures vous payez 3 € …allez à Luxembourg, vous allez voir le prix que vous payez.

Donc c'est évident que cela a un impact sur les finances communales, on peut doubler les prix demain, ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous, le Collège, on va faire en sorte de faire encore mieux connaître notre parking. Rappelez-vous aussi que dans les plans financiers, on a un parking d'environ 60 places ici en face – on ne va pas laisser ça comme ça, on va construire…on verra bien, et on passera devant vous avec les projets ; mais nous aurons 60 places en moins. Si aujourd'hui il était complet, c'est à ce moment-là, et permettez-moi encore un peu d'humour, que je pourrais rejoindre mon ami Jean-Marie Triffaux qui disait à un certain moment qu'il fallait 4 étages. Donc heureusement qu'il n'est pas plein pour l'instant, ça veut dire qu'il y a encore des possibilités d'augmenter son attractivité, et d'augmenter l'attractivité du centre-ville, et peut-être aussi de supprimer encore certaines places de parking à des endroits que nous voudrions un peu plus piétons, un peu plus vert. C'est en tout cas dans les objectifs du Collège actuel. Et nous avons de plus en plus besoin de ce parking, qui est déjà parfois complet. Vous allez peut-être vous moquer de moi en me disant : « *On a vu sur les réseaux sociaux qu'il y avait 280 places, et donc que nous avions un étage en plus gratuitement* » - c'est sûr qu'il faut encore régler un peu le système avec notre société qui s'occupe de la signalisation. Mais je crois que ce parking démarre bien, même fort bien, il y a encore des choses à régler mais nous serons dans quelques années très contents de l'avoir. Et comme je vous l'ai dit aussi pendant la campagne électorale, là on dit parfois un peu n'importe quoi, mais demain ce seront les Ecolos qui auront demandé de construire le parking – vous allez voir dans 6 ans, ce sera ce genre de débat que nous aurons.

Les trottoirs, on avait mis 250.000 €, la dernière législature on avait doublé à 500.000 €. Je crois que si on va voir certaines années, on avait dépassé ce montant-là. On ne peut qu'être d'accord pour dire que les trottoirs nécessitent encore une attention particulière, de même que nos routes. Je compte sur notre nouvel Echevin des Travaux pour mettre cela en priorité dans les choses que nous allons devoir faire durant les prochaines années.

Monsieur SAINLEZ – Il n'y pas grand-chose à dire, on a un timing, un parti, il faut faire sa part du job. Mais d'abord merci pour tous les services, les réponses et les documents rendus. Je pense que si on est en démocratie, il y a le vote, il y a le débat, mais il y aussi la transparence des informations données par notre service financier, et Madame la Directrice financière qui répond à toutes nos questions presque instantanément - je vous remercie pour ça, parce que c'est très précieux.

D'ailleurs, une des questions que je me posais aussi sur les provisions, vous y avez répondu dans un mail…en fait je pourrais même partager la réponse avec Charles et Romain, parce que les provisions font partie des dépenses et des recettes de l'ordinaire et doivent être vues comme telles, donc pas en dehors d'un budget.

Aux comptes 2022 et 2023, on a augmenté nos provisions de 6.000.000 € pour la Ville d'Arlon. Aujourd'hui, on prend 2.000.000 € pour équilibrer un budget, mais sur des postes bien précis. Le but des provisions est d'être alimentées ou parfois d'être retirées. Ça participe à la bonne gestion, pas

comme certaines communes qui j'imagine n'ont pas le choix d'emprunter pour financer leurs dépenses ordinaires avec des coûts d'oxygène ou pas.

Et donc ici on n'est pas du tout dans ce cas-là. Et je tiens quand même à le préciser, si on a des provisions pour la Zone de Police c'est parce qu'on en a constitué au fur et à mesure des années, c'est important de le signaler. Il ne faut pas nous reprocher maintenant d'utiliser des provisions pour quelque chose qu'on a provisionné plusieurs années durant, et qui est apparemment aussi une priorité de tous les partis ici à Arlon pour la Zone de Police. Donc on ne va pas non plus revenir dessus, j'imagine.

Pour ce qui est de l'ordinaire, j'ai vu un article il y a plusieurs années, de l'Avenir du Luxembourg, qui disait que le budget 2013 culmine à 47.000.000 €. Donc aujourd'hui, on culmine largement au-dessus des 70.000.000 €. C'est quand même aussi pour voir d'où on vient au niveau du budget communal. On a les moteurs principaux de notre budget : la fiscalité, les redevances, les taxes ; qui restent inchangées, même diminuées avec le précompte immobilier des dernières années.

Mais, quelque chose que je voulais souligner au niveau de l'ordinaire, parce qu'on en a beaucoup parlé ces derniers temps, au niveau de la taxe immondices, on a parlé du coup vérité, mais c'est important de voir aussi dans notre budget, parce qu'on le voit avec des chiffres à l'appui - et ça c'est des prévisions très très nettes en dépenses. En recette on doit faire avec certaines hypothèses effectivement. On a 3.931.440 € de recettes taxes immondices, et on a 4.227.122 € de dépenses. On dépense bien plus que ce qu'on a comme recette. La dépense à charge du budget communal, quelque part, est de 295.000 €. Et 295.000 €, ça veut dire que si on avait mis vraiment 100% de notre coût vérité, ça veut simplement dire que chaque ménage d'Arlon aurait 20 € en plus sur sa taxe annuelle. On a déjà augmenté significativement la taxe, on a dû le faire par rapport au coût vérité, mais c'est aussi important de noter qu'on n'a pas été à 100%, et que ces 5% qui restent se retrouvent dans le budget communal. C'est quelque chose que je trouvais intéressant à dire.

Et alors, on ne peut pas passer à côté aujourd'hui : on aime bien ici je pense, les barres symboliques, on a 20.000.000 € au Fond des communes, donc c'est quelque chose de facile à retenir. On est quasiment à un fifrelin à 10.000.000 € au Fonds de compensation des travailleurs frontaliers. On a rendu tout à l'heure hommage à Josy, c'est aussi un hommage comptable qu'on a pour lui ce soir, et dans toutes les communes frontalières, parce que ça a sauvé la mise de nombreuses communes frontalières. Nous sommes le principal bénéficiaire de ce Fonds des travailleurs frontaliers - si on prend le Fonds des travailleurs frontaliers et qu'on déduit la dotation du CPAS, la dotation de la Zone de Police, la dotation de la Zone de Secours, qu'on ajoute même un fifrelin qui est le traitement des mandataires communaux, on arrive exactement au montant de la dotation des compensations des travailleurs frontaliers. Ça paye donc toute notre politique de dotation d'assistance sociale et de sécurité publique de la Ville d'Arlon. C'est sans doute important de le noter et de voir comment ce Fonds va évoluer dans les prochaines années, et de préserver ce mécanisme absolument.

Alors pour l'extraordinaire, Vincent l'a dit, on est à la fin de l'ère des balises. On a parlé pendant des années des balises et comment on se mettait hors balise. Maintenant on va être dans l'ère des ratios, et on va se demander comment on va être dans le ratio, et pas hors du ratio. La logique va complètement changer. Le budget extraordinaire qui est présenté, Romain l'a souligné en début de mandature, il y a une certaine transition, il y a des nouveaux échevins/échevines qui vont aussi apporter de nouveaux projets. Il y aura un PST (un plan stratégique transversal) qui va être éminemment important et analysé dans les prochaines semaines/mois, et qui va avoir aussi une dimension financière importante et intéressante.

On a les montants ici en plus et en moins ; on va avoir certainement la mise en place de la RCA qui a eu lieu l'année dernière; on va avoir plus de détails communiqués au Conseil communal sur ce qui

rentre dedans ; comment on fait les plus et les moins, d'un point de vue communal. Ça serait intéressant d'observer la modification budgétaire n°1.

Vincent l'a rappelé, il y a des projets importants, je ne vais pas tous les faire, mais c'est quand même intéressant de voir qu'il y a de nouveaux postes importants. Je pense que c'est au niveau de tout ce qui est l'entretien. Romain parlait de l'entretien des trottoirs, il y a un nouveau poste de 200.000 € d'affaissement de ces routes et trottoirs, parce qu'on a vu des choses un peu particulières avec 1.000.000 € pour le l'entretien des voiries. Je tiens aussi à signaler qu'il y a beaucoup de nouveaux trottoirs dans les nouveaux projets de voirie. Donc effectivement, il faut voir un peu ça à gauche et à droite ensemble.

Le curage des fossés et des ruisseaux, Anne l'a rappelé tout à l'heure, on passe de 100.000 € à 250.000 €. Je pense que c'est absolument indispensable aujourd'hui, avec tous les problèmes qu'on a rencontrés ces dernières années. Aujourd'hui, on est aussi à un budget de plus en plus d'adaptation, à ce qui tombe dessus, malheureusement, chez des gens qui sont les premières victimes forcées de ces aléas et de ces catastrophes. On a parlé aussi des risques inondations à hauteur de 300.000 €. Je manquerais à tous mes devoirs si évidemment, je ne parlais pas des 1.100.000 € pour la Maison de la Culture. Je dois être vraiment honnête avec vous et je pense que Vincent en parlera certainement dans les prochaines semaines ou les prochains mois : 1.100.000 € ne suffiront pas pour le poste du toit. Mais effectivement, aujourd'hui, on est dans le dur, on est à « minuit moins une » au niveau de la toiture. Il y a eu des réunions entre la Ville d'Arlon et la Province en excellente collaboration et intelligence. Monsieur Revemont est là pour être quelque part le garant de tout cela aussi au niveau de la Ville d'Arlon. Je vais vous dire qu'effectivement, remplacer toute l'épaisseur de 4.000 m² de toiture sur un des bâtiments auquel beaucoup d'Arlonais tiennent, ne se fera pas sans heurt financier, mais c'est absolument indispensable. C'est la survie même du bâtiment qui est atteinte, vu la percolation de l'eau dans les structures en béton.

Monsieur DEWORME – Je suis content du budget tel qu'il est présenté au vote. Je pense que la commune, à travers ce budget, fait face à toutes ces responsabilités dans les différents domaines. Et je pense que c'est ça qui est important et qui doit être la finalité d'un budget équilibré. Pour nous, au nom de mon groupe, ce qui était important, c'est que ce budget, qui est en augmentation de 6%, est présenté en léger boni, sans augmentation des taxes communales. Je pense que c'est une chose à laquelle nous tenions beaucoup, et ça a été possible. Je ne doute pas qu'effectivement le boni du compte permettra de compléter les provisions qui ont été entamées provisoirement.

Je pense que l'exemple qu'on a venant de certaines communes, comme Liège, Charleroi, Mons, qui ont fait la une puisque les banques ont carrément refusé de prêter de l'argent et que le CRAC, Madame NEMRY, pose aujourd'hui ses conditions et intervient carrément dans la gestion communale. C'est quand même les contre-exemples par rapport à nous, des conséquences d'une gestion qui a été néfaste. Quand vous pensez que Madame NEMERY dit : « Vous ne remplacerez plus qu'un agent communal sur deux», « Je vous interdis d'engager des policiers, vous aurez des agents de la paix » ; etc. et d'autres mesures extrêmement invasives, qui privent les communes de leur autonomie. Comment en arrive-t-on là ? Je me le demande un petit peu.

Toujours est-il que pour Arlon, je pense qu'on est loin de cela. On a une santé financière qui est bonne. Est-ce qu'on peut se reposer sur ses lauriers ? Non, parce qu'on a vu dans la législature passée combien l'équilibre pouvait quand même être fragile. Quand on a eu cette crise du COVID ; quand on a eu la crise énergétique ; quand il a fallu aller chercher de l'argent sur les bonis des exercices précédents, on s'est rendu compte qu'effectivement, l'équilibre était malgré tout précaire. Je pense qu'il l'est encore maintenant. D'ailleurs, si le Fonds des frontaliers devait évoluer, je ne pense pas qu'on serait aussi à l'aise qu'on l'est aujourd'hui, il faut quand même le dire. Mais dans la situation actuelle et dans les perspectives de cette législature-ci, je pense qu'on est quand même bien parti, aussi bien à l'ordinaire

qu'à l'extraordinaire, avec des projets qui sont intéressants, des projets qui sont porteurs pour la ville d'Arlon, et des projets qu'il faut absolument réaliser tant en matière culturelle qu'en matière sportive.

Madame GOFFINET – Le montant des subsides FEDER est d'un peu plus de 1.479.000 €.

Monsieur MAGNUS – Voilà pour le FEDER, dans la mesure 15. On avait parlé de 12.000.000 € pour revenir quelques minutes en arrière. On avait dit que la commune pouvait éventuellement en donner la moitié sur toute la législature, donc 6.000.000 € mais nous ne les avions pas. On avait environ 4.000.000 €, donc 2.000.000 du CGT. Il nous manquait donc 2 millions ; nous en avons 1.479.000 €, donc il nous faudrait encore environ 700.000 €. On espère bien les avoir dans le cadre du SAR. Voilà donc un scoop pour nos journalistes.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le projet de budget 2025 établi par le collège communal ;
Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;
Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 29 novembre 2024 ;
Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;
Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;
Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;
Attendu que la circulaire du 14 juin 2024, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2025, précise qu'à partir de 2025, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières" ;
Attendu que le choix opéré pour l'exercice budgétaire 2025 est celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ;
Après en avoir délibéré en séance publique,

Décide par 22 voix pour , 4 voix contre (M R.GAUDRON,Mme G.FROGNET , M M.LAQLII, Mme C.THINES) et 4 abstentions (Mme F.VERDURE, M Ch.COIBION, , M R.TIMMERMANS, Mme L.EVEN)

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2025 à l'extraordinaire
1. Tableau récapitulatif

	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	***10.923.281,80***
Dépenses exercice proprement dit	***12.992.831,80***
Boni / Mali exercice proprement dit	***-2.069.550,00***
Recettes exercices antérieurs	***5.252.676,88***
Dépenses exercices antérieurs	***2.405.190,98***
Prélèvements en recettes	***2.231.350,00***
Prélèvements en dépenses	***0,00***
Recettes globales	***18.407.308,68***
Dépenses globales	***15.398.022,78***
Boni / Mali global	***3.009.285,90***

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	*Après la dernière M.B.*	*Adaptations en +*	*Adaptations en -*	*Total après adaptations*
Prévisions des recettes globales	***69.034.900,23***	***3.741.288,91***	***3.394.661,59***	***69.381.527,55***
Prévisions des dépenses globales	***66.025.614,33***	***3.534.180,12***	***3.187.552,80***	***66.372.241,65***
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	***3.009.285,90***	***0,00***	***0,00***	***3.009.285,90***

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	*Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle*
CPAS	***4.384.135,94***	*12/12/2024*
Fabriques d'église		
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise Saint-Donat	***166.376,00***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise Saint-Martin	***176.322,46***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Fouches	***14.085,90***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Sampont	***11.957,44***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Barnich	***13.191,40***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Sterpenich	***12.958,99***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Freylange	***18.888,68***	*Dossier en cours d'approbation*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Udange	***7.802,82***	*Dossier en cours d'approbation*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Stockem	***22.593,64***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Heinsch	***16.615,31***	*Dossier en cours d'approbation*

Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Viville	***16.196,32***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Toernich	***9.110,02***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Bonnert	***6.742,32***	*Dossier en cours d'approbation*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Waltzing	***16.634,49***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Guirsch	***12.302,09***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise D'Autelhaut	***2.540,07***	*Prévu 12/12/2024*
Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Weyler	***9.734,28***	*17/10/2024*
Subside De Fonctionnement Consistoire Israelite	***8.490,28***	*Dossier en cours d'approbation*
Subside De Fonctionnement Culte Protestant Lutherien (68%)	***17.582,07***	*Prévu 12/12/2024*
Subside De Fonctionnement Culte Protestant Evangelique (45%)	***3.662,21***	*14/11/2024*
Zone de Police	***3.852.666,84***	*Non approuvée ZP au moment de l'élaboration du budget*
Zone de Secours	***1.716.281,93***	*Prévu 12/12/2024*
Autres (précisez)	*-*	*-*

4. Budget participatif : oui/~~non~~
Service extraordinaire: 138/721-60/20251026

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

12. Approbation de la dotation communale au budget 2025 de la Zone de secours Luxembourg

Le Conseil communal :

Vu l'article 67 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, duquel il ressort que le budget de chaque zone de secours est à charge, à parts égales, des différentes communes qui composent la zone et de l'Etat fédéral ;
Vu l'article 72 de cette même loi qui met à la charge exclusive des communes la partie non financée conformément à l'article 67 ;
Considérant le budget de la Zone de secours Luxembourg ;
Vu le budget ordinaire 2025 de notre commune établi conformément à la circulaire budgétaire ministérielle et soumis à l'approbation du Conseil communal d'Arlon du 12 décembre 2024 ;
Considérant que la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000 € et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par la Directrice financière en date du 04 décembre 2024 et joint en annexe ;

à l'unanimité,

Approuve

La dotation communale 2025 à la Zone de secours Luxembourg est fixée au montant de 1.716.281,93 € sous l'article budgétaire 351/435-01 du budget ordinaire.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la province de Luxembourg et à la Directrice financière communale.

13. Approbation de la dotation communale au budget 2025 de la Zone de police 5297

Le Conseil communal :

Vu l'article 40 de la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, duquel il ressort que le budget de chaque zone de police pluri-communale est à charge des différentes communes de la zone et de l'Etat fédéral ;
Attendu que chaque conseil communal de la zone est tenu de voter une dotation à affecter au corps de police locale ; que lorsque la zone de police pluri-communale ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, la différence est couverte par les communes qui en font partie ;
Attendu qu'il résulte de l'article 71 de la loi précitée que les décisions des conseils communaux relatives aux contributions des communes faisant partie d'une zone pluri-communale doivent être envoyées, pour approbation, au Gouverneur de province ;
Considérant le budget de la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE établi pour l'exercice 2025 ;
Considérant le budget 2025 de notre commune établi conformément à la circulaire budgétaire ministérielle et arrêté par le Conseil communal du 12 décembre 2024 ;
Considérant que la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000 € et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;
Vu l'avis de légalité favorable rendu par la Directrice financière en date du 04 décembre 2024 et joint en annexe ;

à l'unanimité,

Approuve

La dotation communale 2025 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE est fixée au montant de 3.852.666,84 € sous l'article budgétaire 330/435-01 pour l'ordinaire.
La dotation communale 2025 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE est fixée au montant de 330.000,00 € sous l'article budgétaire 330/741-52/20253001 pour l'extraordinaire pour des investissements de sécurisation de la zone de police d'Arlon.
La présente décision sera transmise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg et à la Directrice financière.

14. Rue du Wäschbour – une superficie de 36 centiares à concéder à ORES : Approbation du projet d'acte de bail emphytéotique

Monsieur WALTZING – Lorsque ORES a besoin d'une mise à disposition d'un terrain pour une cabine électrique, nous n'avons pas trop le choix que de rédiger un bail emphytéotique pour faciliter leur travail. On sait très bien que le besoin est grandissant et que les demandes sont de plus en plus nombreuses – que ce soient les pompes à chaleurs, les voitures électriques ou les panneaux solaires, qui amènent des décrochages ; cela nécessite des cabines de plus en plus nombreuses.

Ici, il faut savoir que le seul pouvoir de la Ville par rapport à ces cabines c'est de les rendre de moins en moins visibles. C'est-à-dire, au sein de l'aménagement du territoire et de l'espace paysager c'est de les fondre dans la masse. Au Wäschbour, certaines cabines sont en bois, au Moulin Lampach elles sont en briques, celle-ci je pense doit être en pierre.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 45 des statuts de l'Intercommunale ORES Assets, stipulant que chacune des communes participantes doit mettre à disposition de l'intercommunale, à sa demande, moyennant la conclusion d'un bail emphytéotique les terrains appropriés nécessaires à la construction des cabines ;

Vu le courrier du 28 novembre 2024 par lequel ORES transmet un projet de bail pour la constitution d'un droit d'emphytéose en vue d'un renforcement et du remplacement d'une cabine électrique :

> *Une parcelle de terrain sise rue du Wäschbour à Arlon, cadastrée Arlon – 1ère Division – Arlon – Section A, portant le nouvel identifiant n° 1279 N4 P0000, d'une superficie totale de 36 ca, telle que reprise au plan de mesurage dressé le 22 décembre 2023 par Grd consult.*

Vu le permis d'urbanisme (réf. : PFD2 24/018) délivré par le Fonctionnaire Délégué en date du 05 novembre 2024 ;

Vu les conditions stipulées dans le projet d'acte :

- *Durée : 99 ans prenant cours au jour de la signature de l'acte,*
- *Canon : 99 euros payable en une fois lors de la passation de l'acte authentique relatif au présent bail.*

Vu le procès-verbal de mesurage dressé le 22 décembre 2023 par Grd consult;

Vu l'extrait du plan et de la matrice cadastrale ;

Vu la procédure habituelle de constitution d'un bail emphytéotique entre la Ville d'ARLON et ORES :

- *ORES sollicite l'approbation du Collège et du Conseil sur le projet de bail,*
- *ORES transmet tout le dossier au Comité d'acquisition.*

à l'unanimité,

Vu ce qui précède,

DECIDE d'approuver le projet d'acte de constitution du droit d'emphytéose sur le bien ci-après décrit :

> *« Une parcelle de terrain sise rue du Wäschbour à Arlon, cadastrée Arlon – 1ère Division – Arlon – Section A, portant le nouvel identifiant n° 1279 N4 P0000, d'une superficie totale de 36 ca, telle que reprise au plan de mesurage dressé le 22 décembre 2023 par Grd consult ».*

DISPENSE la prise d'inscription d'office du fait de la conclusion de ce bail emphytéotique.

15. Adoption d'une modification au règlement complémentaire sur la circulation routière : Création d'un emplacement PMR à la rue de Viville, en façade de la maison n° 55.

Monsieur KERGER – C'est suite à la demande d'une personne bénéficiant du statut PMR et qui demandait une place handicapé proche de sa maison. Après avis positif de la Police, comme c'est chaque fois cas il y a une petite enquête ; et en fonction des places disponibles dans la rue, je vous demande d'adopter cette modification, cette place sera identifiée correctement suivant les règles et les lois de la circulation routière.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général de police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la demande émanant des propriétaires de la maison sise rue de Viville 55 – ARLON en vue de l'obtention d'un emplacement PMR ;

Vu le rapport favorable de la Zone de Police en date du 07 novembre 2024 :

Considérant que le SPW – Département Mobilité et Infrastructures n'émet plus d'avis préalable sur ces dossiers ; que le dossier approuvé par le Collège et le Conseil est envoyé via le Guichet unique (instructions communiquées par courriel daté du 10 juin 2022) ;

à l'unanimité,

Vu ce qui précède,

ARRETE :

***Article 1er** : Un emplacement PMR est créé, rue de Viville, en façade de la maison n° 55.*

La mesure sera matérialisée par un marquage au sol et le placement d'un signal E 9 a complété par la reproduction du sigle des personnes handicapées et d'une flèche de réglementation sur courte distance « 6 m ».

***Article 2** : La présente sera transmise au SPW – Département Mobilités et Infrastructures.*

16. <u>Octroi d'une subvention pour l'organisation de l'activité sociale de « Noël des aînés de Fouches ».</u>

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le courrier du 12 octobre 2024 de Madame Linda BERNARD, sollicitant une une augmentation de 50€ de l'aide financière de 200€ habituelle pour l'organisation de l'activité sociale intitulée « Noël des aînés de Fouches », en effet, le nombre de personnes âgées et isolées de Fouches dépasse ces 2 dernières années les 50 personnes ;

Considérant que le Collège communal en sa séance du 12 novembre 2024 a décidé de répondre favorablement et d'accorder un subside de 250€, sous réserve de l'approbation du Conseil communal pour l'organisation de « Noël des aînés de Fouches » ;

Considérant l'article 762/33203-02, <<subsides aux organismes culturels *>>, du service ordinaire du budget de l'exercice 2024 ;*

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 250€ pour l'organisation de « Noël des aînés de Fouches » ;*
- *Décide que la subvention est engagée sur 762/33203-02*, <<subsides aux organismes culturels *>>, du service ordinaire du budget de l'exercice 2024 ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.*

17. <u>Octroi d'une subvention en chèques commerces à l'asbl "Service Droit des Jeunes Province de Luxembourg" pour l'organisation d'un concours Instagram à destination des jeunes de 13 à 21 ans.</u>

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le courriel du 21 octobre 2024 de Madame A. SOTO, Chargée de communication à l'asbl « Service Droit des Jeunes Province du Luxembourg » concernant une demande de chèques-commerces à l'occasion de l'organisation d'un concours Instagram à destination des jeunes de 13 à 21 ans ;

Vu que le Collège communal en sa séance du 28 octobre 2024 a décidé de répondre favorablement et d'accorder un subside de 150 euros en chèques-commerces pour l'organisation d'un concours Instagram à destination des jeunes de 13 à 21 ans ;

Considérant l'article 762/33203-02, <<subsides aux organismes culturels >>*, du service ordinaire du budget de l'exercice 2024 ;*

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 150 euros en chèques commerces-commerces pour l'organisation d'un concours Instagram à destination des jeunes de 13 à 21 ans ;*

- *Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 (*subsides aux organismes culturels*)*, *du service ordinaire du budget de l'exercice 2024.*

18. Octroi d'une subvention au RTC Arlon pour l'organisation du tournoi international de tennis du 29 décembre 2024 au 5 janvier 2025

Monsieur MAGNUS – L'octroi d'une subvention au Royal Tennis Club pour l'organisation de son tournoi international organisé chaque année, pour un montant de 6.000 €, qui fait véritablement rayonner notre ville au niveau international. Nous leur donnons chaque année cette somme-là, nous avons un peu adapté avec l'indexation, je vous demande si vous êtes d'accord.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le courriel du 13 novembre 2024 de Mr Nicolas THIELGEN, Directeur du RTC Arlon, demandant un soutien financier de 6.000€ pour l'organisation du tournoi international qui se déroulera du 29 décembre 2024 au 5 janvier 2025 ;

Vu que le Collège communal en sa séance du 18 novembre 2024 a décidé de marquer son accord, sous réserve de crédit budgétaire prévu ou de l'accord du Conseil communal ;

à l'unanimité,

- *Décide d'allouer un subside de 6.000€ au RTC Arlon pour l'organisation du tournoi international de tennis du ;*

- *Décide que la subvention sera prévue sur l'article 764/33202-02*, *du service ordinaire du budget de l'exercice 2025 ;*

- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives de l'utilisation de la subvention.*

19. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation de quatre nouveaux commerces dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville.

Monsieur MAGNUS – Je rappelle simplement la philosophie qui est d'avoir une commission qui regroupe l'ensemble de nos partis politiques, qui reçoivent chacun des différents commerçants. La commission a voté unanimement pour l'octroi de cette prime de 3.000 € à l'ensemble de ces commerçants-là.

Je rappelle aussi c'est pendant trois ans que le commerçant doit rester en place. Si malheureusement il fait faillite ou s'en va, il doit rembourser la prime de 3.000 €, pour autant que cela arrive dans les trois ans de l'obtention. Nous avons une seule personne qui a fermé son commerce et qui est partie, on lui a demandé le remboursement, on verra bien si on doit aller plus loin dans la réclamation.

Au niveau des primes communales, on a quand-même, depuis que cela existe, donné un montant de 54.751 €. Je trouve que c'est quand-même un montant intéressant.

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement communal du 19 décembre 2017 relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un nouveau commerce dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville d'Arlon ;

Considérant la problématique à laquelle sont confrontées de nombreuses villes, à savoir un nombre important de cellules commerciales vides en centre-ville ;

Considérant que la mise en place d'une prime communale à l'installation d'un commerce dans une cellule commerciale inoccupée est une aide significative pour les candidats « commerçant » et participe à la redynamisation du centre-ville, notamment par une plus grande variété de commerces et une attractivité ainsi renforcée ;

Attendu que les dossiers ont été présentés, examinés et validés par le jury de sélection valablement composé ;

Vu que l'ensemble du Jury a marqué son accord sur l'octroi de la prime communale aux établissements suivants :

- *L'IMPRIMERIE installé dans la gare pour un montant de 3.000€*
- *GOMPEL BAR installé Rue du Marché aux Légumes, 1 à 6700 ARLON pour un montant de 3.000€*
- *BLOOP COOKIES installé Place Didier,26 à 6700 ARLON pour un montant de 3.000€*
- *DAILY FOOD BY WILL installé Rue du Marché aux Légumes, 2 à 6700 Arlon pour un montant de 3.000€*

Considérant l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2024 ;

Attendu que les projets sélectionnés par le jury peuvent bénéficier d'une prime couvrant 60 % des investissements admis HTVA avec un maximum de 3.000 euros par prime ;

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 3.000 euros au candidat-commerçant : « L'IMPRIMERIE » ;*
- *Décide d'octroyer une subvention de 3.000 euros au candidat-commerçant : « GOMPEL BAR » ;*
- *Décide d'octroyer une subvention de 3.000 euros au candidat-commerçant : « BLOOP COOKIES » ;*
- *Décide d'octroyer une subvention de 3.000 euros au candidat-commerçant : « DAILY FOOD BY WILL » ;*
- *Décide que les subventions sont engagées sur l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2024 ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation des subventions dès réception de pièces justificatives.*

20. Répartition et paiement des aides sportives accordées pour l'année 2024 aux clubs sportifs, membres de la Commission des sports de la Ville d'Arlon.

Monsieur MAGNUS – Didier a réuni l'ensemble des clubs et réparti un montant de 71.137 €.

Monsieur LAFORGE – C'est quand-même un montant important. Outre l'investissement qu'on a dans les installations sportives, on aide ici 50 clubs qui font partie de la Commission des Sports. Ils ont été réunis cette semaine pour leur annoncer cela. Je vous remercie pour ce vote.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement communal du 14 novembre 1983 octroyant des subsides aux différents clubs sportifs faisant partie de la Commission des sports de la Commune d'Arlon ;

Considérant l'article 764/33202-02 « Aides aux jeunes dans les clubs sportifs », du service ordinaire du budget de l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis de légalité favorable rendu par la Directrice financière en date du 3 décembre 2024 ;

à l'unanimité,

- *Décide d'approuver le tableau de répartition des aides sportives 2024 :*

Discipline	*Dénomination*	***Catégorie C (=manif. Except.)***	***Catégorie D (=location salle)***	***Catégorie E (Jeunes – 17 ans)***	***Catégorie F (Affiliation handisport)***	***Supplément diminution ou remarques***	***Total***
Athlétisme	*Union Lorraine Athlétique*	*650€*	*1.010,47€*	*6.917,09€*	*500€*		*9.077,56€*
Arts du cirque	*Gipsy Circus*	*0€*	*110,55€*	*627,15€*	*0€*	*250€ (année 1)*	*987,70€*
Badminton	*Arlon Badminton Club*	*0€*	*421,91€*	*230,57€*	*0€*		*652,48€*
Basket-ball	*Royal Basket Alliance Arlon*	*0€*	*3.145,74€*	*2.204,25€*	*0€*		*5.349,99€*
	Royal Basket Junior Arlonais	*0€*	*2.621,70€*	*1.374,20€*	*0€*		*3.995,90€*
Basket en chaise	*Wheelchair Luxembourg ASBL*	*0€*	*2,22€*	*0€*	*500€*		*502,22€*
Billard	*Royal Billard Club Arlon*	*0€*	*834,11€*	*64,56€*	*0€*		*898,67€*
Boxe	*Han Geki (Association Luxembourgeoise de lutte, de boxe et art martial assimilé)*	*0€*	*0€*	*959,17€*	*0€*		*959,17€*
Lutte	*Lutte libre Arlon*	*0€*	*37,07€*	*498,03€*	*0€*		*535,10€*
Cyclisme	*Cyclo Club Weyler*	*650€*	*0€*	*0€*	*0€*		*650€*
	Promovélo Lorraine	*650€*	*0€*	*9,22€*	*0€*		*659,22€*
	Les Moyeux Lurons	*0€*	*0€*	*0€*	*0€*	*250€*	*250€*
Duathlon / Triathlon	*PowerMaxX Trévires Triathlon Club*	*0€*	*419,43€*	*359,69€*	*0€*		*779,12€*
Escalade	*Escal'pades*	*0€*	*0€*	*332,02€*	*0€*		*332,02€*
Escrime	*Cercle Royal d'Escrime Arlonais*	*0€*	*377,67€*	*147,56€*	*0€*		*525,23€*

Football	*Cercle Sportif Toernich*	*650€*	*0€*	*0€*	*0€*		*650€*
	Jeunesse Autelbas	*650€*	*39,85€*	*1.226,63€*	*0€*		*1.916,48€*
	F.C. Arlon	*650€*	*1.389,76€*	*4.224,04€*	*0€*		*6.263,80€*
	Royal Excelsior Football Club Fouches	*0€*	*268,55€*	*1.217,41€*	*0€*		*1.485,96€*
	Royale Jeunesse Freylangeoise	*650€*	*35,68€*	*1.106,73€*	*0€*		*1.792,42€*
	Union Sportive Waltzing	*650€*	*358,88€*	*4.297,82€*	*0€*		*5.306,70€*
Football en salle	*Areler-Foot*	*0€*	*85,87€*	*0€*	*0€*	*164,13€*	*250€*
	Mini-Foot Racing Arlon	*0€*	*39,29€*	*0€*	*0€*	*210,71€*	*250€*
	Mini-Foot Union Arlon	*0€*	*118,47€*	*691,71€*	*0€*		*810,18€*
	Futsal Excelsior Arlon	*0€*	*16,92€*	*0€*	*0€*	*233,08€*	*250€*
	No Border Arlon	*0€*	*0€*	*0€*	*0€*	*250€*	*250€*
Gymnastique	*Les Ecureuils de Heinsch*	*0€*	*0€*	*0€*	*0€*		*0€*
Handball	*Handball Club Arlon*	*0€*	*0€*	*0€*	*0€*		*0€*
Hockey	*Hockey Club Arlon*	*0€*	*0€*	*2.093,57€*	*0€*		*2.093,57€*
Judo et arts martiaux	*Judo Ju Jitsu Club Arlon*	*0€*	*123,04€*	*747,05€*	*0€*		*870,09€*
	Judo Club Stockem	*0€*	*235,02€*	*544,14€*	*0€*		*779,16€*
Karaté	*Aikido Arlon*	*0€*	*76,03€*	*322,80€*	*0€*		*398,83€*
	Kung Fu Chang Arlon	*0€*	*84,03€*	*313,57€*	*0€*		*397,60€*
	Shiai Karaté Club Heinsch	*0€*	*144,53€*	*599,48€*	*0€*		*744,01€*
	Royal Shotokan Karaté Club Arlon	*0€*	*132,80€*	*866,94€*	*0€*		*999,74€*

	ASBL TKD Arlon	*0€*	*0€*	*0€*	*0€*	*250€*	*250€*
Marche	*Arel's Club Marche Arlon*	*0€*	*65,43€*	*0€*	*0€*	*184,57€*	*250€*
Natation	*Royal Cercle Natation Arlonais*	*650€*	*775,25€*	*3.200,31€*	*500€*		*5.125,56€*
Pétanque	*Arel Boules Club*	*0€*	*0€*	*0€*	*0€*	*250€*	*250€*
	Pet en Choeur	*0€*	*0€*	*0€*	*0€*	*250€*	*250€*
Plongée	*Cercle Subaquatique Arlonais*	*0€*	*531,53€*	*92,23€*	*0€*		*623,76€*
	Apnéa Arlon	*0€*	*71,73€*	*0€*	*0€*	*178,27€*	*250€*
Tennis	*Royal Tennis Club Arlon*	*0€*	*0€*	*3.117,30€*	*0€*		*3.117,30€*
	Tennis Club de Waltzing	*0€*	*0€*	*83,01€*	*0€*	*166,99€*	*250€*
	Garisart Tennis ASBL	*0€*	*0€*	*4.030,36€*	*0€*		*4.030,36€*
Tennis de table	*TT Schoppach - Arlon*	*0€*	*206,67€*	*239,79€*	*0€*		*446,46€*
Tir	*Cercle Tir Arlonais*	*650€*	*0€*	*138,34€*	*500€*		*1.288,34€*
	Cercle Tir de Heinsch	*0€*	*0€*	*0€*	*0€*		*0€*
	Shooting Club	*0€*	*0€*	*27,67€*	*500€*		*527,67€*
Tir à l'arc	*Les Archers Arlonais*	*0€*	*166,08€*	*184,46€*	*500€*		*850,54€*
U.L.M.	*Arel-Air*	*0€*	*520,25€*	*0€*	*0€*		*520,25€*
Frisbee	*Cerfs-volants*	*0€*	*0€*	*0€*	*0€*	*250€*	*250€*
Volley-Ball	*Arlon Volley-Ball*	*0€*	*483,47€*	*461,14€*	*0€*	*250€ (année 2)*	*1.194,61€*
	Totaux						***71.137,77€***

(*) Dossier non rentré auprès du Secrétariat de la Commission des Sports

- *D'autoriser la liquidation des aides aux clubs sportifs pour l'année 2024.*

21. <u>Remboursement des précomptes immobiliers à l'Association des œuvres paroissiales doyenné Arlon pour l'année 2024.</u>

Monsieur MAGNUS – Pour les nouveaux conseillers, il y a quelques années le Collège et le Conseil avaient décidé que pour ceux qui s'installaient et font œuvre d'accueillir le public arlonais et qui n'étaient pas propriétaires de leurs immeubles parce qu'ils étaient dans des structures communales, ne devaient pas payer le précompte immobilier. C'était un peu injuste par rapport à ceux qui avaient des structures non communales. Et à l'époque, le Conseil communal a proposé de rembourser le précompte immobilier à ces gens-là. C'est ce que vous verrez régulièrement au cours de la législature, c'est toujours analysé avec beaucoup d'attention par le service des finances ; on refuse parfois certains montants parce qu'ils ne servent pas à la mise à disposition de la population, soit dans les villages, soit d'installations sportives. Ici vous avez un montant de 7.163 € pour différentes salles villageoises.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2024 ;

Vu que l'Association des œuvres paroissiales doyenné Arlon asbl nous a fait parvenir une copie des avertissements extraits de rôle de leurs précomptes immobiliers, exercice 2024, ainsi que les preuves de paiements de celles-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Vu que le subside ne concerne que le précompte immobilier pour les biens mis à disposition de la population en termes de salle de village et d'installations sportives ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus et de permettre à la population d'accéder à des lieux de rencontre ;

à l'unanimité,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2024 à l'Association des Œuvres Doyenné Arlon ASBL, concernant uniquement les biens mis à disposition de la population pour un montant total de 7.163,36€ comme suit :

- ***Salle Familia : 1.779,63€***
- ***Salle le Pavillon : 1.950,98€***
- ***Salle la Petite Bergère : 300,15€***
- ***Salle le Cercle St-Hubert : 2.170,05€***
- ***Salle la Ruche :962,55€***

22. <u>Remboursement du précompte immobilier 2024 à l'ASBL "Royal Cercle Dramatique Saint-Bernard"</u>

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2024 ;

Vu que l'ASBL Royal Cercle Dramatique Saint-Bernard nous a fait parvenir une copie des avertissements-extrait de rôle de leur précompte immobilier, exercice 2024, d'un montant de 1.020,05€ et de 464,03€ ainsi que la preuve de paiement de ceux-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

à l'unanimité,

- *Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2024 de l'asbl Royal Cercle Dramatique Saint-Bernard d'un montant total de 1.484,08€*

23. <u>Remboursement du précompte immobilier au Musée d'Autelbas pour l'année 2024.</u>

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2024 ;

Vu que le Musée d'Autelbas nous ont fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de leur précompte immobilier, exercice 2024, ainsi que la preuve de paiement de celui-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

à l'unanimité,

- *Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2024 au Musée d'Autelbas pour un montant de 241,50€.*

24. Approbation du budget de la Fabrique d'église de Autelhaut pour l'exercice 2025

Le Conseil communal :

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant que ledit projet de budget a été arrêté par le conseil de fabrique ;

Considérant que le budget ne correspond pas, en certains articles et qu'il convient dès lors d'adapter, comme détaillé dans le tableau repris ci-après, le montant des allocations suivantes :

Article concerné	*Intitulé de l'article*	*Ancien montant (€)*	*Nouveau montant (€)*	*Remarques*
R20	*Résultat présumé de m'exercice précédent*	*19.987,24€*	*13.505,25€*	*Suivant le calcul :* *19.987,24€-6.481,99€= 13.505,25€*
D53	*Acquit des anniversaires, messes et service religieux*	*47,79€*	*21€*	*Modification faite par l'Évéché*
D50 e	*Adresse mail*	*25€*	*0€*	*Modification faite par l'Évéché*

à l'unanimité,

Décide d'approuver les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;

Décide d'approuver le budget de la Fabrique d'église de Autelhaut pour l'exercice 2024 comme suit:

Recettes ordinaires totales	*160€*
• *dont une intervention communale ordinaire de secours de :*	*0€*
Recettes extraordinaires totales	*13.505,25€*
• *dont une intervention communale extraordinaire de secours de :*	*0€*
• *dont un boni comptable de l'exercice précédent de :*	*13.505,25€*

Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*3.939,25€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*5.127€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*0€*
• *dont un mali comptable de l'exercice précédent de :*	*0€*
Recettes totales	***13.665,25€***
Dépenses totales	***9.066,25€***
Résultat comptable EXCEDENT	***4.599€***

- *Décide que l'intervention communale 2024 sera de 0€.*

- *Emet un avis favorable au budget pour l'exercice 2024 de la Fabrique d'Eglise de Autelhaut.*

- *Rappelle que les fabriques d'église sont soumises à la législation sur les marchés publics.*

25. Approbation du compte de l'Eglise Protestante Luthérienne pour l'exercice 2023

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant que ledit projet de compte reprend, autant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses, les montants effectivement encaissés et décaissés par l'église Protestante Luthérienne au cours de l'exercice « 2023» ;

à l'unanimité,

Décide d'approuver le compte de l'Eglise Protestante Luthérienne d'Arlon pour l'exercice 2023 comme suit :

Recettes ordinaires totales	*21.458,15€*
• *dont une intervention communale ordinaire de secours de :*	*21.458,15€*
Recettes extraordinaires totales	*0€*
• *dont une intervention communale extraordinaire de secours de :*	*0€*
• *dont un boni comptable de l'exercice précédent de :*	*0€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*11.379,44€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*8.947,73€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*5.774,35€*
• *dont un mali comptable de l'exercice précédent de :*	*5.774,35€*
Recettes totales	***21.458,15€***
Dépenses totales	***26.101,52€***
Résultat comptable mali	***-4.643,37€***

26. Régularisation des écritures comptables pour la fabrique d'église de Saint-Donat

Monsieur MAGNUS – Vous avez reçu un erratum. On a une intervention ordinaire de 206.000. Il y avait un petit problème qu'on vous avait expliqué avec l'extraordinaire il y a quelques mois ; il y a une intervention communale majorée de 39.903 €.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la demande de la fabrique d'église de Saint-Donat de mettre à jour leur situation de caisse ;

Attendu qu'après vérification, il faut adapter l'excédent du compte 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :
Mode de calcul du solde réel de l'excédent du compte 2023 en date du 19/03/2024 :

38.769,56€ : *situation de caisse au 19/03/2024 (extrait de compte).*
38.993,13€ : *dépenses imputables à l'exercice comptable 2024 (période du 01/01/2024 au 19/03/2024).*
73.086,09€ *: recettes imputables à l'exercice comptables 2024 (période du 01/01/2024 au 19/03/2024).*

Calcul de la situation comptable réelle : 38.769,56€ (solde au 19/03/2024) + 38.993,13€ (dépenses 2024) – 73.086,09 € (recettes 2024) = 4.676,60€

La somme de 4.676,60€ est le montant de l'excédent réel du compte 2023 de la fabrique d'église de Saint-Donat

Considérant que l'excédent approuvé au compte 2023 de la fabrique d'église de Saint-Donat par le Conseil communal en séance du 20 juin 2024 était de 44.580,37€ ;

Vu que suite à cette modification il y a lieu de modifier le calcul de l'article 20 du budget 2025 de la fabrique d'église de Saint-Donat comme suit :

4.676,60€ *: excédent réel du compte 2023*
27.792,60€ *: Montant inscrit à l'article 20 des recettes extraordinaires*

Calcul pour le résultat présumé de 2024 :

4.676,60€-27.792,60€= - 23.116€

Comme le montant est négatif il doit être inscrit à l'article D52 des dépenses extraordinaires intitulé résultat présumé de l'année 2024

Vu que suite à ces différentes modifications il y a lieu d'adapter le budget 2025 de la fabrique d'église de Saint-Donat comme suit :

Article	*Intitulé*	*Ancien montant*	*Nouveau montant*
R17	*Supplément de la commune pour frais ord. Du culte*	*166.976€*	*183.763,69€*
..R20	*Résultat présumé de l'année 2024*	*16.787,77€*	*0€*
D52	*Résultat présumé de l'année 2024*	*0€*	*23.116€*

à l'unanimité,

Décide d'approuver les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;

Décide d'adapter le budget de la Fabrique d'église de Saint-Donat pour l'exercice 2025 comme suit :

Recettes ordinaires totales	***215.754,58€***
• *dont une intervention communale ordinaire de secours de :*	***206.879,77€***
Recettes extraordinaires totales	*0€*
• *dont une intervention communale extraordinaire de secours de :*	*0€*
• *dont un boni comptable de l'exercice précédent de :*	*0€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*85.110€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	***107.528,58€***
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*23.116€*
• *dont un mali comptable de l'exercice précédent de :*	*23.116€*
Recettes totales	***215.754,58€***
Dépenses totales	***215.757,58€***
Résultat comptable EXCÉDENT	***0€***

- *Décide que l'intervention communale 2025 sera majorée de **39.903,77€** ;*

- *Émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2025 de la Fabrique d'Église de Saint-Donat.*

27. Approbation de la convention de concession de service de service public relative à l'exploitation du hall polyvalent.

Monsieur MAGNUS – On vous a transmis un convention qui est un peu une convention « bateau ».

Monsieur GAUDRON – Ça ne vaut en effet pas la peine de relire la convention, puisque c'est en gros la même convention qu'on a déjà eu l'occasion de voter en septembre 2023. A l'époque, j'étais intervenu, et je dois de nouveau me répéter, c'est un nouveau copié-collé, mais si les choses n'avancent pas je me permets de faire des copié-collé.

Monsieur MAGNUS – Je ne vous l'ai pas reproché, je vous ai simplement fait remarquer.

Monsieur GAUDRON – D'accord. J'avais évoqué à l'époque ma surprise de voir un tarif préférentiel qui était limité à une seule asbl arlonaise, en l'occurrence l'ACIA. Sans remettre en question l'aide apportée à l'ACIA – c'est une association qui a tout son sens à Arlon et qui a besoin d'être aidée – mais je pense qu'il y a d'autres associations arlonaises qui mériteraient aussi d'avoir ce même tarif préférentiel. Si l'ACIA l'a, pourquoi par exemple Arlon Carnaval ne dispose pas d'une même aide (pour prendre un exemple d'une association qui utilise le Hall Polyvalent).

A l'époque, vous vous étiez engagé, Monsieur le Bourgmestre, à ce qu'une réflexion soit menée via l'organe d'administration du Hall Polyvalent, et je constate aujourd'hui que celle-ci n'a pas abouti à ce jour. Je me permets donc de revenir avec ce sujet sur la table pour qu'on puisse avancer vers une solution équitable pour l'ensemble des associations arlonaises.

Monsieur MAGNUS – Qui est-ce qui vous représente aux prochaines réunions dans la prochaine législature ?

Monsieur GAUDRON – A l'organe du bureau ça reste Valérie Morteveille.

Monsieur MAGNUS – Il y aura un nouveau bureau, une nouvelle assemblée générale…je crois qu'on doit attendre avant d'aller dans ces réflexions-là.

Monsieur KROELL – Je ne peux qu'aller dans le sens de Monsieur le Bourgmestre, on aura des nouvelles instances au Hall Polyvalent. Romain, tu sais à quel point je n'ai aucun tabou, donc Valérie pourra amener les points sans aucun problème. Je pense que les nouveaux membres discuteront ouvertement de ta question.

Je profite d'avoir la parole sur le Hall Polyvalent, j'ai vu qu'il y avait 20.000 € au budget pour une étude de projet. On sait évidemment que le Hall est plus que vieillissant. J'aimerais savoir si on va activer cette étude de projet, si on va tout de suite la mener, pour pouvoir peut-être mener à bien, sur cette législature, une rénovation complète ou une reconstruction – à voir, on verra bien les finances, mais je pense que ce sera rapidement une urgence au vu de l'état du Hall.

Monsieur MAGNUS – C'est un point que les deux parties de la majorité ont soulevé lors de la campagne électorale, on doit donc absolument réfléchir à cela. C'est bien normal, et je crois qu'il n'y a rien de tel que de continuer à entretenir ce que nous avons, si nous voulons faire en sorte que les choses puissent perdurer. C'est la même chose quand Matthieu parle de la Maison de la Culture. On va absolument replonger là-dessus, ça ne fait que 15 jours que nous sommes à cette place et je ne doute pas qu'il y aura une unanimité au sein du Collège pour avancer dans cette direction. Nous devons voter cette convention avant la fin de l'année, parce que sinon il n'y a plus de convention et ça pourrait poser des problèmes au niveau des assurances.

Après discussion, le Conseil communal :

Considérant que la convention de concession de service public liée à l'exploitation du Hall polyvalent, signée par les parties en date du 2 octobre 2023 (ci-après dénommée ***« convention de concession*** *») arrive à échéance le 31 décembre 2024 ;*

Vu le courrier recommandé du 12 novembre 2024, adressé à la Ville d'Arlon par l'ASBL « Hall Polyvalent », par lequel cette dernière sollicite le renouvellement de la convention de concession ;

Considérant que le Service juridique s'est attelé à la préparation d'une nouvelle convention, dont la durée sera de 6 ans, conformément à l'article 2 § 2 de la convention de concession ;

Qu'à l'exception de sa durée, la nouvelle convention reste en tout point similaire à la convention initialement conclue.

Vu l'article L.1123-23,1° du CDLD ;

à l'unanimité,

Décide d'approuver la convention de concession de service public – exploitation du hall polyvalent.

28. Approbation de la convention de mise à disposition de locaux à conclure entre la Ville d'Arlon et l'A.S.B.L. Maison des Jeunes d'Arlon ("MJA").

Monsieur BALON – Je voulais en profiter pour remercier la Ville pour son soutien, pour le mobilier, le soutien financier, et aussi le soutien humain. La collaboration qu'on a est bien utile. Pourquoi avions-nous besoin de mettre à jour cette convention ? C'est parce qu'on va renouveler notre plan

quadriennal, qui est le document nous permettant d'avoir l'agrément en tant que Maison des Jeunes de catégorie 1 pour les années 2024 à 2028.

Juste pour reprendre quelques mots de cette convention, elle reprend l'occupation des bâtiments utilisés par la Maison des Jeunes, à savoir évidemment la maison rue de la Caserne, qui maintenant est occupée entièrement par la Maison des Jeunes. Justement, ces espaces supplémentaires ont permis de développer encore de nouveaux projets – on a l'arcade house dont on a déjà parlé ici, maintenant on a un groupe de jeunes qui organise des podcasts, là où à l'époque c'était une salle de diffusion radio, c'est en train de se lancer, c'est plein d'énergie ; on est très contents de ce qu'ils font là.
Le bloc Milan qu'on utilise encore pour le moment, toutes les activités d'été, pour le potager et pour le graff' qui a besoin d'un endroit ventilé et aéré ;
L'Hôtel du Nord, c'est vraiment un service qui est rendu à la ville, où on va ouvrir un accueil pour les jeunes le temps de midi. C'est vraiment quelque chose qu'il est important de noter, parce que pour être en catégorie 1, c'est un service important qui est rendu aux villes et qu'on doit fournir, on aura toujours besoin d'aider ce service.

On a déjà mis aussi dans la convention le nouveau bâtiment de la rue des Déportés, on attend avec impatience. Pour nous c'était important de le mettre pour aussi indiquer au pouvoir subsidiant que la Ville d'Arlon nous accompagne dans la démarche et nous soutien.

On reverra cette convention, j'espère dans pas longtemps. On n'aura peut-être plus besoin de tous les espaces qu'on occupe maintenant, et que tout pourra se situer dans les magnifiques bâtiments qu'on va avoir rue des Déportés. Je vous remercie encore une fois.

Monsieur KERGER – On a parlé cet après-midi avec Fabian, concernant les travaux. Le projet avance vraiment suivant le timing et on peut espérer le début des travaux au printemps.

Monsieur LANDRAIN – Je suis passé cet après-midi à la Maison des Jeunes et je leur ai promis de faire un peu de pub pour eux. Ils ont une page Facebook qui est assez animée, n'hésitez pas à la consulter et à la partager. Et ils ont un projet événement le week-end du 21 et 22 décembre, ils font un vide-dressing à l'ancien café du Nord.

Après discussion, le Conseil communal :

Considérant que la MJA, en tant que maison de jeunes, agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles en catégorie 1, poursuit comme but la réalisation d'activités socioculturelles, récréatives et sportives, par et pour les jeunes, dans une perspective d'éducation permanente, principalement à destination des jeunes issus de la commune d'Arlon ou scolarisés sur la commune d'Arlon, sans discrimination aucune;

Que dans ce cadre, la MJA organise des périodes d'accueil libres, des stages et ateliers, ainsi que des activités socioculturelles, ludiques, récréatives et sportives;

Que la Ville, soucieuse d'aider la MJA dans son offre de proposition d'accueil et de lieux de rassemblement des jeunes, met à disposition de la MJA les locaux et lieux suivants:

- *Des locaux situés, rue de la Caserne, 40 à 6700 Arlon,*
- *A partir de la date de la réception provisoire, un bâtiment et ses dépendances situés au 115, rue des Déportés à 6700 Arlon, (d'importants travaux de rénovation doivent être encore réalisés concernant ce bâtiment. Il devrait servir à accueillir le siège principal de la Maison des Jeunes. Il n'est actuellement pas opérationnel),*
- *Un local en centre-ville, situé au 1er de la rue du Palais de Justice à 6700 Arlon, suivant les modalités et disponibilités convenues avec la Maison des associations,*

- *Un garage (n°18) situé au Bloc Milan, Drève des Espagnols à 6700 Arlon;*

Que la Ville et la MJA souhaitent conclure une convention de manière à régler les modalités d'occupation de ces lieux et locaux;

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux, préparé par les soins du Service Juridique;

Vu l'article L.1123,1° du CDLD;

à l'unanimité,

Décide d'approuver la convention de mise à disposition de locaux à conclure entre la Ville d'Arlon et l'A.S.B.L. Maison des Jeunes d'Arlon.

\+ + +

Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
clôture la séance publique à 22 heures et 58 minutes.

\+ + +